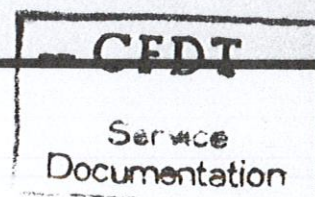


IRES



Janvier 1990

Prud'hommes 87

Etude statistique des résultats

Tome I

BRAEC

BUREAU DE RECHERCHES D'ANALYSES ET D'ÉTUDES COORDONNÉES



IRES

Janvier 1990

Prud'hommes 87

Etude statistique des résultats

SOMMAIRE

Tome I : analyse des résultats globaux

Tome II : étude des diverses sections

BRAEC

BUREAU DE RECHERCHES D'ANALYSES ET D'ÉTUDES COORDONNÉES



Cette étude, réalisée par Michel Branciard
pour le compte du BRAEC (Bureau de Recherches d'Analyses et d'Etudes Coordonnées - CFDT)

4, Boulevard de la Villette - 75955 PARIS CEDEX 19,

a été financée par l'IRES

*

Janvier 1990

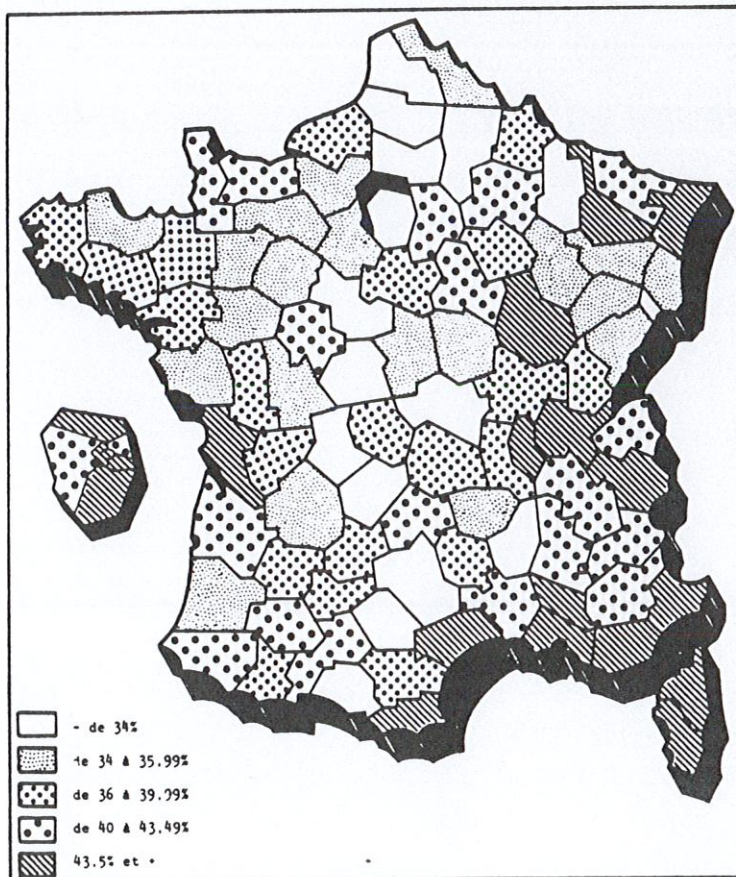
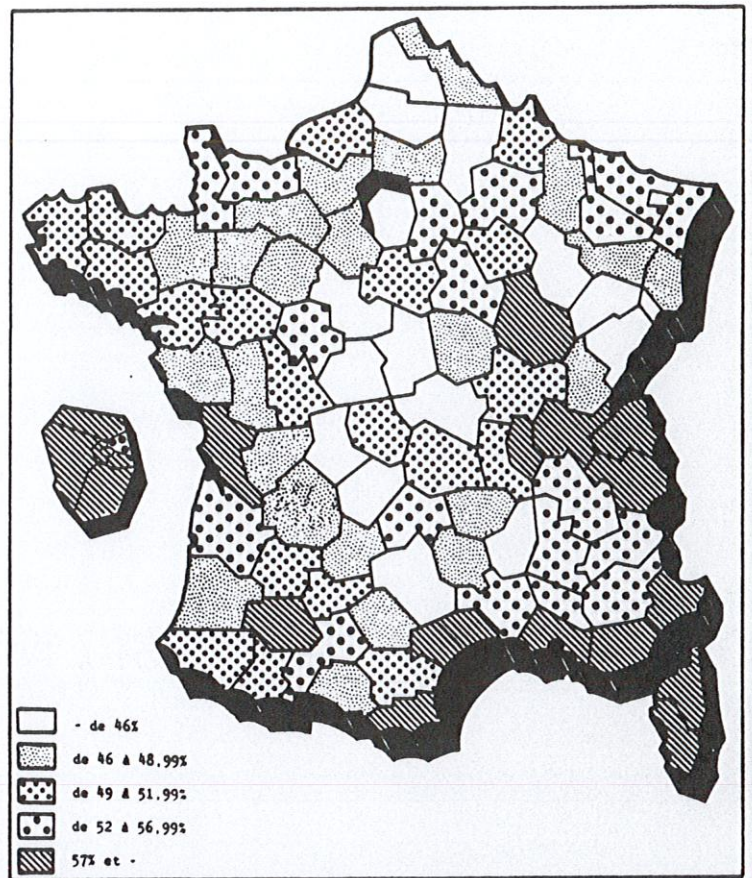
PREMIERE PARTIE

ANALYSE DES RESULTATS GLOBAUX

I - ABSTENTIONS	Page 5
II - LES RESULTATS GLOBAUX NATIONAUX	Page 11
III - CONCENTRATION ET DISPERSION DES VOIX	Page 21
IV - ANALYSE DES RESULTATS DEPARTEMENTAUX CFTD	Page 31
V - LES VOIX CGT : ENSEMBLE DES COLLEGES	Page 47
VI - LES VOIX FO : ENSEMBLE DES COLLEGES	Page 59
VII - LES VOIX CFTC : ENSEMBLE DES COLLEGES	Page 71
VIII - LES VOIX CGC : ENSEMBLE DES COLLEGES	Page 75

Carte 1

1987 - Pourcentage
d'abstentions



Carte 2

1982 - Pourcentage
d'abstentions

I - LES ABSTENTIONS

Le phénomène le plus caractéristique des élections de 1987, c'est la très faible participation enregistrée. Les abstentions se sont élevées à 54,05% pour la France métropolitaine contre 41,39% en 1982, soit une progression de 12,66 points et 36,8% en 1979, soit en 8 ans une croissance de 17,25 points.

COMPARAISONS GEOGRAPHIQUES

Un examen, département par département, met en évidence une **étonnante stabilité des départements à forte abstention**, malgré l'augmentation considérable du taux. Pour les départements à faible abstention, la stabilité est un peu moins grande.

TRES FORTE ABSTENTION

Considérons d'abord les 20 départements où l'abstention est comprise entre 57% et 65,31%. Ce dernier score est celui de Paris où les votants ont à peine dépassé le tiers des inscrits. On trouve ensuite les Alpes Maritimes (65,05), le Var (62,20) la Savoie (61,53) les Pyrénées Orientales (61,24), le Val de Marne (60,21), la Haute Savoie (60,17).

Dans ce lot de 20 départements (Carte 1), on peut distinguer trois groupes cohérents :

- L'Ile de France avec 6 départements sur 8 (en sont exclus la Seine St Denis et la Seine et Marne, deux départements qui sont en fait à la frange de ce groupe puisqu'ils dépassent 56%).
- 4 départements de Rhône-Alpes (sur 8) : le Rhône, la Savoie, la Haute Savoie et l'Ain. L'Isère est aussi à la frange (avec 56,4%).
- Le pourtour méditerranéen avec 7 départements : Alpes Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône, Hérault, Pyrénées Orientales, et les deux départements de Corse.
- Restent trois départements dispersés : Gers, Charente Maritime et Côte d'Or.

A trois exceptions près (Yvelines, Gers et Haute Savoie) ces départements figuraient déjà dans la liste des 20 départements ayant plus de 43,5% d'abstention en 1982 (Carte 2).

La comparaison des cartes 1 et 2 est encore plus significative si l'on regroupe les "très forts" taux d'abstention et les "forts taux" (de 52 à 57% en 1987). Si l'on considère les 39 départements de plus de 52% en 1987 et les 40 départements ayant plus de 40% en 1982, on trouve exactement les mêmes, à une exception près, les Pyrénées Atlantiques (absent en 1987).

DEPARTEMENTS A FAIBLE TAUX D'ABSTENTION

En 1987, on en compte 15 en dessous de 46% qui ne forment pas des zones aussi homogènes que ceux à forte abstention. (voir carte 1).

- 3 départements au Nord de Paris (Pas-de-Calais, Aisne, Somme)
- 4 vers l'Est : Haute Marne, Haute Saône, Doubs, Belfort
- 8 départements plus ou moins sur le pourtour du Massif Central (Ardèche, Aveyron, Corrèze, Haute Vienne, Indre, Loir et Cher, Cher, Allier).

La stabilité de ces départements est un peu moins forte que celle des départements à forte abstention : 11 sur 15 étaient déjà dans ce groupe (- de 34%) en 1982 (manquaient à l'appel la Haute Saône, la Haute Marne, le Cher et le Doubs). En revanche on trouvait l'Oise renforçant le bloc au Nord de Paris et trois départements isolés, la Meuse, le Tarn et l'Ariège.

DES COINCIDENCES, SINON DES EXPLICATIONS

L'examen des 20 départements comportant les plus forts taux d'abstention montre que 9 sur 20 comportent soit de grandes métropoles : Paris, Lyon, Marseille, soit sont situés au voisinage. En outre 17 sur 20 ont un pourcentage d'inscrits dans l'industrie inférieur et souvent très inférieur au taux moyen (37,7%). Seuls trois départements font exception : la Côte d'Or qui égale le taux moyen, la Haute Savoie (43,8%), l'Ain (48,6%), mais ce sont deux départements qui ont été longtemps à forte dominante rurale et où l'industrialisation est relativement récente.

Au contraire, les 15 départements dont le taux d'abstention est le plus faible sont tous caractérisés par un pourcentage d'inscrits dans l'industrie, bien supérieur au taux moyen. Le taux le plus bas est en Corrèze (40,5%), le plus élevé dans le Doubs (56,9%). Aucun, si ce n'est le Pas-de-Calais n'est proche d'une très grande métropole.

Peut-on en conclure que la faiblesse relative de l'industrialisation, ou la forte tertiarisation, incitent à l'abstention, alors qu'au contraire l'importance et l'ancienneté de l'industrialisation encouragent la participation. Permettrait d'abonder dans ce sens le fait qu'en 1987, l'abstention n'est que de 43% dans le collège Industrie, alors qu'elle est de 61,8% dans le Commerce et de 62,1% dans les professions diverses, de 58,55% dans l'encadrement.

Mais une étude plus précise concernant les 20 départements aux plus fort taux d'abstention et les 15 au plus faible taux montre que les résultats obtenus ne sont pas dus au simple effet mécanique de l'existence ou non d'un fort secteur industriel où les abstentions sont plus faibles que dans les autres sections. Dans les 20 départements, toutes les sections, y compris la section industrie sauf quelques rares exceptions ont un taux d'abstention plus fort que la moyenne nationale de chaque section. Dans les 15 départements toutes les sections, y compris la section industrie ont un taux d'abstention plus faible que la moyenne nationale de chaque section.

Les 15 départements
au plus FAIBLE taux d'abstention

	Industrie	Commerce	Agriculture	Divers	Encadrement
Aisne	35,60	55,47	45,85	55,11	48,19
Allier	33,49	54,69	44,54	52,97	47,99
Ardèche	37,11	59,11	47,58	52,29	41,22
Aveyron	37,33	53,71	45,16	46,60	45,04
Cher	35,22	58,45	49,86	56,57	50,60
Corrèze	37,22	52,16	47,80	52,68	44,13
Doubs	34,90	61,65	51,59	60,94	50,43
Indre	30,51	46,94	42,52	49,04	47,40
Loir et Cher	34,75	58,23	48,71	58,56	49,75
Haute Marne	35,74	56,95	47,51	54,86	45,36
Pas de Calais	36,11	53,98	49,91	50,00	47,23
Haute Saône	34,73	59,83	<u>54,39</u>	52,82	48,78
Somme	32,91	53,18	49,31	54,24	51,28
Haute Vienne	30,89	50,48	46,74	46,68	47,11
Belfort	37,44	56,80	53,45	52,45	51,53
<u>FRANCE</u>	<u>43,02</u>	<u>61,80</u>	<u>53,85</u>	<u>62,09</u>	<u>58,55</u>

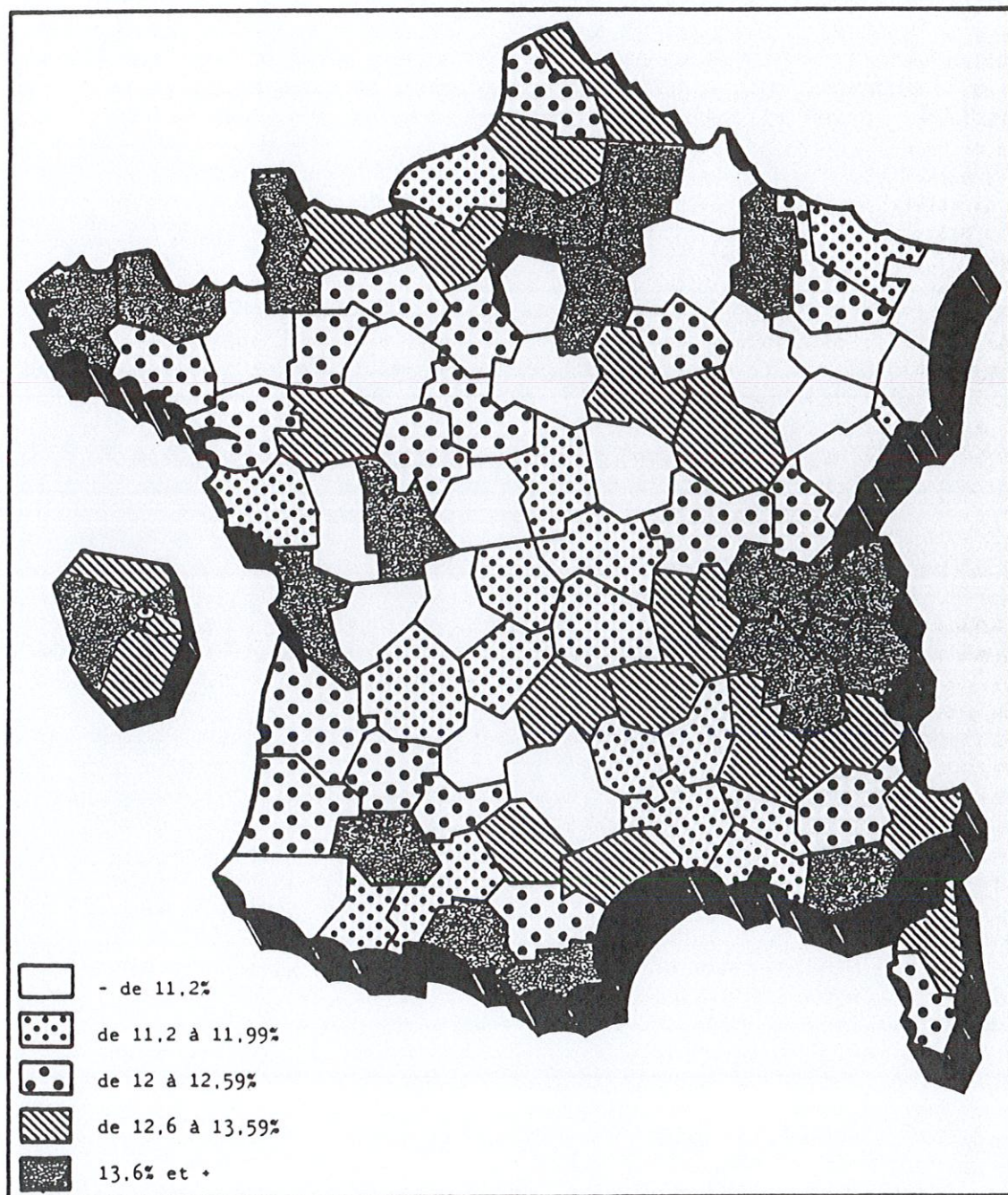
Les 20 départements
au plus FORT taux d'abstention

Ain	53,67	69,67	58,83	62,68	<u>56,85</u>
Alpes Maritimes	56,09	70,10	59,94	66,69	65,21
Bouches du Rhône	50,03	62,88	58,91	62,37	59,35
Charente Maritime	50,66	64,67	60,20	65,04	59,15
Côte d'Or	47,79	66,75	67,72	67,61	59,62
Gers	56,88	63,91	<u>53,16</u>	<u>56,15</u>	<u>57,55</u>
Hérault	52,53	64,71	58,77	<u>61,75</u>	60,22
Pyrénées Orientales	56,67	64,93	58,99	<u>60,40</u>	60,91
Rhône	48,42	66,09	59,07	67,38	61,10
Savoie	50,52	72,43	58,35	67,55	<u>56,51</u>
Haute Savoie	48,57	73,74	64,77	69,68	58,98
Paris	58,61	64,78	58,32	70,53	64,91
Yvelines	44,47	66,94	63,84	66,74	61,81
Var	57,09	66,83	55,46	<u>61,39</u>	62,96
Essonne	49,41	65,48	55,32	66,59	60,35
Hauts de Seine	49,32	63,62	66,86	66,58	63,18
Val de Marne	51,61	64,14	64,44	63,91	62,89
Val d'Oise	48,22	64,44	58,44	64,35	60,84
<u>FRANCE</u>	<u>43,02</u>	<u>61,80</u>	<u>53,85</u>	<u>62,09</u>	<u>58,55</u>

Carte 3

Différences entre les abstentions de 1982 et 1987

(tous les départements sont en hausse)



Les deux Corses ne figurent pas dans le tableau des 20 départements car le nombre des inscrits et votants est si faible qu'une variation minime peut modifier les pourcentages de façon importante.

On constate qu'à part le Gers, les exceptions sont rarissimes.

L'explication par le poids de la section industrie doit donc être complétée. L'étude faite lors des élections de 1982 (voir Notes et Documents du BRAEC N.24) montrait que sur les 31 départements où le taux d'abstention était particulièrement élevé lors des législatives précédentes, 24 avaient aussi un taux particulièrement élevé aux prud'homales. Il y a donc des "traditions" abstentionnistes qui dépendent en fait de plusieurs facteurs. Nous allons voir si cette coïncidence se retrouve en comparant les élections législatives récentes et les prud'homales de 1987.

LEGISLATIVES 1986 ET PRUD'HOMMES 1987

Sur les 39 départements ayant en 1986 les plus forts taux d'abstention (21,5% et plus), 28 figurent parmi les 39 ayant les plus forts taux aux prud'hommes (52% et plus). C'est-à-dire qu'il y a corrélation dans 71,8% des cas (un peu moins de 3/4 des cas).

Sur les 38 départements ayant aux législatives de 1986 les taux les plus faibles (20,2% et moins), 24 figurent dans les deux dernières classes d'abstention aux prud'homales (- de 49%) qui groupent ensemble 38 départements, la corrélation est dans ce cas plus faible : 63% c'est-à-dire moins des 2/3.

LEGISLATIVES 1988 (1er tour) ET PRUD'HOMMES 1987

Bornons-nous à comparer les 38 départements ayant aux législatives plus de 34% d'abstention, aux 39 ayant aux prud'homales 52% et plus. Parmi les 38, 30 sont aussi présents dans les plus forts taux aux prud'homales. La corrélation entre forts taux aux législatives et forts taux aux prud'homales a lieu dans 78,9% des cas, soit près des 4/5. Le phénomène est donc encore plus net en 1988 qu'en 1986.

ELEVATION DES TAUX PAR DEPARTEMENT (1982-1987)

La carte 3 répartit les départements selon la progression des abstentions en 5 classes.

La 1ère classe comporte 20 départements dont la progression des abstentions est supérieure à 13,6 points. Le maximum est atteint en Haute Savoie, avec 16,83 points, puis dans le Gers : 16,4 points, la Savoie : 16,12, etc.

Parmi les 20 départements :

- 6 figuraient déjà en 1982 dans la catégorie où l'abstention était la plus élevée et y demeurent en 1987 (+ de 57%) ;
- 7 figuraient dans la catégorie immédiatement inférieure (de 40 à 43,5), dont 3 sont passés dans la catégorie la plus élevée en 1987 (+ de 57%) : Haute Savoie, Gers, Yvelines ; 4 sont demeurés dans la même catégorie ;
- 1, le Finistère figurait dans la catégorie moyenne et y est demeuré ;
- 2 figuraient en 1982 dans l'avant-dernière catégorie (de 34 à 36%) et sont passés en 1987 dans la catégorie immédiatement supérieure (49 à 52%) : Vienne et Côtes du Nord ;
- 4 étaient en 1982 dans la dernière catégorie (- de 34%), 3 sont passés dans la catégorie immédiatement supérieure (Meuse, Ariège, Oise), 1 est resté dans la dernière catégorie (Aisne).

On constate donc que les plus forts accroissements ont davantage concerné les départements ayant déjà de fortes abstentions que ceux qui en avaient de faibles et, d'une façon générale, le classement des départements en fonction du taux d'abstention n'a pas été bouleversé malgré l'ampleur des accroissements : soit le département demeure dans la même catégorie, soit, moins fréquemment, il passe dans la catégorie immédiatement supérieure.

Si l'on considère au contraire la 5ème classe, celle où la différence entre le taux d'abstention en 1982 et 1987 est la plus faible (- de 11,2%), on a 19 départements. Du fait de cet accroissement, il n'y a pas de véritables bouleversements entre 1982 et 1987 : 10 départements figurent en 1987 dans la même catégorie qu'en 1982 et 9 départements ont régressé d'une catégorie. Cette régression concerne un seul département appartenant en 1982 à la catégorie d'abstention la plus élevée, le Bas Rhin.

ECHEC D'UNE TENTATIVE D'EXPLICATION

Compte tenu de la corrélation établie entre fortes abstentions et tertiarisation ou faible industrialisation, on pourrait penser que les départements où le taux d'abstention a le plus progressé sont ceux où de 1982 à 1987 le pourcentage du collège industriel a le plus décru.

Or, la moyenne de décroissance étant de - 18,27%, on constate pour les 20 départements où l'abstention a le plus progressé : 10 sont au-dessus de la moyenne nationale en ce qui concerne la baisse des inscrits dans l'industrie (- 31,57% dans le Var par exemple) et inversement 10 sont en dessous (avec - 2,28% dans l'Ariège, - 6,35% dans l'Ain).

Pour les 19 départements où l'abstention a le moins progressé : 7 sont au-dessus de la moyenne nationale (18,27%), on atteint - 26,15% dans les Vosges et 12 sont en dessous (- 10,12% dans l'Ille et Vilaine).

A première vue, l'importance de la croissance des abstentions ne paraît pas être en rapport avec l'importance de la chute des effectifs industriels. Seule une étude plus précise et plus fine permettrait de tenter de trouver des corrélations avec divers phénomènes.

II - LES RESULTATS GLOBAUX NATIONAUX

RAPPEL DES RESULTATS 1982 ET 1987

Avant d'analyser les résultats, il convient de les rappeler.

TABLEAU DES RESULTATS NATIONAUX (METROPOLE)

	<u>PRUD'HOMMES 1982</u>		<u>PRUD'HOMMES 1987</u>	
	Suffrages exp.	%	Suffrages exp.	%
Inscrits	13 547 411		12 255 927	
Votants	7 939 334	58,6	5 631 353	45,94
Exprimés	7 642 557	56,41	5 415 729	44,18
Abstentions	5 608 077	41,39	6 624 574	54,05
CGT	2 813 458	36,81	1 968 359	36,34
CFDT	1 796 641	23,50	1 248 841	23,05
FO	1 359 129	17,78	1 110 176	20,49
CFTC	647 169	8,46	449 690	8,30
CGC	737 064	9,64	402 907	7,43
FGSOA	17 343	0,22	11 408	0,21
CSL	130 874	1,71	124 490	2,29
Divers	140 882	1,83	99 858	1,84

EVOLUTION EN POURCENTAGE DES SUFFRAGES EXPRIMES

CGT	- 0,47 point
CFDT	- 0,45
FO	+ 2,71
CFTC	- 0,16
CGC	- 2,21
FGSOA	- 0,01
CSL	+ 0,58
Divers	+ 0,01

On note la nette progression de FO (+ 2,71 points) ce qui fait une progression relative de 15,2% ; celle aussi de la CSL : + 0,58 point = progression relative de 33,9%, soit un tiers.

La baisse la plus forte est celle de la CGC : - 2,21 points = diminution relative de 22,9%, soit plus du cinquième.

CGT (- 0,47 point) et CFDT (- 0,45 point) ont une faible baisse en point. Celle de la CGT est cependant relativement plus faible (- 1,3%) que celle de la CFDT (- 1,9%). Quant à la CFTC (- 0,16 point), elle a une baisse relative de - 1,9%, soit du même ordre que celle de la CFDT.

Enfin, FGSOA et divers sont stables en pourcentages d'exprimés.

Compte tenu de l'importance des abstentions, on ne peut cependant se contenter de comparer les pourcentages d'exprimés de 1987 à ceux de 1982. Nous allons donc, dans un premier temps, nous livrer, à partir des résultats nationaux, à deux opérations. La première consistera à **analyser les pertes** (ou éventuellement les gains) de chaque centrale en voix entre 1987 et 1982 ; la seconde établira les pourcentages obtenus non pas à partir des exprimés, mais des inscrits et à comparer avec ceux de 1982 établis selon la même méthode.

PERTES EN VOIX PAR RAPPORT A 1982

Nous apprécierons ces pertes, dans l'absolu, et en pourcentage par rapport aux voix obtenues en 1982.

TABEAU 1 - RESULTATS TOTAUX (ENSEMBLE DES COLLEGES)

	Pertes 87-82	Pertes par rapport aux voix de 82 en %	rang
CGT	- 845 099 voix	- 30,03%	2
CFDT	- 547 800 voix	- 30,49%	3
FO	- 248 950 voix	- 18,31%	1
CFTC	- 197 479 voix	- 30,50%	4
CGC	- 334 157 voix	- 45,33%	5

En résultats bruts la CGT arrive donc largement "en tête". Si l'on compare avec 1979, la chute est encore plus importante (1), puisqu'il faut y ajouter les 374 578 suffrages perdus de 1979 à 1987, soit sur 8 ans un total de 1 219 677. Pour les quatre autres centrales qui ont au contraire progressé dans des proportions différentes entre 1979 et 1982, la chute ne porte que sur la période 1982-1987.

La CFDT arrive en seconde position : elle avait gagné de 79 à 82 : 59 258 voix ; de 79 à 87 on a donc une perte de 488 542.

Pour FO, gain de 79 à 82 : 45 820, d'où une perte de 79 à 87 de 203 130.

Pour la CFTC, gain de 79 à 82 de 123 875, d'où une perte de 79 à 87 de 73 604.

Enfin pour la CGC, gain de 79 à 82 de 346 131. Ce gain est pratiquement totalement perdu puisqu'il ne reste entre 79 et 87 qu'un gain de 11 974.

Si l'on examine les pertes en pourcentages entre 82 et 87, de façon à annuler les écarts dus à l'importance variable des diverses centrales, on constate que FO a nettement la perte la plus faible (un peu plus de 18%) ; trois centrales se trouvent autour des 30% (CGT, CFDT, CFTC) ; enfin la CGC enregistre, et de loin, les pertes les plus fortes : plus de 45%.

(1) La comparaison avec 1979 est cependant faussée du fait de l'absence en 1979 des deux départements alsaciens et de la Moselle.

On peut faire le même exercice à propos de chacun des collèges et comparer les tableaux obtenus avec le tableau d'ensemble (Tableau 1)

TABLEAU 2 - INDUSTRIE

	Pertes 87-82	Pertes par rapport aux voix de 82 en %	rang
CGT	- 519 694 voix	- 31,3%	2
CFDT	- 309 521 voix	- 35,7%	4
FO	- 127 347 voix	- 21,7%	1
CFTC	- 88 082 voix	- 34,9%	3
CGC	- 106 220 voix	- 51,3%	5

Si l'on compare les pertes relatives dans l'industrie aux pertes relatives globales, on constate que pour toutes les centrales, les pourcentages sont aggravés. Ceci n'est pas dû à l'importance des abstentions, qui sont au contraire plus faibles dans l'industrie (43,02%) que dans l'ensemble des collèges (54,05%) et qui ont aussi moins progressé (-10,93) dans l'industrie que pour l'ensemble (-12,66). La cause de cette aggravation, c'est la perte de plus d'un million d'inscrits sur 5,6 millions en 1982.

En comparant centrale par centrale, c'est la CGT qui a le score le plus proche de celui réalisé pour l'ensemble (- 1,3%). On a ensuite FO (- 3,4) la CFTC (- 4,4) la CFDT (- 5,2) et la CGC (- 6).

TABLEAU 3 - COMMERCE

	Pertes 87 - 82	Pertes par rapport aux voix de 82 en %	rang
CGT	- 213 473 voix	- 31,2%	2
CFDT	- 142 637 voix	- 33,3%	3
FO	- 81 366 voix	- 21,8%	1
CFTC	- 63 664 voix	- 36,7%	4
CGC	- 49 616 voix	- 47,2%	5

Là encore, par rapport à l'ensemble des collèges, tous les scores sont aggravés. Ceci n'est pas dû à la diminution des inscrits (- 300 000), car en pourcentage (7,3%), cette diminution est moins forte que la diminution pour l'ensemble des collèges (12,1%). En revanche, le pourcentage d'abstention (61,8%) est plus élevé que pour l'ensemble des collèges (54%) et sa croissance de 82 à 87 (+ 12,9%) est plus forte que pour l'ensemble des collèges (12,6%).

CGT et FO ont exactement les mêmes pourcentages de pertes que dans l'industrie. Pour la CFDT, la situation par rapport à l'industrie est sensiblement améliorée 33,3 au lieu de 35,7, mais il y a encore un écart négatif par rapport à l'ensemble des collèges (- 2,8). Pour la CFTC, l'écart avec l'ensemble des collèges est plus fort que dans l'industrie (- 6,2). Pour la CGC, c'est l'inverse (- 1,9), mais elle reste cependant bonne dernière.

TABEAU 4 - AGRICULTURE

	Pertes 87 - 82	Pertes par rapport aux voix de 82 en %	rang
CGT	- 28 622 voix	- 38,7%	4
CFDT	- 28 246 voix	- 33,7%	2
FO	- 16 818 voix	- 29,1%	1
CFTC	- 9 060 voix	- 37,2%	3
CGC	+ 563 voix	+ 7,2% (gain)	?

Si on met à part le score de la CGC, parfaitement aberrant et qui est dû simplement à la présence de listes plus nombreuses dans un collège où elle était peu présente, là aussi tous les scores en pourcentage sont aggravés par rapport) l'ensemble des collèges (tableau 1). Ce n'est pas à mettre en rapport avec l'évolution des abstentions, en effet, elles sont du même ordre de grandeur que pour l'ensemble des collèges (53,9% contre 54,1%) et leur évolution de 82 à 87 correspond à la moyenne (+ 12,1% contre + 12,6). C'est donc la diminution du nombre des inscrits (- 77 836, soit - 16,3%) qui explique l'aggravation du pourcentage de pertes par rapport au tableau 1.

La comparaison montre que la CFDT ne perd que 3,2 par rapport à la moyenne ; viennent ensuite la CFTC (-6,7), la CGT (- 8,7) et enfin FO (-10,8) : son pourcentage de pertes est ici supérieur de 59 % à celui qu'elle réalise pour l'ensemble des collèges.

TABEAU 5 - ACTIVITES DIVERSES

	Pertes 87 - 82	Pertes par rapport aux voix de 82 en %	rang
CGT	- 69 968 voix	- 23,8%	3
CFDT	- 61 168 voix	- 23,3%	2
FO	- 34 316 voix	- 16,5%	1
CFTC	- 31 281 voix	- 27,1%	4
CGC	- 16 917 voix	- 35,6%	5

La comparaison avec les pertes globales met en évidence pour toutes les centrales des pourcentages de perte inférieurs à ceux concernant l'ensemble des collèges. Ceci résulte de deux éléments : d'une part la baisse des inscrits dans ce collège n'est que de 4,7% contre 9,5% pour l'ensemble ; d'autre part la croissance des abstentions n'est que de 9,2% contre 12,6% en moyenne.

Soulignons que, comme l'on est ici en présence d'écarts positifs (pertes moindres) plus l'écart par rapport au tableau 1 est important, plus la situation de la centrale considérée est, dans ce collège, favorable par rapport à la situation de cette centrale dans l'ensemble des collèges.

Avec 9,7 d'écart par rapport au tableau 1, la CGC atténue ses pertes dans ce collège, phénomène dû sans doute à un accroissement des listes. La

CFDT vient ensuite avec 6,7, la CGT avec 6,2, la CFTC avec 3,4 et enfin en dernière position FO avec 1,8.

TABLEAU 6 - ENCADREMENT

	Pertes 87 - 82	Pertes par rapport aux voix de 82 en %	rang
CGT	- 13 072 voix	- 11,3%	4
CFDT	- 6 138 voix	- 3,9%	2
FO	+ 10 907 voix (gain)	+ 10,5% (gains)	1
CFTC	- 5 392 voix	- 6,4%	3
CGC	- 161 969 voix	- 43,8%	5

Malgré une augmentation de l'abstention de 17,4% entre 1982 et 1987, augmentation supérieure à la moyenne (12,6%), les pertes sont, sauf pour la CGC, bien moindres que pour l'ensemble des collèges (voir tableau 1). FO enregistre même un gain. Ceci tient à deux phénomènes : l'augmentation du nombre des inscrits (+ 12,6%) alors que globalement les inscrits baissent de 9,5%. L'autre élément dont il faut tenir compte, c'est l'effondrement de la CGC (- 12% en exprimés) qui profite de façon variable à ses concurrentes.

En comparant centrale par centrale avec le tableau 1, l'écart est le plus grand pour FO (28,8), suivie immédiatement par la CFDT (26,6), puis on trouve la CFTC (24,1), la CGT (18,7) et enfin FO (1,7).

RECAPITULATION DE LA PLACE DES DIVERSES CENTRALES DANS LES TABLEAUX 1 A 6

(le 1er rang revient à la perte la plus faible ou au gain [en pourcentage] s'il existe)

	Global	Industrie	Commerce	Agriculture	Divers	Encadrement
CGT	2ème	2ème	2ème	5ème	3ème	4ème
CFDT	3	4	3	3	2	2
FO	1	1	1	2	1	1
CFTC	4	3	4	4	4	3
CGC	5	5	5	1(?)	5	5

POIDS DES DIVERSES SECTIONS DANS LE TOTAL DES VOIX D'UNE CENTRALE

(en %)		Global	Industrie	Commerce	Agriculture	Divers	Encadrement
CGT	87	100	57,82	23,23	2,32	11,41	5,22
	82	100	58,92	23,84	2,65	10,46	4,12
CFDT	87	100	44,63	22,84	4,47	16,06	12,0
	82	100	48,25	23,82	4,68	14,56	8,69
FO	87	100	43,94	26,36	3,69	15,67	10,34
	82	100	45,26	27,51	4,25	15,32	7,64
CFTC	87	100	36,57	24,38	3,41	18,73	16,91
	82	100	39,02	26,78	3,77	17,85	12,58
CGC	87	100	25,08	13,78	2,07	7,60	51,48
	82	100	28,12	14,26	1,05	6,45	50,11

Total exprimé en 1987 : 57,82% des voix CGT lui viennent de la section **industrie** : en 1982, c'était un nombre plus élevé de 1,10 : 58,92%. D'une façon générale, le poids de la section industrie dans le total des voix de chaque centrale a baissé entre 82 et 87 : la CFDT passe de 48,25 à 44,63 (- 3,62), FO (- 1,32), CFTC (- 2,45), CGC (- 3,04).

Pour la section **Commerce**, c'est le même phénomène mais moins marqué : CGT (- 0,32), CFDT de 23,82 à 22,84 (- 0,98), FO (- 1,15), CFTC (- 2,4), CGC (- 0,48). C'est chez FO que le poids du commerce est le plus important.

Le poids de la section **agriculture** est faible et on note aussi de 82 à 87 une baisse sensible partout sauf à la CGC (multiplication des listes).

Pour les **activités diverses**, entre 82 et 87, c'est au contraire un relèvement du poids qui se produit : CGT (+ 0,95), CFDT de 14,56 à 16,06 (+ 1,50), FO (+ 0,35), CFTC (+ 0,88), CGC (+ 1,15).

Dans l'**encadrement**, on observe le même phénomène que dans les divers, mais plus marqué : CGT (+ 1,10), CFDT de 8,69 à 12,0 (+ 3,31), FO (+ 2,70), CFTC (+ 4,33) (les voix de l'encadrement représentent près de 17% du total des voix CFTC) ; enfin à la CGC, malgré la baisse des exprimés (- 11,98%), le poids des voix de l'encadrement dépasse les 50% et est même plus élevé qu'en 1982 (+ 1,37).

COMPARAISON DES POURCENTAGES DE VOIX PAR RAPPORT AUX INSCRITS (82-87)

La comparaison des exprimés ne rend pas exactement compte de la réalité, dans la mesure où en 1987 l'importance des abstentions est beaucoup plus grande qu'en 1982 (54,05 au lieu de 41,39, soit une croissance de 12,66%). En calculant le pourcentage de voix par rapport aux inscrits, nous allons intégrer l'effet des abstentions.

TABEAU 9 - ENSEMBLE DES COLLEGES

	1982	1987	Différences	
			(en points) 1982 - 1987	(en pourcentage) 1982 - 1987
CGT	20,77%	16,06%	- 4,71	- 22,7%
CFDT	13,26%	10,18%	- 3,08	- 23,3%
FO	10,03%	9,05%	- 0,98	- 9,8%
CFTC	4,77%	3,66%	- 1,11	- 23,3%
CGC	5,44%	3,29%	- 2,15	- 39,52%

Le calcul en points qui consiste simplement en une soustraction entre le chiffre de 82 et de 87, montre que la CGT enregistre la perte la plus importante (4,71), suivie par CFDT (3,08), puis la CGC (2,15), la CFTC (1,11) et enfin FO (0,98).

Mais, si l'on veut tenir compte des scores différents des diverses centrales, il faut calculer ce que cette perte représente en pourcentage. On constate alors que c'est la CGC qui enregistre la perte la plus forte : 39,52%, viennent ensuite dans un mouchoir autour de 23% : CGT, CFDT, et CFTC et enfin FO dont la perte est autour de 10%.

TABEAU 10 - COLLEGE INDUSTRIE

	1982	1987	Différences	
			en points 1982-1987	en pourcentage 1982-1987
CGT	29,33%	24,63%	- 4,70	- 16,00%
CFDT	15,33%	12,06%	- 3,27	- 21,3%
FO	10,88%	10,56%	- 0,32	- 2,94%
CFTC	4,47%	3,55%	- 0,92	- 20,6%
CGC	3,67%	2,19%	- 1,68	- 40,33%

C'est toujours la CGC qui enregistre la perte la plus forte en pourcentage, elle est supérieure à celle concernant l'ensemble des collèges ; ensuite vient la CFDT avec 21,3%, la CFTC (20,6%), la CGT (16%) (baisse inférieure de 6,7% à celle de l'ensemble des collèges ce qui montre que l'industrie reste le point fort de la CGT) et enfin FO.

En ce qui concerne les baisses en points, on a le même classement que pour l'ensemble.

TABEAU 11 - COLLEGE COMMERCE

	1982	1987	Différences	
			en points 1982-1987	en pourcentage 1982-1987
CGT	18,01%	13,25%	- 4,76	- 26,4%
CFDT	11,49%	8,27%	- 3,22	- 28,03%
FO	10,04%	8,48%	- 1,56	- 15,54%
CFTC	4,66%	3,09%	- 1,57	- 33,69%
CGC	2,82%	1,61%	- 1,21	- 42,91%

Pour les baisses en points, le classement est ici différent : CGT, CFDT, CFTC, FO, CGC. La faiblesse du score CGC explique sa place. Mais lorsqu'on calcule en pourcentage, c'est toujours cette centrale qui perd le plus : 42,9 % (plus que dans l'industrie et que pour l'ensemble des collèges).

Si en pourcentage, tous les scores des diverses centrales sont supérieurs à ceux de l'industrie, c'est que le commerce a connu de 82 à 87 une croissance du pourcentage d'abstention nettement supérieur (industrie + 10,9%, commerce + 12,9%).

En pourcentage, la CFDT occupe la 3ème place (28%) juste après la CGT (26,4%) et très largement devant la CFTC (33,7%). Alors que dans l'industrie FO a en 1982 et 1987 des scores assez proches, dans le commerce elle perd 15,5% en 1987.

TABLEAU 12 - COLLEGE AGRICULTURE

	1982	1987	Différences	
			en points 1982-1987	en pourcentage 1982-1987
CGT	15,65%	11,46%	- 4,19	- 26,78%
CFDT	17,66%	14,00%	- 3,66	- 20,73%
FO	12,13%	10,28%	- 1,85	- 15,26%
CFTC	5,12%	3,85%	- 1,27	- 24,81%
CGC	1,63%	2,09%	+ 0,46	+ 28,22%

Laissons de côté la CGC dont les gains résultent d'une multiplication des listes. Notons qu'en points, la CGT a la plus forte perte alors qu'elle n'arrive en score qu'au second rang, derrière la CFDT. En pourcentage, c'est aussi la CGT qui perd le plus, alors que FO perd le moins, mais l'écart avec son suivant immédiat (la CFDT) est nettement moindre que dans les autres collèges examinés.

TABLEAU 13 - COLLEGE ACTIVITES DIVERSES

	1982	1987	Différences	
			en points 1982-1987	en pourcentage 1982-1987
CGT	13,69%	10,95%	- 2,74	- 20,02%
CFDT	12,16%	9,78%	- 2,38	- 19,58%
FO	9,67%	8,48%	- 1,19	- 12,31%
CFTC	5,36%	4,10%	- 1,26	- 23,51%
CGC	2,21%	1,49%	- 0,72	- 32,58%

Dans ce collège, les baisses en points sont assez concentrées (2 points d'écart entre les extrêmes).

Derrière FO qui a la baisse en points et en pourcentage la plus faible, on trouve la CFDT et la CGT (pourcentage de l'ordre de - 20), puis la CFTC et enfin la CGC qui baisse de façon beaucoup moins nette que dans le commerce et l'industrie.

TABEAU 14 - COLLEGE ENCADREMENT

	1982	1987	Différences	
			en points 1982-1987	en pourcentage 1982-1987
CGT	7,50%	5,91%	- 1,59	- 21,20%
CFDT	10,11%	8,63%	- 1,48	- 14,64%
FO	6,73%	6,60%	- 0,13	- 1,93%
CFTC	5,28%	4,38%	- 0,90	- 17,05%
CGC	23,92%	11,93%	- 11,99	- 50,13%

C'est dans ce collège que l'écart est maximum en points et en pourcentage. Ceci est dû à la chute de la CGC, dont le pourcentage baisse de plus de 50%. FO réalise la perte la plus faible puisqu'elle maintient presque son score de 1982. Bien que la CFDT ait un score nettement supérieur à la CGT, sa perte en points de 1982 à 1987 est inférieure à cette dernière, ce qui met la CFDT au second rang en pourcentage et la CGT au 4ème, derrière la CFTC.

RECAPITULATION DES TABLEAUX 9 à 14 (Différences en pourcentage)

	Global	Industrie	Commerce	Agriculture	Divers	Encadrement
CGT	- 22,7%	- 16,00%	- 26,4%	- 26,78%	- 20,02%	- 21,20%
CFDT	- 23,3%	- 21,3%	- 28,03%	- 20,73%	- 19,58%	- 14,64%
FO	- 9,8%	- 2,94%	- 15,54%	- 15,26%	- 12,31%	- 1,93%
CFTC	- 23,3%	- 20,6%	- 33,69%	- 24,81%	- 23,51%	- 17,05%
CGC	- 39,5%	- 40,33%	- 42,91%	- 28,22%	- 32,58%	- 50,13%

Pour la CFDT, toutes les sections, sauf la section commerce, ont des différences moindres que la différence moyenne : cela est particulièrement vrai pour la section encadrement.

III - CONCENTRATION ET DISPERSION DES VOIX

Les pourcentages sont parfois trompeurs, car un fort pourcentage dans un département où il y a peu d'inscrits ne constitue qu'un faible apport de voix à l'organisation ; un faible pourcentage dans un département très peuplé peut constituer un apport sensible.

LES PLUS GROS DEPARTEMENTS

LES 10 "PLUS GROS" DEPARTEMENTS

Examinons d'abord les dix départements comportant le plus grand nombre d'inscrits, soit cinq départements de l'Ile de France : Paris, Hauts de Seine, Seine St Denis, Yvelines, Val de Marne et cinq autres départements : Nord, Rhône, Bouches du Rhône, Seine Maritime, Pas de Calais. Ils rassemblent en 1987 : 36,09% des inscrits, ils en comportaient en 1982 : 36,5%, donc une très minime baisse.

TABLEAU 15 - Dans ces dix départements

La CGT recueillie en 1987 :	34,87% du total de ses voix	(1982 = 35,40%)
La CFDT	29,47%	30,86%
FO	30,27%	29,07%
La CFTC	31,14%	29,6%
La CGC	37,54%	42,46%

L'examen du tableau 15 montre d'abord, phénomène le plus net, que la chute de la CGC s'est accompagnée d'une baisse de 5% de l'importance des voix qu'elle recueillait dans ces dix départements. C'est cependant de toutes les autres centrales celle qui recueille le plus de ses voix dans ces dix départements mais l'écart avec la CGT s'est fortement réduit.

La CGT concentre plus ses voix dans ces gros départements que les autres organisations confédérées, ceci malgré une légère baisse (0,5%) qui correspond en gros à la baisse des inscrits (0,4%).

La CFDT vient désormais au dernier rang en ce qui concerne la concentration de ses voix dans ces dix départements suite à une baisse de 1,4% entre 1982 et 1987.

En revanche FO et la CFTC voient leur concentration progresser : FO (+1,20) CFTC (+1,5).

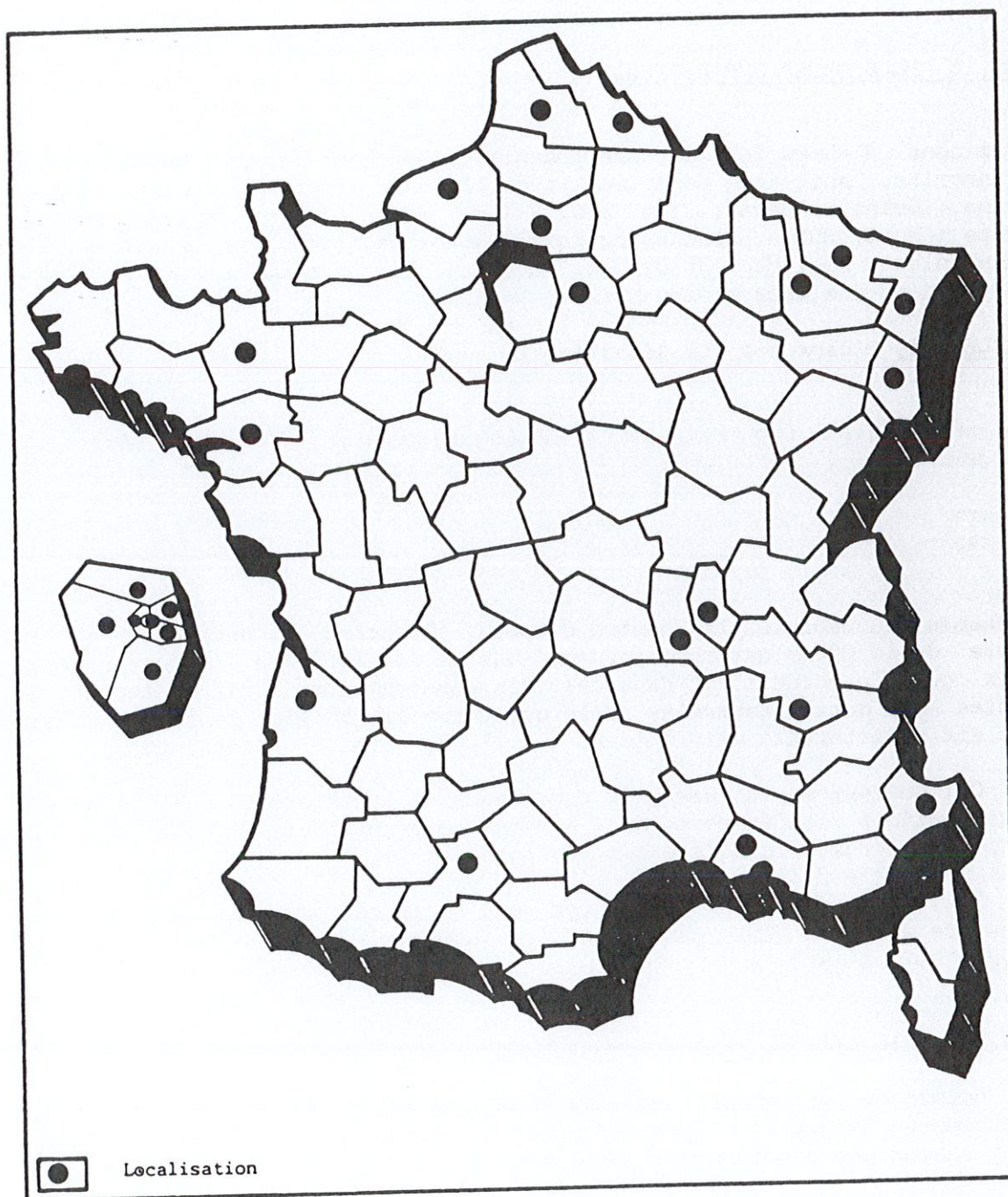
La baisse du pourcentage des voix réalisées par la CFDT dans ces dix départements "s'explique" quand on examine séparément les pertes de voix dans chacun des départements considérés.

Globalement, nous avons vu au tableau 1 que la CFDT avait perdu de 82 à 87 : 547 800 voix soit 30,49%.

Or, dans 8 des 10 plus gros départements, le pourcentage de voix perdues est supérieur au pourcentage moyen : voir tableau 16.

Carte 4

Les "25" départements avec le plus grand nombre d'inscrits



TABEAU 16 - DES DIX PLUS GROS DEPARTEMENTS ET LES VOIX CFDT

	<u>Pertes brutes 87-82</u>	<u>Perte en % par rapport aux voix de 1982</u>	
Nord	38 246	- 38,98%	(1)
Seine Maritime	16 359	- 35,99%	(2)
Yvelines	12 668	- 34,99%	(3)
Paris	42 880	- 34,92%	(4)
Seine St Denis	11 202	- 33,26%	(5)
Rhône	18 864	- 32,34%	(6)
Val de Marne	8 007	- 31,10%	(7)
Bouches du Rhône	9 667	- 30,77%	(8)
Hauts de Seine	18 819	- 28,11%	(9)
Pas de Calais	9 803	- 27,26%	(10)
FRANCE		- 30,49%	

Six de ces départements figurent parmi ceux où les progressions d'abstentions entre 82 et 87 sont supérieures à la moyenne.

LES 25 "PLUS GROS" DEPARTEMENTS

Elargissons un peu notre cadre et considérons les 25 départements qui, en 1987, comportent le plus grand nombre d'inscrits, ce qui représente au total 59,42% des inscrits (contre un pourcentage sensiblement équivalent en 1982 : 59,16%) (Carte 4).

TABEAU 17 - Dans ces 25 départements

La CGT concentre en 1987	56,6% du total de ses voix	1982 : 56,31%
La CFDT	53,93%	54,50%
FO	53,18%	51,09%
La CFTC	57,04%	54,49%
La CGC	60,87%	66,57%

Pour la CGT et la CFDT, la situation est sensiblement la même en 1982 et 1987. Entre ces deux centrales, l'écart est moindre en 1987 pour les 25 qu'il n'est pour les 10 : 2,7 pour les 25 et 5,4 pour les 10. La concentration des voix pour les 15 supplémentaires est donc plus forte pour la CFDT que pour la CGT.

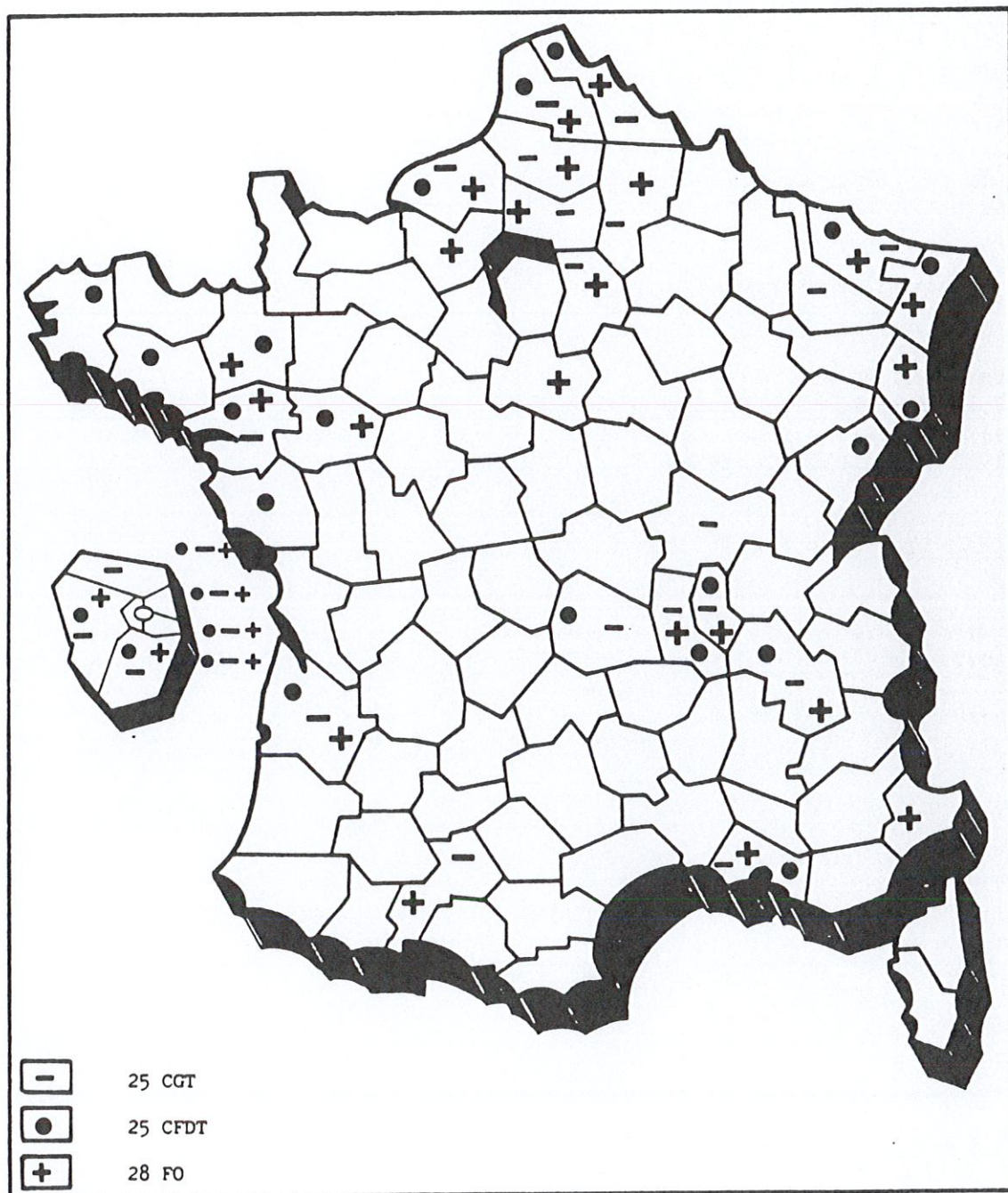
FO est en 1987, comme en 1982, la dernière en ce qui concerne la concentration dans les 25, mais l'écart qui était de 3,4 avec la CFDT n'est plus que de 0,7. FO accroît donc sa concentration dans les 25 comme dans les 10.

La CFTC fait de même, elle était en 1982 au niveau de la CFDT, elle a en 1987 3,1% de plus.

Quant à la CGC qui reste en tête, elle est désormais suivie par la CFTC et sa baisse de 5,7% met en évidence, comme dans le cas des 10 une diminution de la concentration de ses voix dans les gros départements.

Carte 5

1987 - Les "plus gros" départements pour chaque centrale (pour atteindre 57,5 %)



CFDT : Une étude plus précise montre que sur les dix départements comportant le plus grand nombre d'inscrits (voir tableau 16) un seul, le Rhône, dépasse en pourcentage d'exprimés la moyenne nationale (23,32% pour une moyenne de 23,05%). Les autres se répartissent ainsi selon les tranches :

15 à 17,5% : Bouches du Rhône, Seine St Denis, Val de Marne.
17,5 à 20% : Pas de Calais.
20 à 22,5% : Yvelines, Seine Maritime, Paris, Nord, Hauts de Seine.
22,5 à 25% : Rhône.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que la CFDT vienne au dernier rang en ce qui concerne la concentration de ses voix dans ces dix départements (29,47% du total des voix CFDT, contre, par exemple, 34,87% pour la CGT).

Si l'on considère les 15 départements suivants (quant au nombre d'inscrits) c'est-à-dire ceux qui forment avec les 10 le groupe des 25 "plus gros" on constate que dans ces 15 la situation de la CFDT est nettement plus favorable : 8 sont au-dessus de la moyenne dont certains comme la Loire Atlantique de plus de 12 points. On a la répartition suivante :

15 à 17,5% : Seine et Marne.
17,5 à 20% : Alpes Maritimes, Gironde, Val d'Oise, Oise.
20 à 22,5% : Essonne et Haute Garonne.
22,5 à 25% : Loire (24,68, c'est-à-dire au-dessus de la moyenne).
25 à 27,5% : Isère, Meurthe et Moselle, Moselle.
27,5 à 30% : Bas Rhin, Haut Rhin.
32,5 à 35% : Ille et Vilaine.
35 à 37,5% : Loire Atlantique.

En raisonnant en fonction de l'importance des voix dans certains départements, nous n'avons considéré le problème que sous un certain angle. En effet, une centrale peut faire un score très élevé (en voix) dans un département qui ne figure pas dans les 25 et dépasser ainsi dans ce département le poids qu'elle a dans tel ou tel département qui figure parmi les "25".

POUR ATTEINDRE 57,5% DES VOIX

Nous allons donc considérer la question de la concentration sous un autre angle : pour atteindre tel pourcentage du total de ses voix, combien, pour une centrale donnée faut-il rassembler de départements parmi ceux au sein desquels elle réalise le meilleur score en voix. Nous prendrons arbitrairement 57,5% des voix d'une centrale ce qui nous permettra une comparaison avec le même calcul effectué en 1982. (Carte 5)

Il faut regrouper :	en 1987	en 1982
Pour la CGT	25 départements	25
Pour la CFDT	25	25
Pour FO	28	30
Pour la CFTC	23	nd
Pour la CGC	22	nd

Pour la CGT et la CFDT, la concentration reste identique.

A FO, la concentration est moins forte puisqu'il faut 28 départements au lieu de 25 pour la CGT et la CFDT, mais comme on l'a vu précédemment la concentration s'est accrue de 1982 à 1987 (de 30 on passe à 28).

CGC et CFTC pour lesquelles les calculs n'ont pas été faits en 1982 ont en 1987 une concentration plus forte que les trois autres puisqu'il suffit à la CFTC de 23 départements pour rassembler 57,5% de ses voix et à la CGC de 22. On peut d'ailleurs, sans risquer de se tromper, estimer qu'en 1982, la concentration de la CGC était encore plus forte.

Si nous ne considérons que les trois grandes centrales, on peut examiner les départements communs aux trois, à deux ou à une seule.

Communs aux trois : Bouches du Rhône, Gironde, Isère, Loire, Loire Atlantique, Moselle, Nord, Pas de Calais, Rhône, Paris, Yvelines, Essonne, Hauts de Seine, Seine St Denis, Val de Marne, Seine Maritime. (16) (en 1982, on trouvait en plus la Meurthe et Moselle).

Commun CFDT-CGT : Puy de Dôme.

Communs CFDT-FO : Ille et Vilaine, Bas Rhin, Haut Rhin, Maine et Loire.

Communs FO et CGT : Aisne, Haute Garonne, Oise, Seine et Marne, Somme.

Particuliers à CFDT : Doubs, Finistère, Morbihan, Vendée.

à CGT : Meurthe et Moselle, Saône et Loire, Val d'Oise.

à FO : Alpes Maritimes, Eure, Loiret.

Parmi les 25 départements permettant à la CFDT d'atteindre les 57,5%, il y a les 10 ayant le plus grand nombre d'inscrits dont nous avons déjà étudié les pertes de 82 à 87. Examinons maintenant les 15 suivants.

TABLEAU 18 - PERTES CFDT DANS LES 15 DEPARTEMENTS (AUTRES QUE LES 10) OU LA CFDT TOTALISE LE PLUS GRAND NOMBRE DE VOIX EN 1987

	<u>Pertes brutes 87-82</u>	<u>Pertes en % par rapport aux voix de 1982</u>	
Puy de Dôme	9 678	- 35,76%	(1)
Morbihan	8 689	- 33,39%	(2)
Haut Rhin	11 279	- 32,23%	(3)
Moselle	12 487	- 31,72%	(4)
Loire	8 304	- 31,59%	(5)
Doubs	8 013	- 31,30%	(6)
Gironde	8 177	- 29,90%	(7)
Ille et Vilaine	8 982	- 26,84%	(8)
Loire Atlantique	12 879	- 26,56%	(9)
Essonne	6 574	- 25,21%	(10)
Bas Rhin	9 026	- 24,04%	(11)
Maine et Loire	8 827	- 23,35%	(12)
Finistère	6 660	- 20,97%	(13)
Isère	5 703	- 19,12%	(14)
Vendée	2 837	- 11,47%	(15)

En 1982, parmi ces 25 départements, figuraient le Calvados qui avec une perte de 8 646 voix en 1987 a perdu 34,71% et la Meurthe et Moselle qui avec une perte de 7 095 voix a perdu 29,87% (ces deux départements remplaçaient la Vendée et le Morbihan).

Le pourcentage moyen de voix perdues au plan national étant de 30,49% de 82 à 87, on constate en examinant le tableau 17 que 6 des 15 départements ont des pertes supérieures et 9 des pertes inférieures, les plus basses se trouvant en Vendée (- 11,47%) et Isère (- 19,12%).

Dans 5 de ces départements la croissance des abstentions de 1982 à 1987 est supérieure à la moyenne (+ 12,6). (Voir carte 3).

TABEAU 19 - DISPERSION DES SCORES DEPARTEMENTAUX (EN % DES SUFFRAGES EXPRIMES)

Scores par classes	CGT		CFDT		FO	
	Nombre de départem.	% du total des voix CGT	Nombre de départem.	% du total des voix CFDT	Nombre de départem.	% du total des voix FO
+ de 50%	2	0,44%				
45 à 50%	7	9,4%				
42,5 à 45%	14	15,34%				
40 à 42,5%	11	10,43%	1	1,75%		
37,5 à 40%	13	14,94%	{ 4	{ 8,57%		
35 à 37,5%	16	16,75%				
32,5 à 35%	11	11,44%	{ 6	{ 5,96%		
30 à 32,5%	7	10,34%			3	2,84%
27,5 à 30%	{ 10	{ 7,35%	12	11,66%	{ 12	{ 9,9%
25 à 27,5%			14	13,27%		
22,5 à 25%	{ 4	{ 2,87%	11	9,47%	25	21,72%
20 à 22,5%			13	25,26%	22	22,05%
17,5 à 20%	1	0,53%	19	14,11%	22	27,47%
15 à 17,5%			12	9,45%	11	16,64%
12,5 à 15%			1	0,09%	1	0,2%
10 à 12,5%			1	0,09%		
- de 10%			2	0,06%		

Pour mesurer la dispersion des voix, on peut utiliser deux méthodes simples :

- combien de départements sont rassemblés par exemple dans une fourchette de 10 points, la plus favorable à chaque centrale et quel pourcentage de voix cela représente par rapport à l'ensemble de la centrale ;
- sur quel éventail s'étaient les scores de chaque centrale en éliminant les cas les plus extrêmes dans la mesure où ils ne représentent qu'un pourcentage de voix minime.

FO

Appliquons d'abord à FO le principe de la fourchette. Cette centrale vient largement en tête : de 15 à 25%, elle regroupe en, 1987 : 80 départements et 87,88% des voix. En 1982, dans la même fourchette, elle rassemblait 79 départements et 80,4% des voix. On est donc en présence d'une dispersion faible, du même ordre de grandeur qu'en 1982 : 79 et 80 départements en 10 points.

Si l'on applique la seconde méthode, on constate qu'en 1987 les scores de FO s'étaient sur un éventail relativement restreint : de 15 à 32,5% (éventail de 17,5 points). En 1982, l'éventail allait de 12,5 à 30% (17,5 points comme en 1987).

En 1982, nous avons émis l'hypothèse qu'une faible dispersion (comme celle de FO) correspondait à un syndicalisme où l'image nationale (due à son leader) jouait davantage que le militantisme local.

LA CFDT

Procédons, comme pour FO, sur 10 points : de 17,5% à 27,5%, la CFDT regroupe en 1987 : 57 départements et 62,11% des suffrages. En 1982, dans la même fourchette, elle rassemblait 55 départements et 62,94% des suffrages ; il y a donc deux départements de plus en 1987, mais un tout petit peu moins de suffrages qu'en 1982.

En ce qui concerne l'éventail où s'étaient les suffrages, en 1987, en éliminant les 4 départements en dessous de 15% qui ne représentent que 0,24% des suffrages totaux, l'amplitude de l'éventail va de 15% à 42,5% (amplitude de 27,5, c'est-à-dire 10 points de plus de FO). En 1982, il allait aussi, en éliminant les trois départements en dessous de 15% (0,21% des suffrages totaux) de 15 à 42,5% (27,5 d'amplitude).

En conclusion, on constate en 1987, comme en 1982, une dispersion des scores beaucoup plus grande qu'à FO, si nous reprenons notre hypothèse de départ, on peut estimer qu'il s'agit d'un syndicalisme militant, où l'image nationale interfère avec l'importance du militantisme local, plus ou moins selon les départements. La comparaison 1982-1987 ne permet pas de tirer des conclusions quant à l'impact de la campagne médiatique qui a été très développée en 1987. Il faudrait des études plus fines pour en mesurer les effets.

LA CGT

En 1987, la CGT rassemble dans une fourchette de 10 points (de 35 à 45%) 54 départements et 57,46% des voix ; en 1982, dans la même fourchette 46 départements et 56,26% des voix. Donc une moindre dispersion en ce qui concerne les départements (8 de plus dans la fourchette de 1987) ; en revanche l'évolution est minime en pourcentage de voix (1,2 point supplémentaire).

Quant à l'amplitude de l'éventail, en 1987, si l'on élimine l'Ariège et la Haute Corse, il va de 17,7 à 50% (32,5 points). En 1982, il allait, toujours en éliminant l'Ariège et la Haute Corse, de 20 à 52,5% (déjà 32,5 points). Si l'on s'en tient à la seule augmentation du nombre de départements dans la même fourchette on aurait donc un certain renforcement de l'image nationale. Mais dans l'ensemble, la dispersion reste plus forte que pour la CFDT.

POI S DES DIVERSES REGIONS DANS LE TOT L DES VOIX CFDT

Nous allons comparer en 1982 et 1987 le pourcentage que représentent les voix de chaque région dans le total des voix CFDT.

TABEAU 20 - PART DE CHAQUE REGION PAR RAPPORT AU TOTAL DES VOIX CFDT

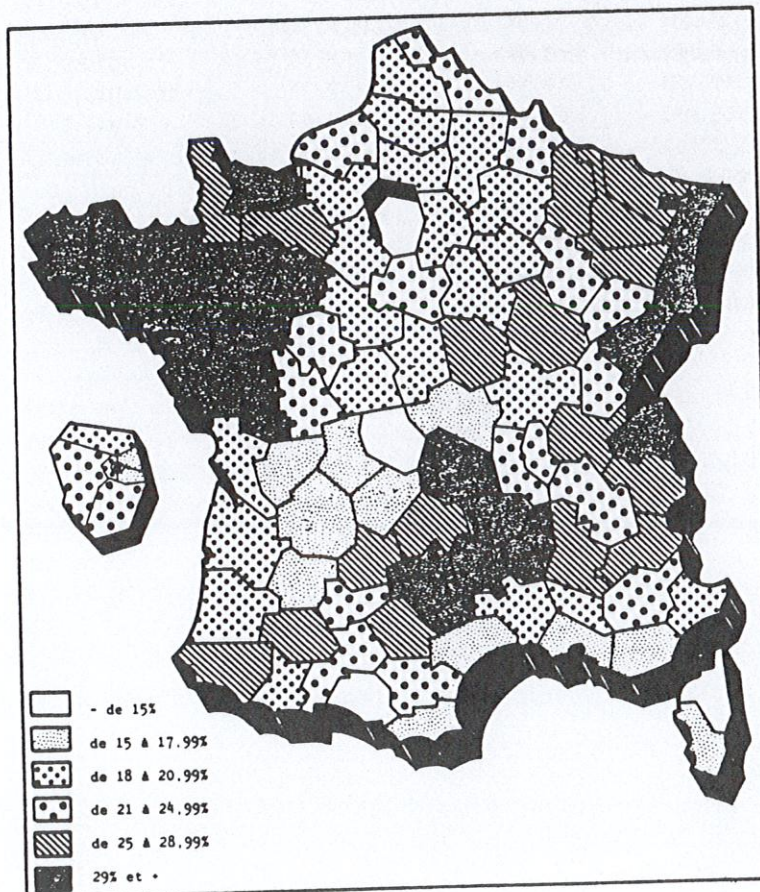
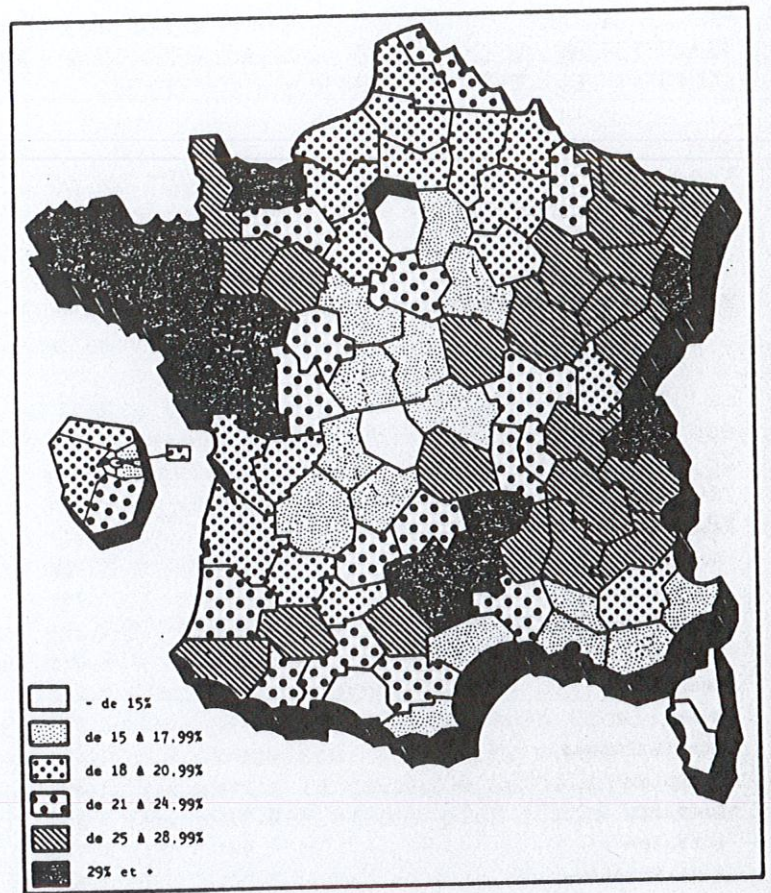
Régions	1982	1987	Différence	% par rapport à la part de 1982
Alsace	4,03%	4,18%	+ 0,15	+ 3,7%
Aquitaine	3,64%	3,91%	+ 0,27	+ 7,4%
Auvergne	2,64%	2,48%	- 0,16	- 6,1%
Bourgogne	2,76%	2,74%	- 0,02	- 0,7%
Bretagne	6,14%	6,38%	+ 0,24	+ 3,9%
Centre	4,05%	4,11%	+ 0,06	+ 1,5%
Champagne	2,25%	2,21%	- 0,04	- 1,8%
Corse	0,09%	0,06%	- 0,03	
Franche Comté	2,56%	2,64%	+ 0,08	+ 3,1%
Languedoc	1,90%	2,06%	+ 0,16	+ 8,4%
Limousin	0,87%	0,90%	+ 0,03	+ 3,4%
Lorraine	4,92%	4,71%	- 0,21	- 4,3%
Midi-Pyrénées	3,50%	3,58%	+ 0,08	+ 2,3%
Nord-Pas de Calais	7,46%	6,89%	- 0,57	- 7,6%
Basse Normandie	2,74%	2,68%	- 0,06	- 2,2%
Haute Normandie	3,32%	3,11%	- 0,21	- 6,3%
Pays de Loire	8,04%	8,80%	+ 0,76	+ 9,5%
Picardie	3,04%	2,92%	- 0,12	- 3,9%
Poitou-Charentes	2,34%	2,36%	+ 0,02	+ 0,9%
Provence-Côte d'Azur	3,96%	3,82%	- 0,14	- 3,5%
Rhône-Alpes	10,29%	10,46%	+ 0,17	+ 1,6%
Ile de France	19,45%	19,01%	- 0,44	- 2,3%

Au sein des voix recueillies par la CFDT, la part de 11 régions a augmenté ; proportionnellement la croissance a été la plus forte dans les Pays de Loire, on trouve ensuite par ordre décroissant le Languedoc, l'Aquitaine, la Bretagne, l'Alsace, le Limousin, la Franche Comté, Midi-Pyrénées, Rhône Alpes, le Centre et le Poitou-Charentes.

La part de 11 régions a décru ; proportionnellement la baisse la plus forte concerne le Nord-Pas de Calais, on a ensuite en ordre décroissant la Haute Normandie, l'Auvergne, la Lorraine, la Picardie, Provence-Côte d'Azur, l'Ile de France, la Basse Normandie, la Champagne, la Bourgogne, la Corse.

Carte 6

CFDT (1987) -
Pourcentage de
suffrages exprimés



Carte 7

CFDT (1982) -
Pourcentage de
suffrages exprimés

IV - ANALYSE DES RESULTATS DEPARTEMENTAUX CFDT

Nous allons d'abord faire l'étude en utilisant les pourcentages par rapport aux exprimés. Ensuite, compte tenu de l'importance des abstentions, nous examinerons les pourcentages calculés en fonction des inscrits.

ZONES DE FORCE ET DE FAIBLESSE

Nous allons comparer les cartes 6 et 7 qui répartissent les départements en 6 classes, compte tenu du pourcentage d'exprimés en 1987 (carte 6) et en 1982 (carte 7).

ZONES DE FORCE CFDT

Par convention, nous estimerons qu'elles sont constituées en 1982 comme en 1987 par les départements où la CFDT atteint et dépasse le score de 29% des exprimés.

En 1982 (carte 7) nous trouvons 21 départements répartis essentiellement en trois zones :

- L'Ouest (avec 11 départements), seul le Calvados se détache de la masse des 10 autres départements.
- La frontière de l'Est (avec 5 départements). La zone va du Bas Rhin à la Haute savoie, avec une seule solution de continuité, le Jura).
- La bordure Sud-Est du Massif Central (4 départements auxquels se rattache le Puy de Dôme).

En 1987, la carte 6 montre un effritement de ces trois "bastions" :

- A l'Est, il ne reste plus que 2 départements sur 5 : le Haut Rhin et la Haute Savoie ; le Haut Rhin a d'ailleurs perdu 3,87% des suffrages exprimés et avec 29,14% se trouve juste au-dessus de la barre des 29%.
- Au Sud-Est du Massif Central, on n'a plus que 3 départements au lieu de 5. Parmi ces trois, la Haute Loire a perdu 3,13% et l'Aveyron 2,63%. En reculant de 1,88%, le Puy de Dôme est passé juste en dessous de la barre des 29%. Quant à l'Ardèche qui, en 1982, se trouvait à peine au dessus de cette barre en perdant 2,16%, elle ne figure plus, comme le Puy de Dôme, dans ce groupe.
- A l'Ouest demeure le seul groupe compact de 9 départements. Il a été amputé de la Mayenne (- 3,53%) et de la Sarthe (- 1,01%). Mais, au sein même du groupe on note des reculs. Le plus important est celui du Morbihan (- 4,07%), on a aussi le Calvados (- 1,53%). En revanche, certains départements progressent sensiblement : Maine et Loire (+ 1,94%), Vendée (+ 1,59%).

Au total, au lieu de 21 départements, on n'en a plus que 14 et parmi ces 14, 5 seulement sont en progression ou restent stables, les neuf autres régressent de façon plus ou moins nette.

Cet effritement des zones de force se fait au profit de la tranche située immédiatement en dessous (de 25 à 29%). De 82 à 87, le nombre de ses départements passe de 17 à 23 (+ 6 départements). L'évolution au sein de cette tranche se fait de la façon suivante :

- 4 départements localisés dans cette tranche en 1982 passent dans la tranche inférieure : Orne (- 1,06), Meuse (- 3,94), Lot (- 3,2), Cantal (-2,76) (Voir carte 9).
- 3 départements issus de la classe inférieure accèdent à cette tranche de 25 à 29% : Haute Marne (+ 1,76), Haute Saône (+3,76), Isère (+ 2,06) (Voir carte 8).
- 7 départements sont issus comme nous l'avons vu de la tranche au-dessus de 29% en 1982.

ZONES DE FAIBLESSE

Traitions d'abord des départements situés au-dessus des 15%.

En 1982, on en compte 3 : l'Ariège, la Haute Corse et la Creuse.

En 1987, ils sont 4 : l'Ariège et la Haute Corse ont encore baissé dans l'échelle des scores : - 4% pour la Haute Corse, - 2,32% pour l'Ariège. La Creuse malgré une remontée de 2,14% n'a pas franchi le seuil des 15%, tandis que la Corse Sud avec une perte de 5,56% vient rejoindre les trois précédents en dessous de ce seuil.

Mais, ces 4 départements mis à part (qui d'ailleurs ne regroupent au total que 0,24% des suffrages CFDT), les zones de faiblesse sont essentiellement localisées dans la tranche de 15 à 18%.

Cette tranche comprend 13 départements en 1982, 17 en 1987.

En 1987, ces départements se situent :

- sur le pourtour méditerranéen, à l'exception de l'Aude et du Gard, au total, 6 départements ;
- dans le Massif central et sur ses marges nord (Loir et Cher) et sud (Dordogne), en tout 7 départements ;
- dans l'Ile de France (Seine St Denis, Val de Marne et Seine et Marne) avec un prolongement dans l'Yonne (4 départements).

Par rapport à 1982, on a 10 départements communs : Var, Bouches du Rhône, Hérault, Pyrénées Orientales, Dordogne, Corrèze, Haute Vienne, Allier, Seine St Denis, Val de Marne.

En fait, on pourrait y ajouter 3 départements qui se situent à la limite des 18%. Le Vaucluse et les Alpes Maritimes étaient en 1982 respectivement à 18,03% et 18,05%, Il a suffi d'une faible baisse pour les intro-

duire dans la tranche des 15-18%. La Charente était au sommet de cette tranche à 17,93%, il a suffi d'une faible hausse pour la faire passer dans la tranche supérieure.

En revanche, des baisses relativement importantes ont transféré 5 départements de la tranche 18-21% à la tranche 15-18% : Indre (- 2,86), Cher (-1,66), Loir et Cher (-1,63), Seine et Marne (-1,28), Yonne (0,54).

En accroissant ses exprimés de + 3,65%, le Lot et Garonne a effectué le trajet inverse. Quant à la Corse Sud, nous avons déjà signalé que sa forte baisse l'a conduite en dessous des 15%.

HAUSSES ET BAISSSES EN POURCENTAGE

HAUSSES

Si on considère la carte 8, on constate que 31 départements enregistrent une progression du pourcentage des suffrages exprimés par rapport à 1982.

- 4 dépassent les 3% de progression : Haute Saône (+ 3,76), Finistère (+ 3,68), Lot et Garonne (+ 3,65), Landes (+ 3,62) ;
- 4 progressent de 2 à 3% : Hautes Pyrénées (+ 2,32), Creuse (+ 2,14), Gard (+ 2,12), Isère (+ 2,06) ;
- 6 ont entre 1 et 2% de hausse : Pyrénées Orientales, Saône et Loire, Haute Marne, Maine et Loire, Vendée, Hauts de Seine.

Si l'on ne considère que ces 14 départements, en laissant de côté les 17 où la progression est inférieure à 1%, on constate que sur les 14 :

- 3 appartenaient en 1982 à une zone de force de la CFDT et y demeurent en 1987 ;
- 2 se localisaient en 1982 dans une zone de faiblesse et y demeurent malgré leur progression ;
- les 9 autres se situaient dans les tranches moyennes.

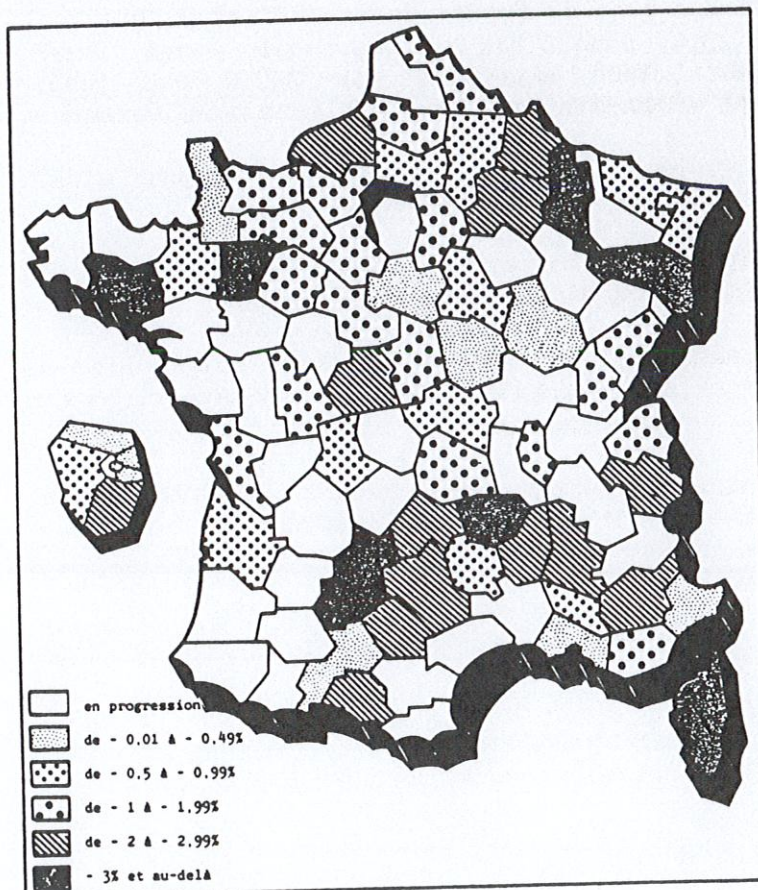
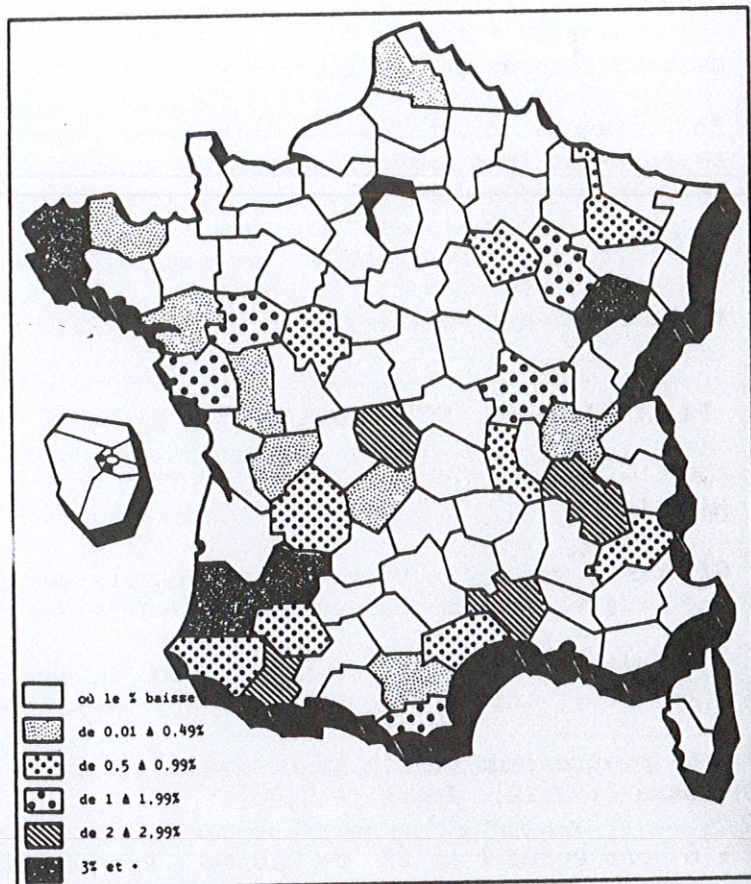
Les progressions sensibles (+ de 1%) concernent donc les divers types de départements : "forts", "faibles" ou "intermédiaires".

On peut examiner les scores par sections dans ces 14 départements afin de repérer si les évolutions sont les mêmes dans les diverses sections des départements en progression.

- La section encadrement est en progression dans les 14 départements, avec des augmentations allant de + 2,32% (Haute Saône) à + 7,15% (Lot et Garonne); les progressions sont donc sensiblement plus fortes que les progressions globales ;
- La section industrie qui stagne en Vendée, progresse partout ailleurs de 0,50% (Saône et Loire) à 4,82% (Haute Saône) ;
- La section agriculture, en dehors d'une baisse de 0,54% (Pyrénées Orientales) croît dans 13 départements : de 1,5% (Gard) à 8,06% (Hautes Pyrénées) ;

Carte 8

CFDT - Progression en %
des exprimés entre
1982 et 1987



Carte 9

CFDT - Baisse en % des
exprimés entre
1982 et 1987

- Pour la section commerce, on note trois exceptions : 2 baisses (Hauts de Seine - 0,34%, Hautes Pyrénées - 0,95%) et 2 stagnations (Pyrénées Orientales et Haute Saône). Il y a cependant progression dans 10 départements sur 14, de 0,12% (Saône et Loire) à 6,28% (Vendée) ;
- La situation est sensiblement la même dans les activités diverses : baisse dans 2 départements (Pyrénées Orientales - 1,33%, Haute Marne - 0,33%) et stagnation dans un département (Hautes Pyrénées). L'augmentation des pourcentages concerne donc 11 départements sur 14 : de 0,33 (Hauts de Seine) à 6,6% (Landes).

Au total, en dehors de 5 baisses dont une seule dépasse à peine 1% et de 4 stagnations, on observe donc une progression dans 61 sections sur 70, progression concomitante avec la progression globale dans les départements concernés. (Carte 9)

BAISSES

65 départements enregistrent une baisse du pourcentage des suffrages CFDT.

- 10 chutent de 3 à 6% : Corse Sud (- 5,56), Tarn et Garonne (- 4,57), Morbihan (- 4,07), Haute Corse (- 4), Meuse (- 3,94), Haut Rhin (- 3,87), Mayenne (- 3,53), Lot (- 3,2), Haute Loire (- 3,13), Vosges (- 3,03) ;
- 13 baissent entre 2 et 3% : Indre (- 2,86), Ardennes (- 2,8), Cantal (- 2,76), Aveyron (- 2,63), Ariège (- 2,32), Savoie (- 2,42), Alpes de Haute Provence (- 2,29), Ardèche (- 2,16), Seine Maritime (-2,13), Drôme (- 2,12), Essonne (- 2,02), Marne (- 2), Tarn (- 2).

Parmi ces 23 départements, 6 se situaient en 1982 dans des zones de force CFDT et y demeurent, les 3 autres passant dans la classe immédiatement inférieure, 3 se situaient dans les zones de faiblesse et un est venu s'y ajouter en 1987. Les 13 autres sont localisés dans les classes intermédiaires. On se trouve donc dans la même situation qu'en ce qui concerne les départements en progression. Hausses ou baisses affectent aussi bien des départements "forts", "faibles" ou intermédiaires.

Si l'on laisse de côté les deux départements corses, compte tenu du faible nombre d'exprimés, on peut examiner comment évoluent les scores dans les sections des 21 départements enregistrant les baisses les plus importantes.

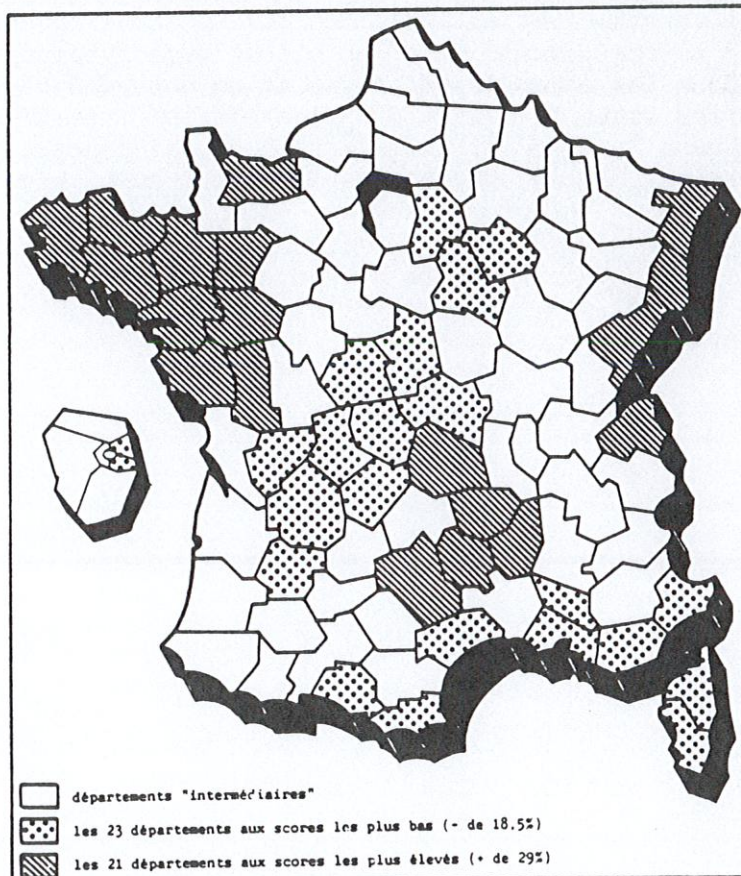
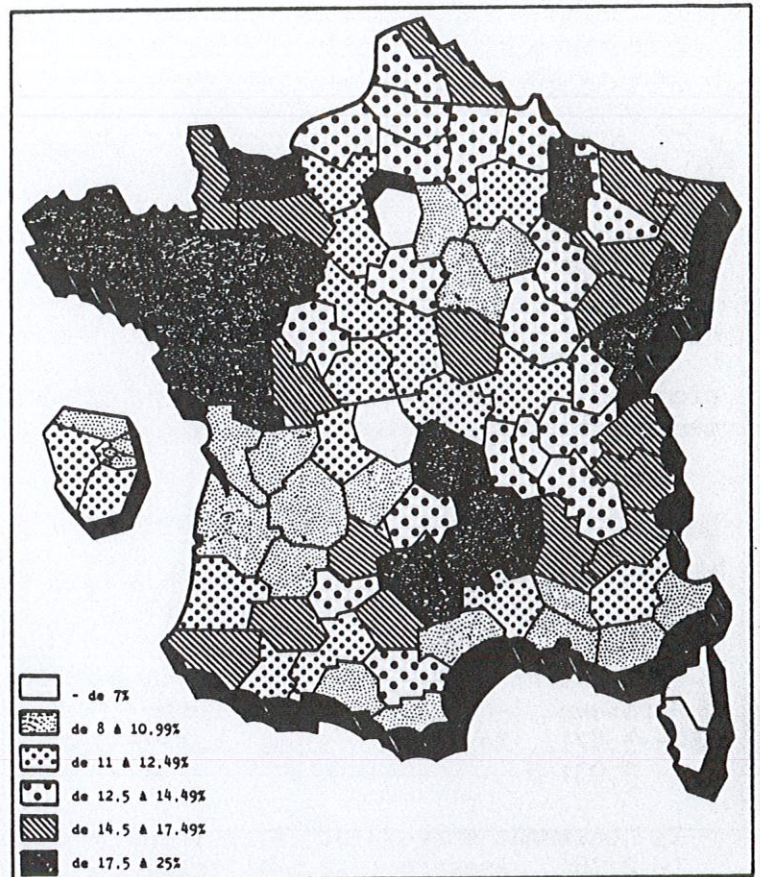
- La section encadrement est en progression dans les 21 départements, avec des scores variant de + 0,61 (Cantal) à + 6% (Meuse). Il y a donc contradiction entre la progression dans l'encadrement et la baisse globale dans ces 21 départements. L'évolution des scores CFDT dans l'encadrement a donc sa logique propre ; ils progressent aussi bien dans les départements en baisse relativement importante que dans les départements qui améliorent globalement leur score.

Les autres sections ont une évolution généralement en conformité avec la baisse du score global de la CFDT dans les départements étudiés.

- Dans l'industrie, les 21 départements perdent des points : de - 1,67 (Aveyron) à - 6,7 (Morbihan).

Carte 10

CFDT (1982) -
Pourcentages par
rapport aux
inscrits



Carte 10 bis

CFDT (1982) -
Pourcentages par
rapport aux
exprimés

- Dans le commerce, à part une exception, les Ardennes (+ 0,16%), les 20 autres départements régressent : de - 2,04 (Marne) à - 5,48% (Aveyron).
- Dans l'agriculture, sauf deux exceptions : Cantal (+ 2,62) et Ariège (+ 3,87), les 19 autres départements ont un score en baisse : de - 0,44 (Morbihan) à - 21,34% (Essonne). L'amplitude de variation du score montre que si le mouvement va dans le même sens globalement et dans la section agriculture, celle-ci a cependant une certaine logique propre dans la mesure où de fortes baisses dans cette section peuvent correspondre à des baisses globales relativement faibles.
- Enfin, c'est dans le secteur des activités diverses que les exceptions sont les plus nombreuses : 4 sur 21 (Vosges + 2,40, Ardennes + 1,65, Mayenne + 0,65, Seine Maritime + 0,20). Dans les 17 autres départements on a des baisses allant de - 0,77 (Ariège) à - 6,83% (Tarn et Garonne).

QUAND ON FAIT INTERVENIR LES POUR-CENTAGES PAR RAPPORT AUX INSCRITS

COMPARAISONS EN 1982

Comparons d'abord la carte des pourcentages départementaux par rapport aux inscrits en 1982 (Carte 10) et la carte 10 bis, pourcentages par rapport aux exprimés en 1982, mais ne représentant que les 21 départements aux scores les plus élevés et les 23 aux scores les plus bas.

Scores élevés

Pour les inscrits, nous considérons les scores au-dessus de 17,5%, pour les exprimés, au-dessus de 29%. On note de fortes correspondances :

- A l'Ouest, les mêmes 11 départements.
- Au Sud-Est du Massif Central, les mêmes 5 départements.
- C'est à l'Est que l'on note des différences. Les deux cartes ont en commun Haut Rhin, Territoire de Belfort et Doubs. En revanche, Bas Rhin et Haute Savoie, présents sur la carte des exprimés sont remplacés sur la carte des inscrits par la Meuse et si on prenait sur cette carte le 21^è département, on aurait le Tarn (17,47%).

Donc entre les deux cartes, on a deux seules différences.

Celles-ci sont à mettre en rapport avec l'écart qui existe en ce qui concerne les abstentions, lorsque l'on considère ces 4 départements.

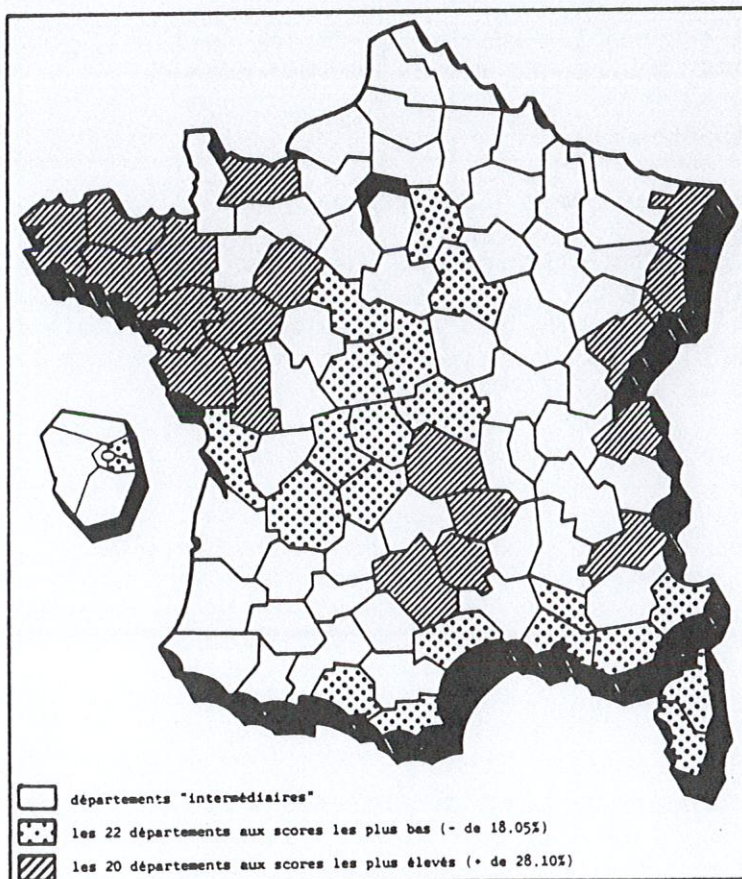
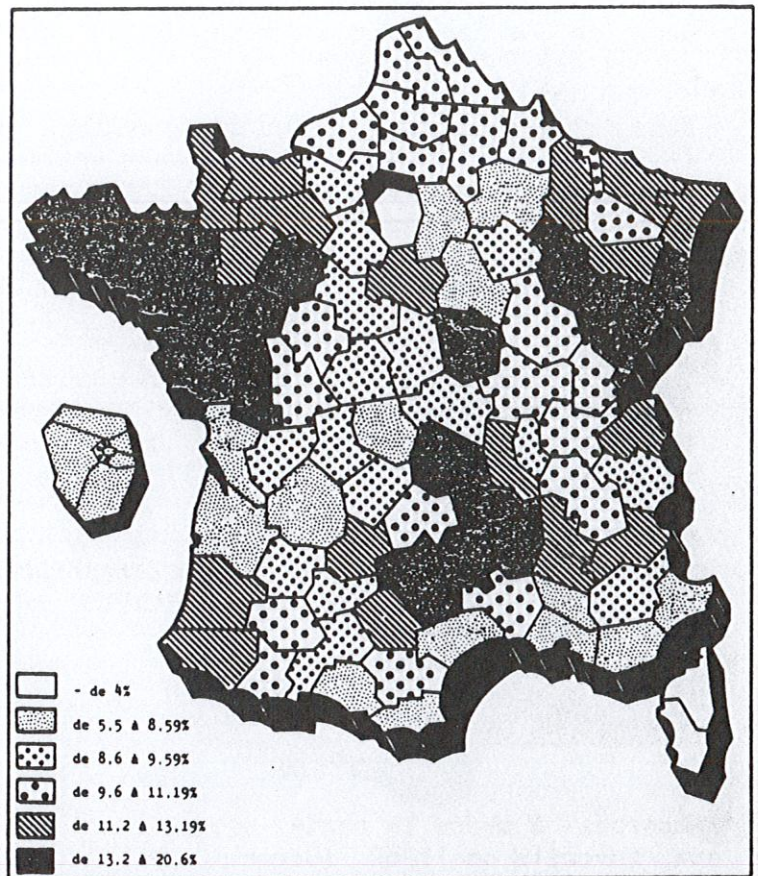
Entre d'une part Haut Rhin et Haute Savoie et d'autre part Meuse et Tarn, on note plus de 10 points de différence en pourcentage d'abstentions :

- Bas Rhin (43,90%) - Haute Savoie (43,34%)
- Meuse (32,84%) - Tarn (32,9%)

L'importance des abstentions explique aussi les modifications de classement que l'on peut observer à l'intérieur de ce groupe à score élevé. Par exemple l'Ille et Vilaine qui recule de 4 places quand on compare expri-

Carte 11

CFDT (1987) -
% par rapport aux
inscrits



Carte 11 bis

CFDT (1987) -
% par rapport aux
exprimés

més et inscrits, le Calvados qui recule de 5 places, ont tous deux un taux d'abstention (40,34% et 40,24%) nettement plus élevé que des départements qui progressent dans le classement :

Doubs : + 5 places (34,91% d'abstentions)

Ardèche : + 9 places (32,98%)

Côtes du Nord : + 4 places (34,38%)...

Quant aux dix départements qui conservent pratiquement le même classement, qu'il s'agisse des exprimés ou des inscrits, on constate que pour 9 d'entre eux l'écart entre le taux d'abstention se situe dans une fourchette de 2 points (de 35,57 à 37,69), seule la Vendée s'en écarte sensiblement (34,32).

Scores faibles

Pour les inscrits, nous considérons les scores en dessous de 11% (carte 10) et pour les exprimés la carte 10 Bis, comportant les 23 départements ayant un score en dessous de 18,5%.

Si l'on compare les 23 départements de chacune des cartes, on constate que :

- 19 départements sont communs aux deux : Seine St Denis, Val de Marne, Creuse, Dordogne, Ariège, Corse Sud, Haute Corse, Var, Bouches du Rhône, Hérault, Pyrénées Orientales, Vaucluse, Alpes Maritimes, Seine et Marne, Charente, Corrèze, Yonne, Aube, Lot et Garonne.
- 4 départements diffèrent d'une carte à l'autre (nous mettons entre parenthèses les taux d'abstention).
Pour les exprimés on trouve : Indre (30,30%), Cher (34,42%), Allier (32,73%), Haute Vienne (30,13%).
Pour les inscrits : Gironde (42,85%), Charente Maritime (45,14%), Paris (53,70%), Val d'Oise (45,04%)

L'écart de taux d'abstention explique donc que tel département présent dans ce groupe des "faibles" chez les exprimés est absent chez les inscrits et réciproquement.

COMPARAISONS EN 1987

Procédons comme pour les scores de 1982, en comparant cette fois la carte 11 (par rapport aux inscrits) et la carte 11 bis (par rapport aux exprimés).

Scores élevés

Pour les inscrits, nous avons les 20 départements au-dessus de 13,2%, pour les exprimés les 20 départements au-dessus de 28,10%. On a de part et d'autres, trois blocs :

- A l'Ouest : 9 départements communs aux inscrits et aux exprimés, plus le Calvados ne figurant que chez les exprimés.
- A l'Est, 3 départements communs (Haut Rhin, Territoire de Belfort et Doubs), plus 2 départements propres aux inscrits (Haute Saône et Haute

Marne) et 2 propres aux exprimés (Bas Rhin et Haute Savoie).

- Au Sud-Est du Massif Central, on trouve 4 départements communs (Puy de Dôme, Haute Loire, Lozère et Aveyron) et 1 ne figurant que chez les inscrits (Ardèche).

- Restent enfin 2 départements isolés : la Nièvre propre aux inscrits, les Hautes Alpes, propre aux exprimés.

Au total on a donc 4 départements qui figurent sur une carte et non sur l'autre et réciproquement (nous mettrons à côté du département le taux d'abstention).

Inscrits : Ardèche (44,48%), Haute Marne (44,76%), Nièvre (46,31%), Haute Saône (44,44%).

Exprimés : Hautes Alpes (56,92%), Calvados (53,32%), Bas Rhin (53,20%), Haute Savoie (60,17%).

L'écart des abstentions entre ces deux groupes de 4 départements est au minimum autour de 9 points et parfois beaucoup plus.

Scores faibles

Pour les inscrits, nous considérons (carte 11) les 22 départements en dessous de 8,6% ; pour les exprimés les 22 départements en dessous de 18,05% (carte 11 bis).

Examinons trois "blocs" :

- L'Ile de France et son voisinage immédiat.

Sur la carte des inscrits, on a 9 départements : 7 appartenant à la région parisienne (le seul département exclu : les Hauts de Seine) et 2 départements voisins : la Marne et l'Yonne.

Sur la carte des exprimés, ce bloc est réduit à 4 départements : Seine St Denis, Val de Marne, Seine et Marne et Yonne. Donc 5 départements de moins pour les exprimés que pour les inscrits.

- Le Massif central et sa bordure nord et sud.

Sur la carte des inscrits, on n'a que 2 départements, alors que sur celle des exprimés on a un bloc compact de 8 départements. Donc 6 départements de moins pour les inscrits : Loir et Cher, Cher, Indre, Allier, Haute Vienne, Corrèze.

- La bordure méditerranéenne.

Les deux cartes sont dans ce cas parfaitement comparables, avec les 8 mêmes départements.

Parmi les départements isolés, on trouve sur la carte des inscrits la Charente Maritime, la Gironde et l'Ariège, alors que sur la carte des exprimés, parmi ces trois départements, la Gironde ne figure pas.

Au total, la comparaison des deux cartes met en évidence 16 départements communs : alors que 6 diffèrent (Nous mettrons à côté du département cité le pourcentage d'abstention).

Ne figurent que sur la carte des inscrits : Val d'Oise (58,31), Yvelines (57,57), Essonne (59,41), Paris (65,31), Marne (54,06), Gironde (55,40).

Ne figurent que sur la carte des exprimés : Loir et Cher (45,98), Cher (45,87), Indre (39,27), Allier (44,15), Haute Vienne (41,21), Corrèze (45,20).

On retrouve comme dans les autres cas un écart important au minimum 8 points entre les deux groupes de départements.

Par rapport à 1982 et en nous limitant à la comparaison des groupes à scores élevé et faible, on constate 10 différences en 1987 contre 6 en 1982. Cette extension des différences entre groupes semblables lorsqu'on compare les pourcentages par rapport aux exprimés et ceux par rapport aux inscrits s'explique sans doute par la croissance des abstentions et l'extension de l'éventail : 21,5 points en 1982 (en excluant la Corse Sud), 26 points en 1987.

COMPARAISON PAR RAPPORT AUX INSCRITS 1982-1987

Nous allons comparer les cartes 10 et 11 en nous limitant aux trois "classes" de résultats les plus élevés : 20 départements pour la plus haute, 17 pour la suivante, 19 et 20 pour la troisième.

Pour chaque classe nous indiquons les départements non communs à une classe déterminée et sur le tableau 21 nous allons figurer par des flèches les passages de ces départements d'une classe à l'autre.

Ensuite, pour chacun de ces départements nous examinerons si ces évolutions ainsi représentées sont dues à une évolution des abstentions, ou des suffrages exprimés ou à une conjugaison des deux.

La progression d'une classe à l'autre peut être due à la progression des exprimés et au fait que conjointement la progression des abstentions est relativement faible (inférieure à la moyenne nationale : + 12,66).

C'est le cas de 6 départements :

Haute Saône	exprimés + 3,76	abstentions + 8,7
Haute Marne	+ 1,76	+ 10,32
Hautes Pyrénées	+ 2,32	+ 11,67
Gard	+ 2,12	+ 11,73
Saône et Loire	+ 1,14	+ 12,2
Landes	+ 3,62	+ 12,48

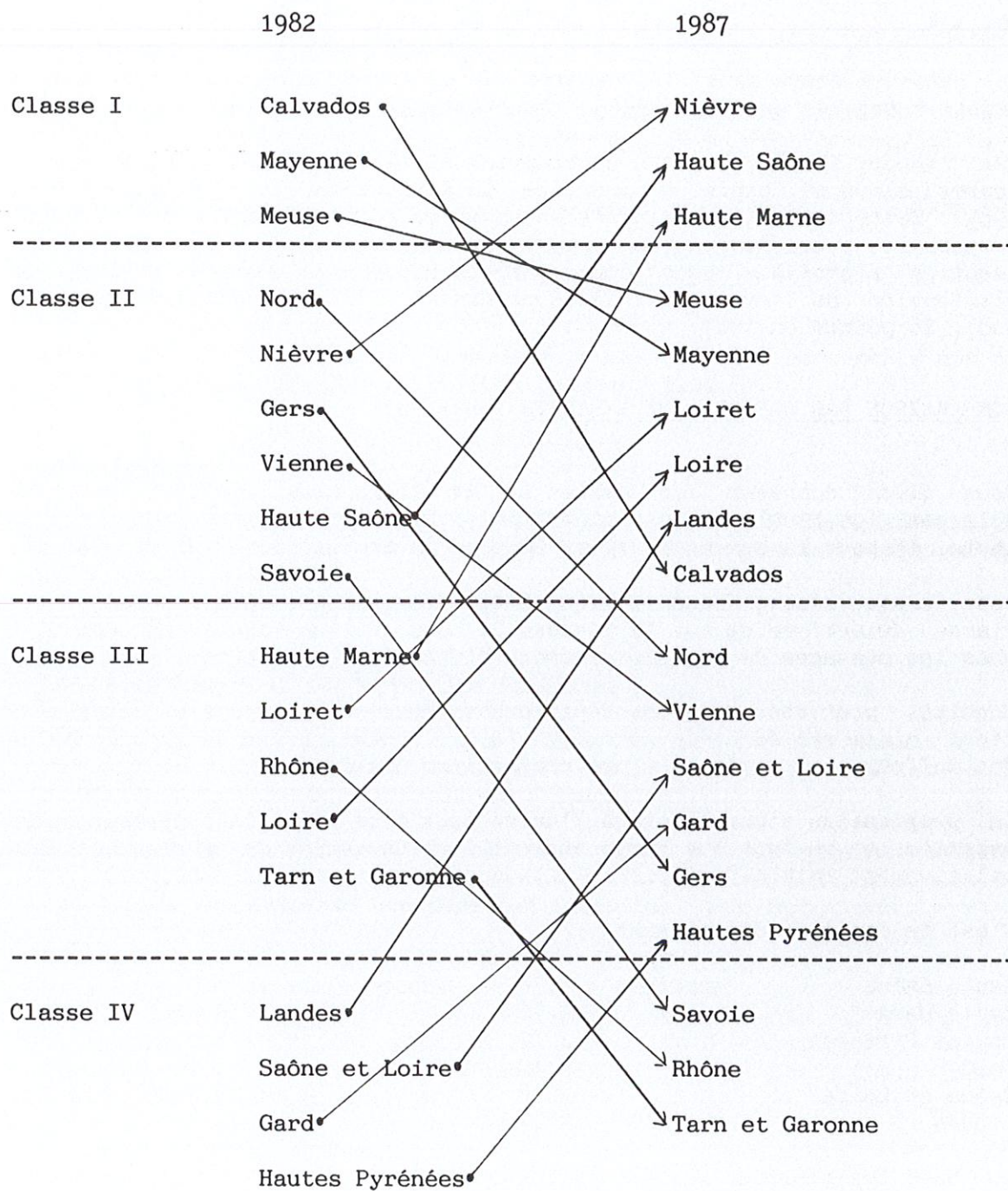
ou bien les exprimés régressent légèrement, alors que la progression des abstentions est inférieure à la moyenne.

Nièvre	exprimés - 0,46	abstentions + 10,78
Loiret	- 0,30	+ 11,02

ou bien encore les exprimés progressent sensiblement alors que la progression des abstentions est un peu supérieure à la moyenne.

Loire	exprimés + 0,92	abstentions + 13,10
-------	-----------------	---------------------

TABLEAU 21 - DEPARTEMENTS NON COMMUNS AUX TROIS PREMIERES CLASSES
(voir cartes 10 et 11)



La régression d'une classe à l'autre peut provenir :

- d'un recul des exprimés et conjointement d'une progression des abstentions supérieure à la moyenne :

Savoie	exprimés - 2,42	abstentions + 16,10
Vienne	- 1,39	+ 14,17
Meuse	- 3,94	+ 13,86
Nord	- 1,88	+ 13,38
Calvados	- 1,53	+ 13,08
Rhône	- 1,23	+ 13,00

- ou bien les exprimés reculent alors que la progression des abstentions est inférieure à la moyenne :

Mayenne	exprimés - 3,53	abstentions + 12,18
Tarn et Garonne	- 4,57	+ 12,48

On note que dans ce cas la régression des exprimés est forte alors que le taux d'abstention est juste en dessous de la moyenne.

- un dernier cas de figure consiste dans une légère progression des exprimés en pourcentage, alors que la progression des abstentions est nettement supérieure à la moyenne :

Gers	exprimés + 0,55	abstentions + 16,12
------	-----------------	---------------------

BAISSE DU POURCENTAGE CFDT PAR RAPPORT AUX INSCRITS DE 1982 A 1987

La carte 12 met en évidence les baisses plus ou moins importantes selon les départements.

Notons qu'un seul département n'enregistre aucune baisse : les pourcentages sont exactement les mêmes en 1982 et 1987, il s'agit de la Haute Saône où, comme nous l'avons vu, les exprimés progressent de 3,76, alors qu'elle a le plus faible taux de progression des abstentions : 8,7.

Dans tous les autres départements, on a des baisses variant de - 0,31% dans le Lot et Garonne à - 6,79% dans le Morbihan.

- La classe au-delà de - 5 points comprend 8 départements, 6 sont situés dans la classe aux scores les plus élevés en 1982 (carte 11), les 2 autres dans la classe immédiatement inférieure (Savoie et Haute Savoie).

- La classe entre - 4 et - 5 points regroupe 15 départements : sur les 15, 7 départements étaient situés en 1982 dans la classe la plus élevée, 6 dans la classe immédiatement inférieure et 2 dans la classe en dessous de cette dernière.

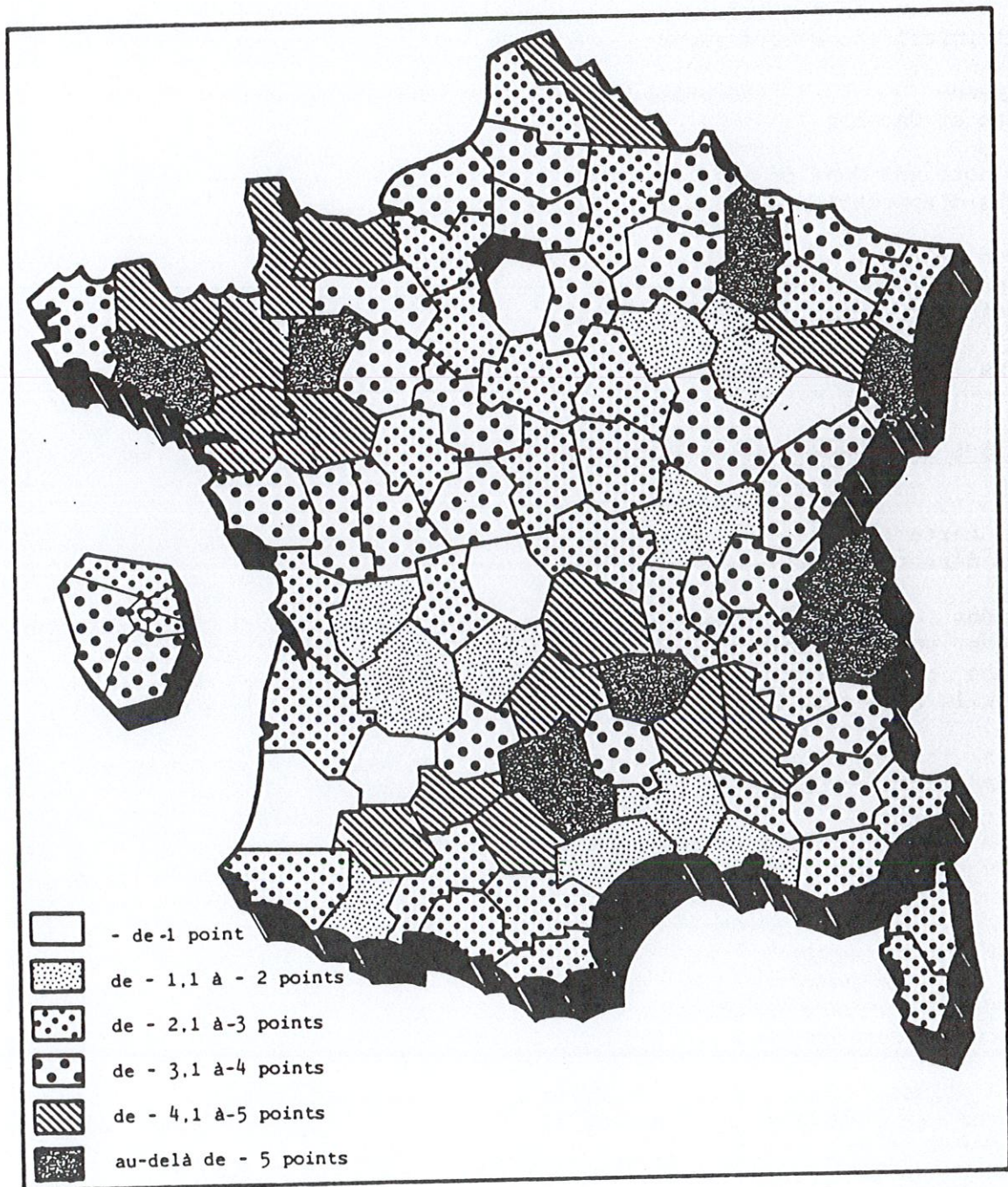
- La classe entre - 3 et - 4 points comprend 27 départements : 7 étaient situés en 1982 dans la classe la plus élevée, 5 dans la classe immédiatement en dessous, 8 dans la 3^e classe, 6 dans la 4^e et 1 dans la 5^e.

- La classe entre - 2 et - 3 points comprend 32 départements : 3 de la classe II, 8 de la classe III (aux alentours de la moyenne), 8 de la classe IV, 11 de la classe V (8 à 11%), 2 de la classe VI (la plus basse).

Carte 12

CFDT - % par rapport aux inscrits

Différences 1982 - 1987 (pertes par rapport à 1982)



- La classe entre - 1 et - 2 points comprend 10 départements : 2 de la classe III, 3 de la classe IV, 6 de la classe V.

- Enfin en dessous de - 1 point, entre 1982 et 1987 on n'a que 3 départements, la Creuse, les Landes et le Lot et Garonne.

On constate ce qui est normal, compte tenu du mode de calcul, que les baisses les plus importantes caractérisent les départements situés en 1982 dans les classes les plus élevées ; à mesure qu'on descend et particulièrement à partir de - 2 points, ce sont au contraire les départements aux pourcentages les plus faibles en 1982 qui prédominent.

Pour bien comprendre le phénomène, prenons un exemple simple : un département qui en 1982 est à 20% perd 5 points (donc est à 15% en 1987, cela représente une baisse de 25%. Prenons un département situé en 1982 à 10 points, s'il perd 3,33 points, c'est-à-dire moins que le département précédent si l'on calcule proportionnellement il perd davantage : 33,3%, c'est-à-dire un tiers, alors que le premier a perdu le quart.

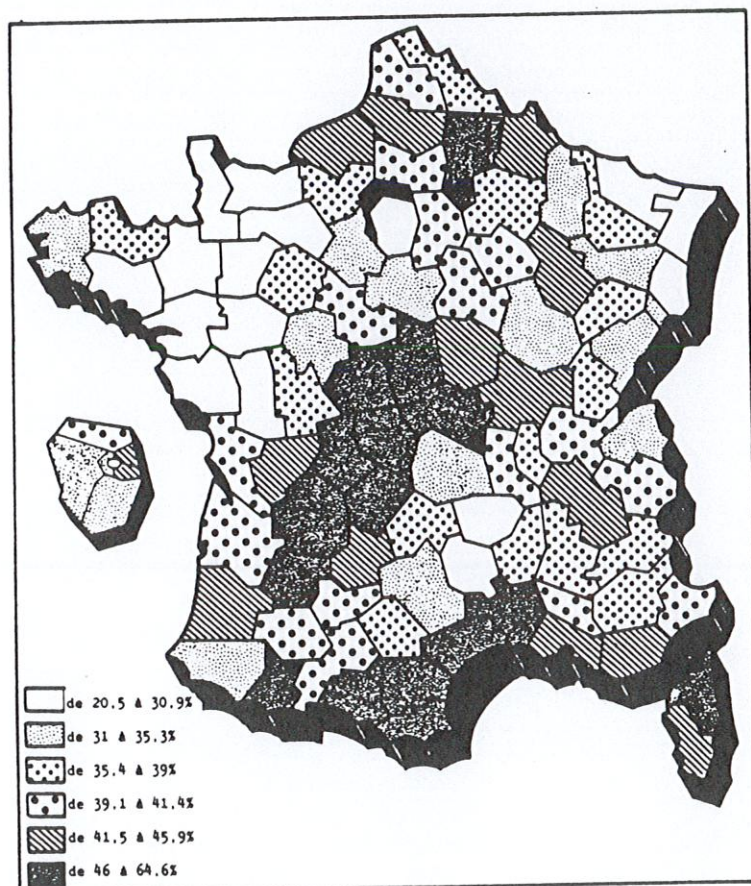
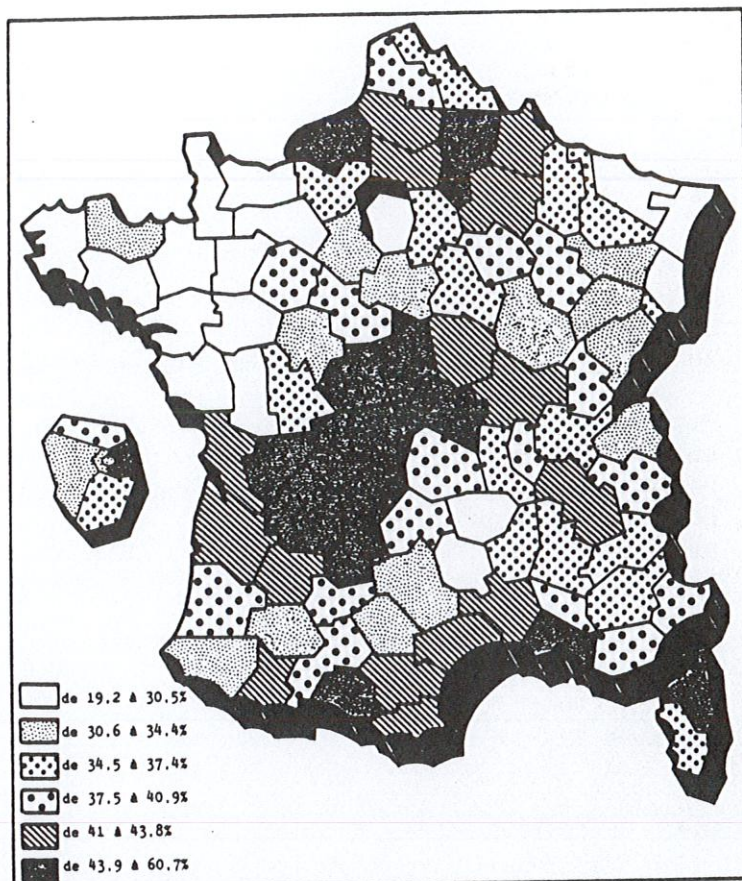
Appliquons ceci à quelques exemples précis.

TABLEAU 22 -

!	!	!	!	!
!	Département	Pourcentage 1982	Perte en points 1982-1987	Perte proportionnelle au score de départ
!	!	!	!	!
!	-----	-----	-----	-----
!	!	!	!	!
!	Morbihan	24,51%	- 6,79	- 27,70%
!	Haut Rhin	20,07%	- 5,40	- 26,90%
!	Nord	14,83%	- 4,06	- 27,37%
!	Loire Atlantique	20,37%	- 4,00	- 19,6%
!	Yvelines	12,35%	- 3,82	- 30,9%
!	Rhône	12,89%	- 3,61	- 28,08%
!	Essonne	11,89%	- 3,58	- 30,11%
!	Seine Maritime	13,33%	- 3,48	- 26,10%
!	Paris	9,62%	- 2,50	- 25,98%
!	Isère	12,97%	- 2,23	- 17,19%
!	Bouches du Rhône	8,16%	- 1,83	- 22,42%
!	!	!	!	!
!	etc.	!	!	!

Carte 13

CGT (1987) - Scores par
départements (tous
collèges). % des
exprimés



Carte 14

CGT (1982) - Scores par
départements (tous
collèges) % des
exprimés

V - LES VOIX C.G.T. : ENSEMBLE DES COLLEGES

SCORES PAR RAPPORT AUX EXPRIMES (COMPARAISON 1982 - 1987)

Nous allons comparer les cartes 13 et 14. Les fourchettes de pourcentages ne sont pas les mêmes, mais en 1987 et 1982, les six classes comportent le même nombre de départements. Nous distinguerons des "zones de force" (classes 1 et 2), des "zones moyennes" (classes 3 et 4), des "zones de faiblesse" (classes 5 et 6).

"ZONES DE FORCE" CGT

Dans la classe 1, on a les 16 départements ayant les plus forts pourcentages : en 1982 de 46 à 64,6% (Haute Corse), en 1987 de 43,9 à 60,7% (Ariège). Si nous avions pris la même fourchette qu'en 1982 (46% et plus), nous n'aurions en 1987 que 7 départements dans cette classe au lieu de 16.

En 1982 et 1987, nous avons 10 départements communs (sur 16). Sont absents en 1987 : Pyrénées Orientales, Hautes Pyrénées, Lot et Garonne, Aude, Hérault, Gard (tous passés en classe 2) ; ils sont remplacés par Seine Maritime, Charente, Lot, Bouches du Rhône, Seine St Denis, Val de Marne (tous venus de classe 2).

Parmi les 16 départements de cette classe en 1987, 5 sont en hausse sensible ne dépassant pas 2,3 points, 3 demeurent au même niveau et 8 sont en recul parfois important (Haute Corse - 13,3, Corrèze - 5, Creuse - 4,5). On peut donc parler d'une érosion des "bastions".

* Ajoutons à la classe 1, la classe 2 (15 départements) soit un total de 31 départements (41% et plus en 1987), (41,5 et plus en 1982). Si nous avions pris 41% comme base dans les deux cas, nous aurions 34 départements en 1982 soit 3 de plus qu'en 1987. Sur les 31 on a 27 départements communs.

Sont absents en 1982 : les Landes, le Var, la Haute Marne (passés en classe 3), la Corse Sud (en classe 4). Ils sont remplacés par : Charente Maritime, Gironde, Oise (venues de la classe 3), Marne (venue de la classe 4). On a donc une assez grande stabilité des zones de force, avec toutefois d'importants échanges entre la classe 1 et la classe 2.

* Parmi les 31 départements des zones de force, 8 seulement sont situés dans la moitié nord : 3 départements picards, 2 de Champagne-Ardenne, la Seine Maritime et 2 de l'Ile de France.

Au sud le bloc le plus important prend en écharpe le Massif central : du Nord (Nièvre et Saône et Loire) au Sud Ouest, en se prolongeant jusqu'à la Gironde et la Charente Maritime (14 départements).

On a ensuite la bordure méditerranéenne : des Bouches du Rhône aux Pyrénées Orientales plus la Haute Corse (6 départements).

Il faut ajouter à cela 2 départements pyrénéens : Ariège et Hautes Pyrénées et un département isolé l'Isère.

"ZONES DE FAIBLESSE" CGT

Dans la classe 6 on a 16 départements (30,5% et en dessous en 1987), (30,9% et en dessous en 1982). Si l'on avait pris la même base en 1987 qu'en 1982 on aurait en 1987 2 départements de plus dans cette classe : 18 au lieu de 16. En 1982, c'était le Bas Rhin (20,5%) qui faisait le score le plus faible. En 1987, c'est la Vendée (19,2) précédée du Bas Rhin (21,6).

En 1987 et 1982, sur les 16 départements 10 sont en recul (de - 0,4 à - 3,2 : Haute Loire), 1 est stable (Calvados), 5 sont en progression : de + 1 à + 3,2 (Haut Rhin). Parmi eux on a Paris (+ 1,9%).

* Ajoutons à la classe 6, la classe 5 (16 départements) soit un total de 32 départements (35,3% et moins en 1982, 34,4% et moins en 1987). Si nous avons pris la même base en 1987 qu'en 1982, nous aurions 2 départements en plus en 1987 (34 au lieu de 32).

Sur les 32 départements nous avons en 1982 et 1983, 28 départements communs. Sont absents en 1987 : Belfort, Meuse, Essonne (passés en classe 4), Puy de Dôme (en classe 3). Ils sont remplacés par Haute Saône, Côtes du Nord, Tarn (venus de classe 4) et Gers (de classe 3). On a donc une assez grande stabilité des zones de faiblesse, avec contrairement à ce qui se passait pour les zones de force très peu d'échanges (1 seul) entre les deux classes composant ces zones.

* Les zones de faiblesse sont réparties en un certain nombre de blocs :

- Le Grand Ouest (sauf la Sarthe) : 12 départements auxquels s'adjoint l'Indre et Loire.
- L'Est : de la Moselle à la Haute Savoie (sauf Belfort) : 7 départements auxquels s'ajoute la Côte d'Or.
- Une partie de l'Ile de France (3 départements) et sa bordure Sud-Ouest (Loiret et Eure et Loir).
- 4 départements du Sud-Est du Massif Central.
- Enfin le Gers et les Pyrénées Atlantiques.

* Parmi les 32 départements des "zones de faiblesse" CGT, 13 sont parmi les 32 ayant le plus grand nombre d'inscrits (+ de 122 000), ces 13 regroupent 22,25% du total des voix CGT. En revanche, 7 font partie des 32 ayant le moins d'inscrits (- de 62 000).

Comparons avec la situation dans les "zones de force" CGT : sur les 31, 8 sont parmi les 32 ayant + de 122 000 inscrits. Ces 8 regroupent : 19,03% du total des suffrages CGT. Sur les 31 on a 13 départements parmi les 32 ayant le moins d'inscrits (- de 62 000). Les zones de force CGT se situent donc principalement dans les départements à faible nombre de salariés, alors que c'est l'inverse pour les zones de faiblesse.

COMPARAISONS CGT - CFDT

Partons d'abord des 31 départements réalisant les meilleurs scores pour la CFDT en 1987 (25,8% et au-delà) et voyons comment ils se répartissent sur la carte des scores CGT pour 1987 (carte 13). On a : 1 seul "fort" (Nièvre), 7 "moyens" et 23 "faibles". C'est-à-dire que sauf une exception (Nièvre) "force" CFDT et "force" CGT s'excluent. En revanche, dans environ 3/4 des cas à la "force" CFDT correspond la "faiblesse" CGT. On a donc une situation de concurrence.

Opérons maintenant à partir des 32 départements CFDT ayant les scores les plus faibles (19,1% et en dessous). Ces 32 départements correspondent à 20 départements CGT "forts", 11 "moyens" et 1 "faible" (Eure et Loir). A part 1 exception "faiblesse" CFDT et "faiblesse" CGT s'excluent et dans presque 2/3 des cas à la "faiblesse" CFDT correspond la "force" CGT. On retrouve la situation de concurrence un peu atténuée (davantage de départements "moyens" qu'en partant des zones de "force" CFDT).

LES ECARTS CGT - CFDT (carte 15)

L'écart pour la France est de 13,3 points en faveur de la CGT en 1987. Les scores sont en faveur de la CGT dans 83 départements, en faveur de la CFDT dans 12 et il y a quasi égalité dans 1 seul département : la Manche.

EN FAVEUR DE LA CGT

On peut répartir ces 83 départements en 5 classes :

1) 17 au-dessus de 25 points. L'écart maximum est de 49,1 points en Ariège. On trouve 7 départements au-dessus de 30 points (Ariège, Haute Corse (43,1), Cher (39,3), Haute Vienne (33,3), Creuse (32), Indre (30,7), Corrèze (30,2).

2) 21 départements de 20 à 24,9 points

3) 16 départements de 14 à 19,9 points

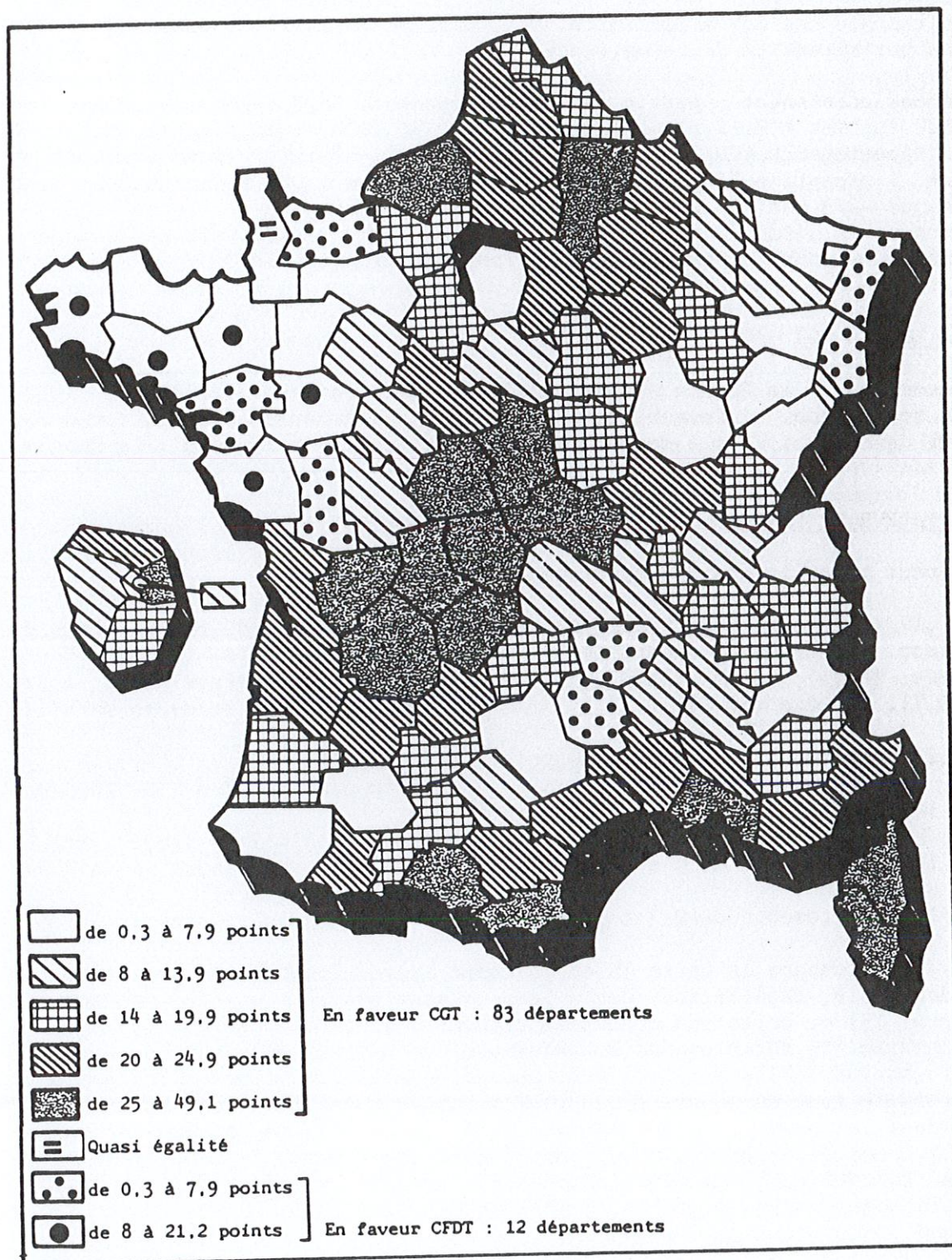
4) 16 départements de 8 à 13,9 points

5) 13 départements de 0,3 à 7,9 points.

Si l'on compare la carte 15 et la carte 13, on constate la quasi similitude de la répartition de la 1ère classe des scores (16 départements carte 13) et celle des départements dont l'écart dépasse 25% (17) sur la carte 15. 15 départements sont communs. Le Lot présent sur la carte 13 est absent sur la 15, les Pyrénées Orientales et la Corse Sud présents sur la 15 sont en classe 2 sur la 13. Cette similitude n'est pas étonnante dans la mesure où généralement, à la "force" CGT répond la "faiblesse" CFDT. Les départements CGT "forts" sont donc aussi ceux où les écarts avec la CFDT sont les plus importants.

Carte 15

1987 - Ecart CGT -CFDT (toutes sections) pourcentage des exprimés



EN FAVEUR DE LA CFDT

On ne trouve que 12 départements. L'écart ne dépasse 20 points que dans 1 seul : la Vendée (21,2).

- De 8 à 20 points, on a 4 départements : Maine et Loire (17,2), Ille et Vilaine (9,5), Morbihan (8,8), Finistère (8,4). Tous sont situés dans l'Ouest.

- En dessous de 8 points, on a 7 départements (3 dans le "Grand Ouest", 2 alsaciens, 2 dans le Sud-Est du Massif central).

Ces 12 figurent parmi les 14 départements CFDT faisant les plus gros scores (+ de 29%), un seul est absent le Bas Rhin qui n'arrive qu'au 19^e rang pour le score (28,5%).

HAUSSES ET BAISSSES EN POURCENTAGE (1982 - 1987)

EN HAUSSE

Sur la carte 16 on a 33 départements en progression.

- 1 seul atteint + 7 points : le Puy de Dôme
- de 3 à 3,99 points : 2 départements (Haut Rhin : 3,2, Belfort : 3,97)
- de 2 à 2,9 points : 7 départements
- de 1 à 1,9 point : 6 départements
- de 0 à 0,9 point : 17 départements mais si l'on considère qu'en dessous de 0,3 point, il y a stagnation, on a en fait dans cette dernière classe : 6 départements en stagnation (Côte d'Or, Calvados, Vienne, Seine St Denis, Charente, Rhône) et 11 en progression. Donc globalement, on n'a que 27 départements enregistrant une réelle progression.

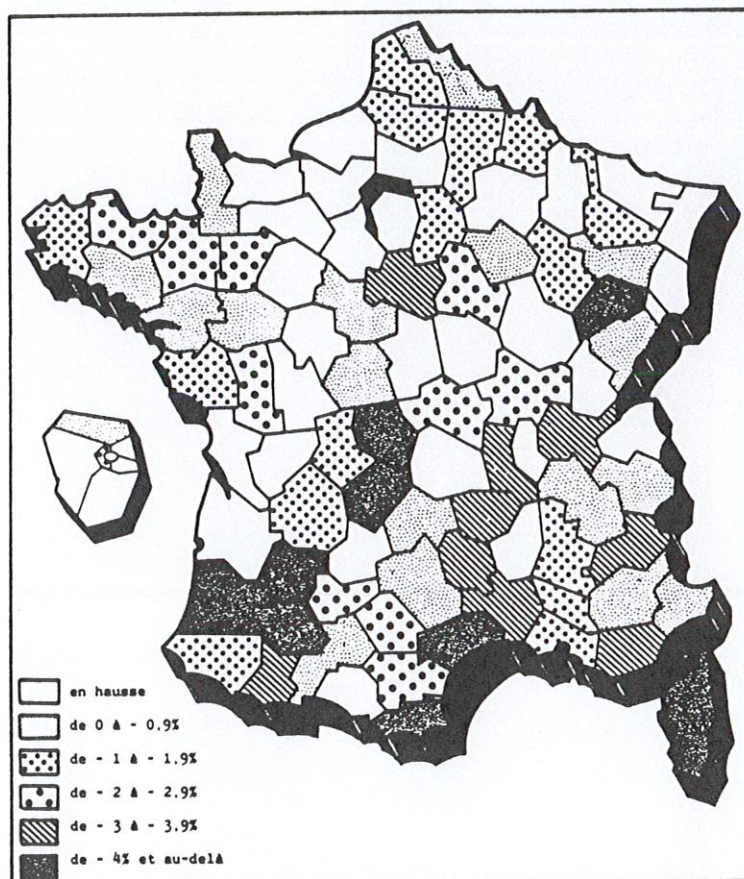
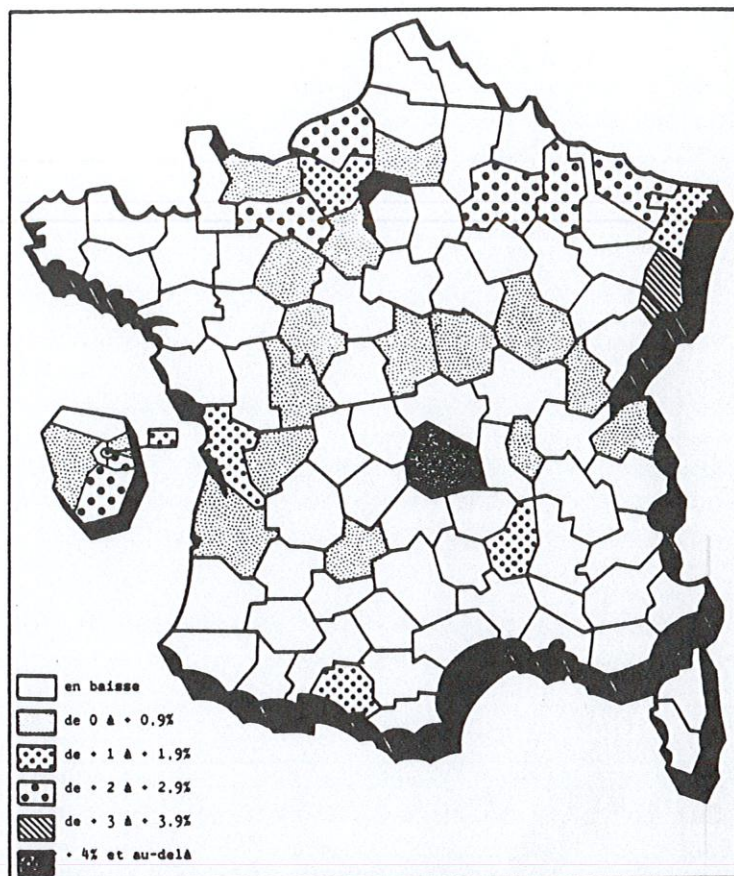
* Ces 27 départements correspondent-ils à des départements "forts", "moyens" ou "faibles" en 1982 (voir carte 14). On a 6 "forts", 8 "moyens", 13 "faibles". La progression concerne en priorité des départements "faibles" (près de la moitié).

Suite à la progression, la répartition en 1987 (carte 13) est la suivante : 10 "forts", 8 "moyens" et 9 "faibles".

* Parmi ces 27 départements, 12 font partie des 32 ayant le plus grand nombre d'inscrits (+ de 122 000) et ces 12 regroupent 24,68% (soit près d'un quart) du total des voix CGT.

Carte 16

CGT (tous collèges)
Hausse des %
d'exprimés
1987 - 1982



Carte 17

CGT (tous collèges)
Baisse des %
d'exprimés
entre 1982 et 1987

EN BAISSSE

Sur la carte 17, on a 63 départements en baisse :

- baisse de 4 points et au-delà : 10 départements, les records étant atteints par les deux Corses (Haute Corse : - 13,3, Corse Sud : - 7,1).
- baisse de 3 à 3,99 points : 9 départements
- baisse de 2 à 2,99 points : 10 départements
- baisse de 1 à 1,99 point : 16 départements
- baisse de 0 à 0,99 point : 18 départements. Mais si l'on considère qu'il y a stagnation en dessous de 0,3 point de baisse, on a 5 départements stagnants (Val d'Oise, Savoie, Indre, Haute Garonne, Aube), ce qui fait 11 au total avec les 6 autres déjà signalés et 13 baisses de 0,3 à 0,99 point.

Considérons les 29 départements dont les baisses sont de 2 points et au-delà (3 classes).

* Ces 29 départements correspondent-ils à des départements "forts", "moyens" ou "faibles" en 1982 (carte 14) ? Les 10 baisses les plus fortes (4 points et plus) ne concernent que des départements "forts" (8) ou "moyens" (2). Donc les fortes baisses touchent surtout des départements "forts" en 1982. Si l'on considère l'ensemble des 29 départements, la répartition est la suivante : 14 "forts", 9 "moyens", 6 "faibles". Dans pratiquement la moitié des cas les baisses de 2 points et plus concernent des départements "forts" en 1982.

Suite à la régression, on a en 1987 la situation suivante : 11 "forts", 8 "moyens", 10 "faibles".

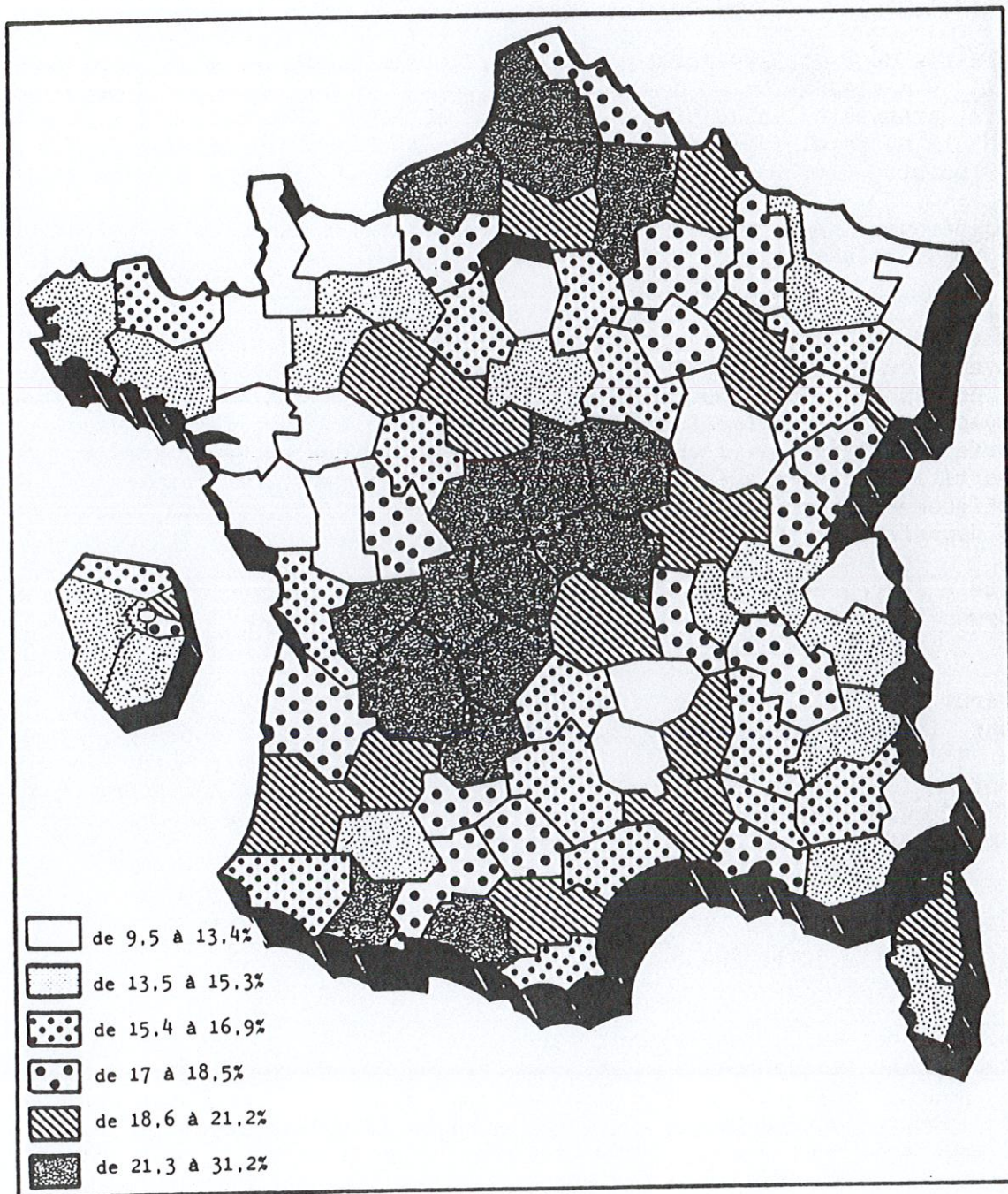
* Parmi ces 29, en recul sensible, on compte 17 départements parmi les 32 ayant le moins grand nombre d'inscrits (- de 62 000), c'est-à-dire près des 3/5. En revanche, on ne dénombre que 3 départements parmi les 32 comptant le plus grand nombre d'inscrits (+ de 122 000). Les zones où la CGT régresse sensiblement sont donc surtout composées de départements à faibles effectifs de salariés.

LES SCORES EN POURCENTAGE PAR RAPPORT AUX INSCRITS

Compte tenu du grand nombre d'abstentions, il nous faut étudier par départements les pourcentages par rapport aux inscrits. La carte 18 donne les pourcentages par rapport aux inscrits en 1987. Les classes ayant le même nombre de départements que sur la carte 13 (pourcentage par rapport aux exprimés) nous pouvons faire des comparaisons.

Carte 18

CGT 1987 Scores par départements (tous collèges) pourcentage par rapport
aux inscrits



"ZONES DE FORCE" CGT

Sur les 16 départements de la 1ère classe, on a 12 départements communs sur les cartes des inscrits et des exprimés. Sont présents chez les inscrits seulement : la Somme, la Nièvre et les Hautes Pyrénées (en classe 2 chez les exprimés), le Pas de Calais (en classe 3 chez les exprimés).

Sont présents chez les exprimés seulement : Haute Corse et Seine St Denis (en classe 2 des inscrits), Val de Marne et Bouches du Rhône (en classe 3 des inscrits).

Ces différences sont à mettre en rapport avec l'importance respective des abstentions. Dans le groupe des 4 départements présents seulement chez les inscrits le pourcentage d'abstention le plus fort (Hautes Pyrénées : 49,4) est inférieur de 7 points au pourcentage le plus faible (Seine St Denis : 56,5) du groupe des 4 présents seulement chez les exprimés.

* Si on considère les classes 1 et 2, on a sur 31 départements (16+15) seulement 23 départements communs à la carte des inscrits et à celle des exprimés. Sont présents exclusivement chez les inscrits 8 départements : Haute Marne, Pas de Calais, Landes, Loir et Cher, Sarthe, Puy de Dôme (en classe 3 chez les exprimés), Ardèche et Belfort (en classe 4).

Ne sont présents que chez les exprimés : Val de Marne, Bouches du Rhône, Isère, Marne, Gironde (en classe 3 chez les inscrits), Hérault, Pyrénées Orientales, Charente Maritime (en classe 4 chez les inscrits).

Là encore, ces différences sont à mettre en rapport avec l'importance respective des abstentions nettement plus faibles dans les 8 départements présents seulement chez les inscrits que dans les 8 départements présents seulement chez les exprimés. La différence est au minimum de 5 points (entre Puy de Dôme et Marne), mais elle peut atteindre 17 points (entre Pas de Calais et Pyrénées Orientales).

"ZONES DE FAIBLESSE" CGT

Nous ne considérons ici que les 16 départements de la classe 6, aussi bien chez les inscrits que chez les exprimés. Sur les 16, 12 sont communs sur la carte des inscrits et des exprimés. Ne sont présents que chez les inscrits : Paris, la Haute Savoie, la Côte d'Or (en classe 5 chez les exprimés), les Alpes Maritimes (en classe 3).

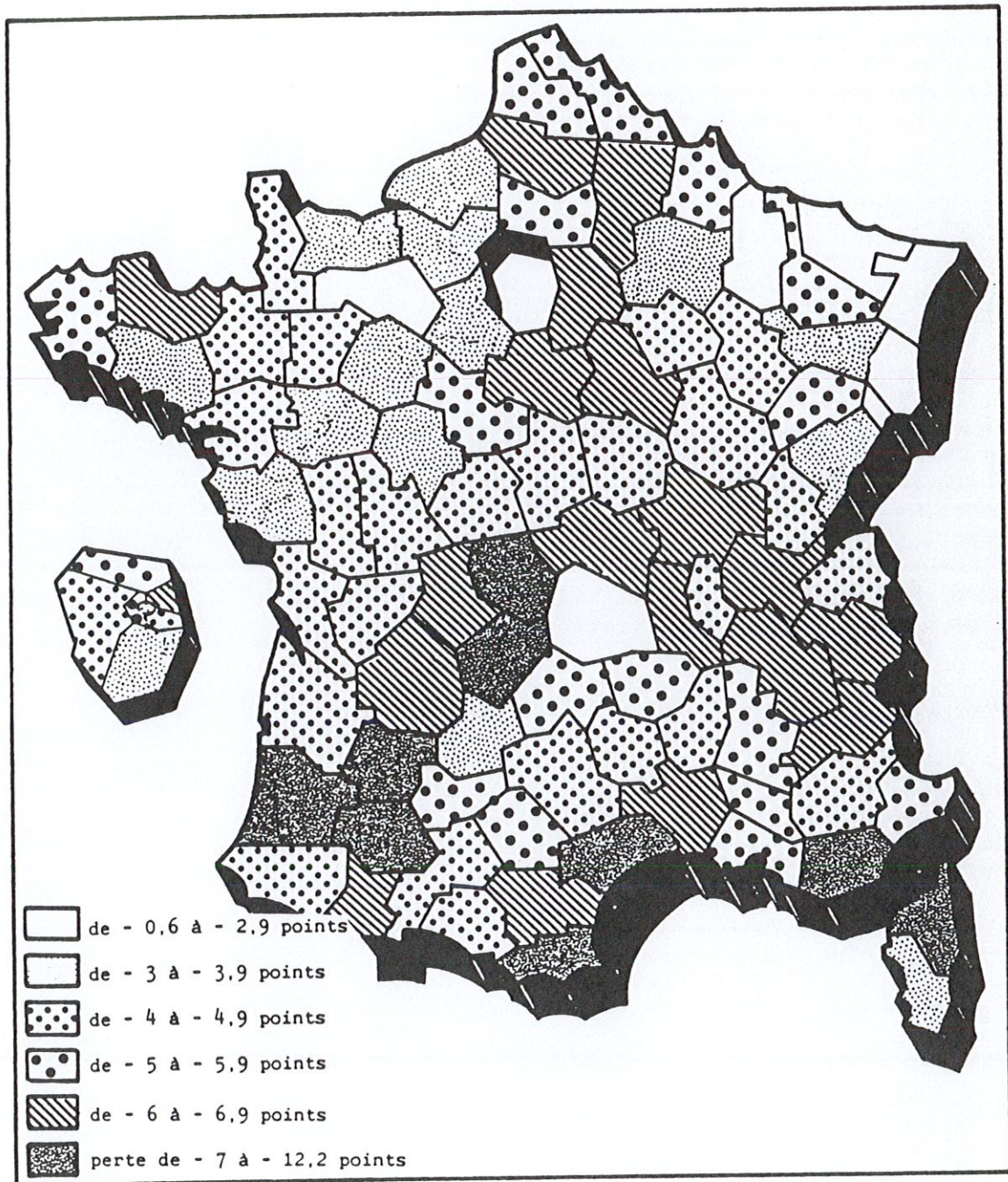
Ne sont présents que chez les exprimés 4 départements, tous en classe 5 par rapport aux inscrits (Finistère, Orne, Morbihan, Mayenne).

Ici, comme nous sommes dans la classe la plus basse, c'est dans les départements présents seulement chez les inscrits que les pourcentages d'abstention sont nettement plus élevés : Paris (65,3), Alpes Maritimes (65,1), Haute Savoie (60,2), Côte d'Or (59). Dans l'autre groupe de 4 on a les pourcentages suivants : Finistère (51,6), Orne (47,8), Morbihan (49,7), Mayenne (47,1). Soit un écart minimum de 7,4 points.

On observerait le même phénomène en regroupant les classes 5 et 6.

Carte 19

CGT Différence des scores par rapport aux inscrits 1982 - 1987
(tous collèges)



BAISSE DU POURCENTAGE PAR RAPPORT AUX INSCRITS (1982-1987)

Alors qu'en comparant les pourcentages d'exprimés, on a des départements en baisse et d'autres en progression, lorsqu'on compare par rapport aux inscrits tous les pourcentages sont en baisse (voir carte 19). On peut distinguer 6 classes :

1) Baisse de 7 points et plus : 9 départements dont Haute Corse (12,2), Pyrénées Orientales (9,4), Corrèze (8,6), Gers (8,3), Lot et Garonne (8,2), etc. Tous sont situés dans la moitié sud de la France.

Pour 5 de ces départements on a conjugaison d'une forte progression des abstentions (12,6 points et plus) et d'une forte baisse des exprimés (3,9 points et plus).

Pour les 4 autres la progression des abstentions est moyenne (de + 11,7 à + 12,5) et la baisse des exprimés est forte (4,5 points et plus).

2) Baisse de 6 à 6,9 points : 19 départements

3) Baisse de 5 à 5,9 points : 18 départements

4) Baisse de 4 à 4,9 points : 27 départements

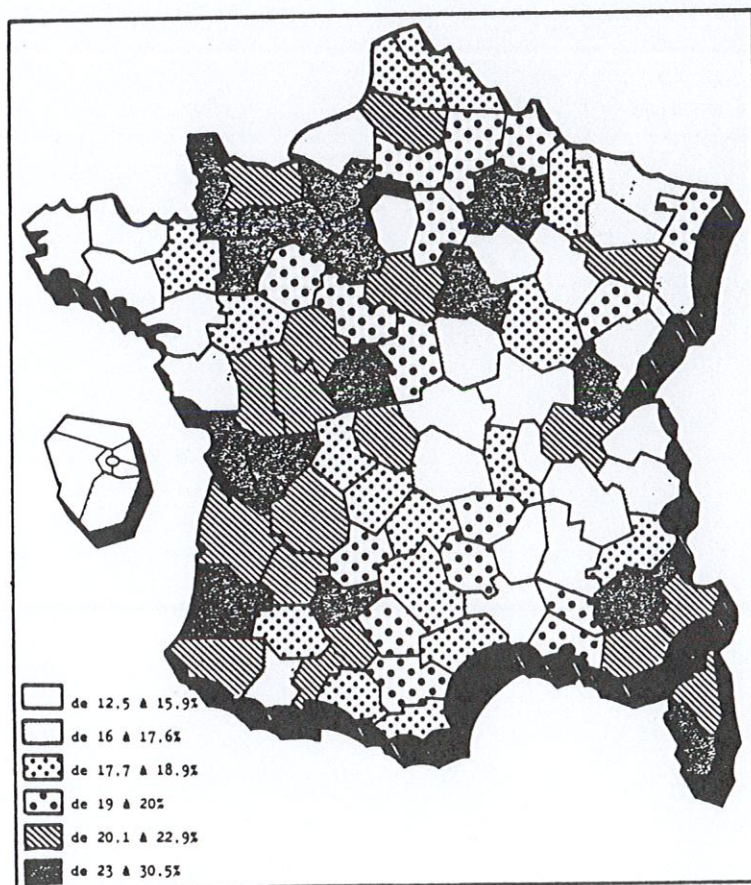
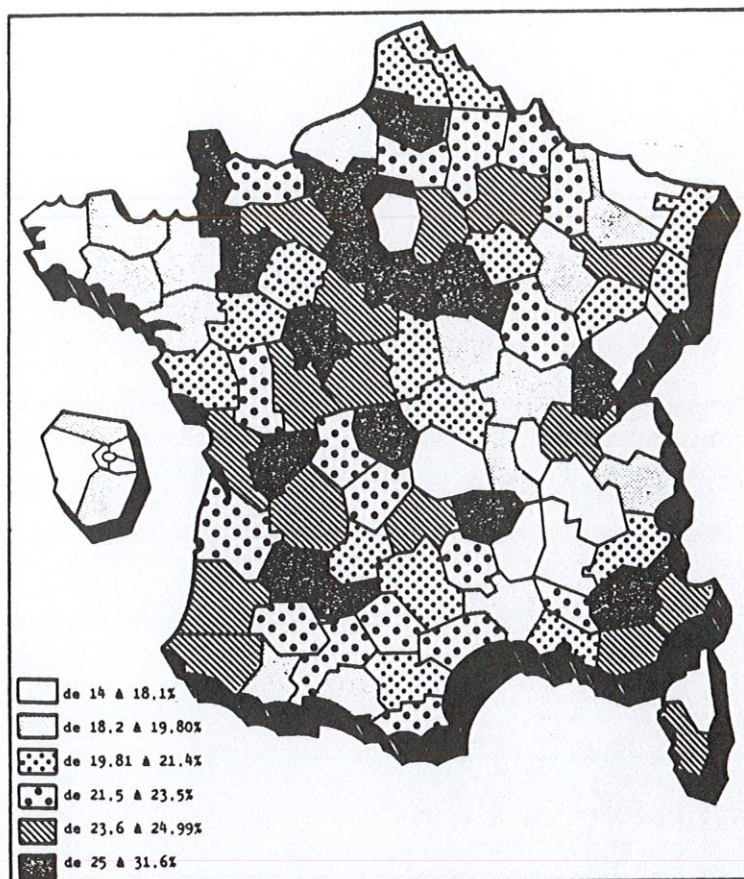
5) Baisse de 3 à 3,9 points : 16 départements

6) Baisse de 0,6 à 2,9 points : 7 départements : Puy de Dôme (- 0,6), Haut Rhin (- 0,7), Belfort (- 1,3), Bas Rhin (- 1,4), Moselle (- 1,7), Orne (- 1,8), Meuse (- 2,7). Cinq de ces départements sont situés dans l'Est.

Ces 7 départements (sauf le Bas Rhin (+ 1)) sont caractérisés par une progression des exprimés supérieure à 2,5 points et par une progression des abstentions inférieure à la moyenne nationale (12,7 points) avec toutefois une exception : la Meuse (13,9 points). L'écart par rapport à la moyenne est parfois important : Bas Rhin (12,7 - 9,3 = 3,4 points), Haut Rhin (12,7 - 10,9 = 1,8 point), etc. On a donc ici, sauf exception les caractéristiques inverses de celles observées dans la 1ère classe.

Carte 20

FO 1987 (tous collèges)
Scores par départe-
ments, pourcentage
des exprimés



Carte 21

FO 1982 (tous collèges)
Scores par départe-
tements, pourcen-
tages d'exprimés

VI - LES VOIX FO : ENSEMBLE DES COLLEGES

SCORES PAR RAPPORT AUX EXPRIMES (COMPARAISON 1982 - 1987)

Nous allons comparer les cartes 20 et 21. Compte tenu de la progression des scores FO entre 1982 et 1987, les fourchettes de pourcentage sont différentes, mais à une unité près les 6 classes comportent le même nombre de départements.

"ZONES DE FORCE" FO

Dans la classe 1, nous avons en 1987, 15 départements de 25% à 31,6% (score de l'Eure et Loir) et, en 1982, 15 départements de 23% à 30,5% (score de la Corse Sud, l'Eure et Loir arrive en 2^e position avec 29,4%).

* Parmi ces 15 départements, nous en avons 9 communs en 1982 et 1987, soit les 3/5. Sont absents en 1987 : Corse Sud, Charente Maritime, Indre, Landes, Orne et Marne (tous passés en classe 2). Ils sont remplacés par : Creuse, Lot et Garonne, Loiret, Somme, Indre et Loire (venus de classe 2) et Haute Loire (de classe 3).

Sur les 15 départements de cette classe en 1987, 1 seul est stable : l'Yonne, les 14 autres sont en progression de + 0,8% (Manche) à + 6,6% (Loiret). Six départements ont une progression supérieure à 5% (Alpes de Haute Provence, Mayenne, Eure, Creuse, Haute Loire, Loiret). On observe donc ici une progression dans les "bastions" FO.

* Ajoutons à la classe 1, la classe 2 : 16 départements en 1987 (de 23,60 à 24,99%), 17 en 1982 (de 20,1% à 22,9%), donc respectivement 31 et 32 départements. Sur ce total, on compte 27 départements communs. Sont absents en 1987 : Calvados, Deux Sèvres, Gironde et Haute Garonne (passés en classe 3) et la Haute Corse (classe 6). Ils sont remplacés par Haute Loire, Seine et Marne, Loir et Cher (venus de la classe 3) et Cantal (venu de la classe 4).

On a donc une assez grande stabilité des zones de force avec toutefois des échanges importants entre la classe 1 et la classe 2.

Parmi les régions constituant pour FO ses zones de force, on a : le Centre (5 départements sur 6), Charentes-Poitou (3 sur 4), Aquitaine (4 sur 5), Basse Normandie (2 sur 3), Provence Côte d'Azur (3 sur 6), Auvergne (2 sur 4).

* Parmi les 31 départements des "zones de force" en 1987, on n'en compte que 4 parmi les 32 ayant le plus grand nombre d'inscrits (+ de 122 000). On en a, en revanche, 14 parmi les 32 ayant le moins d'inscrits (- de 62 000). C'est-à-dire que les "zones de force" FO sont essentiellement localisées dans des départements "petits" et "moyens".

"ZONES DE FAIBLESSE" FO

Dans la classe 6, on a 16 départements en 1982 et 1987 (- de 16% en 1982, - de 18,2% en 1987).

Sur les 16, 11 sont communs en 1982 et 1987. Sont absents en 1987 : Morbihan, Loire Atlantique, Val d'Oise, Côtes du Nord, Saône et Loire (tous passés en classe 5). Ils sont remplacés par : Moselle, Drôme, Puy de Dôme, Doubs (venus de la classe 5), Haute Corse (de classe 2).

Sur les 16 : 7 ont progressé plus que la moyenne nationale (Rhône, 5 départements de l'Ile de France et l'Ardèche). 7 ont progressé moins que cette moyenne, 1 est stable (Moselle) et 1 en forte baisse (Haute Corse - 4,3).

En 1982, c'était l'Isère qui faisait le score le plus faible (12,5), en 1987 c'est Belfort (14,0).

* Ajoutons à la classe 6, la classe 5 (16 départements en 1982 et 1987); on a donc un total de 32 départements (17,5 et en dessous en 1982, 19,80 et en dessous en 1987).

Sur les 32 : 28 sont communs. Sont absents en 1987 : Vendée, Aube, Haut Rhin, Allier (passés en classe 4). Ils sont remplacés par Ariège, Loire, Ille et Vilaine (venus de classe 4) et la Haute Corse (de classe 2).

On note donc comme pour les "zones de force" une stabilité certaine des "zones de faiblesse" avec toutefois des échanges entre classe 5 et 6.

* Parmi les régions constituant pour FO les "zones de faiblesse", on a : Bretagne (4 départements sur 4), Ile de France (7 sur 8), Rhône Alpes (7 sur 8) et d'autres où c'est plus partagé : Bourgogne (2 sur 4), Lorraine (2 sur 4), Franche Comté (2 sur 4).

* Parmi les 32 départements des "zones de faiblesse" FO, on a en compte 18 parmi les 32 ayant le plus grand nombre d'inscrits (+ de 122 000). Ces 18 regroupent en 1987 : 33,5% du total des voix FO, soit le tiers. Les "zones de faiblesse" FO sont donc surtout le fait de "gros" départements.

COMPARAISONS CFDT - FO

Partons d'abord des 31 départements réalisant les meilleurs scores pour la CFDT en 1987 (25,8% et au-delà) et voyons comment ils se répartissent sur la carte des scores FO en 1987 (carte 20). On a : 4 départements FO "forts", 12 "moyens" et 15 "faibles". Dans 4 cas sur 31 (en gros 1/8) "force" FO et "force" CFDT coïncident. Dans 15 cas sur 31 (environ la moitié) à la "force" CFDT correspond la "faiblesse" FO. Dans la moitié des cas on a donc situation de concurrence.

Opérons maintenant à partir des 32 départements CFDT ayant les scores les plus faibles (19,1% et en dessous). Ces 32 départements correspondent à 5 départements FO "faibles", 11 "moyens", 16 "forts". On a donc pratique-

ment la même situation que lorsqu'on part des départements "forts" CFDT. Coïncidence dans 5 cas sur 32, opposition de la "faiblesse" CFDT à la "force" FO dans la moitié des cas.

ECARTS CFDT - FO (carte 22)

L'écart moyen pour la métropole est de 2,6 points en faveur de la CFDT en 1987. Les scores sont en faveur de la CFDT dans 53 départements, de FO dans 42 départements. Il y a quasi égalité dans 1 : le Pas de Calais (0,22% pour FO).

EN FAVEUR DE LA CFDT

On peut répartir les 53 départements en 4 classes.

1) 10 points d'écart et plus : 13 départements, 3 étant à 20 points et plus : Finistère (23,6), Vendée (20,1), Maine et Loire (20). 7 forment un bloc dans l'Ouest, les autres sont dispersés sauf Doubs + Belfort.

2) entre 7 et 9,9 points : 11 départements

3) entre 3 et 6,9 points : 15 départements

4) entre 0,3 et 2,9 points : 14 départements

EN FAVEUR DE FO

Répartissons les 42 départements en 3 classes :

1) 7 points et plus d'écart : 15 départements, l'écart dépassant 10 dans 6 : Corse Sud (14,3), Creuse (14), Eure et Loir (13,2), Eure (11,5), Alpes de Haute Provence (11,5), Tarn et Garonne (10,8).

Si on compare ces 15 départements avec les 15 où FO fait en 1987 ses meilleurs scores (classe 1, carte 20), on constate qu'il y a coïncidence dans 8 cas seulement. Environ la moitié des 15 départements où FO fait ses meilleurs scores ont des écarts avec la CFDT de 7 points et plus. Parmi ces 15 départements, la Manche et la Haute Loire ont, au contraire, des écarts en faveur de la CFDT : Manche (1,3), Haute Loire (4,3).

2) de 4 à 6,9 points d'écart : 15 départements

3) de 0,3 à 3,9 points d'écart : 12 départements.

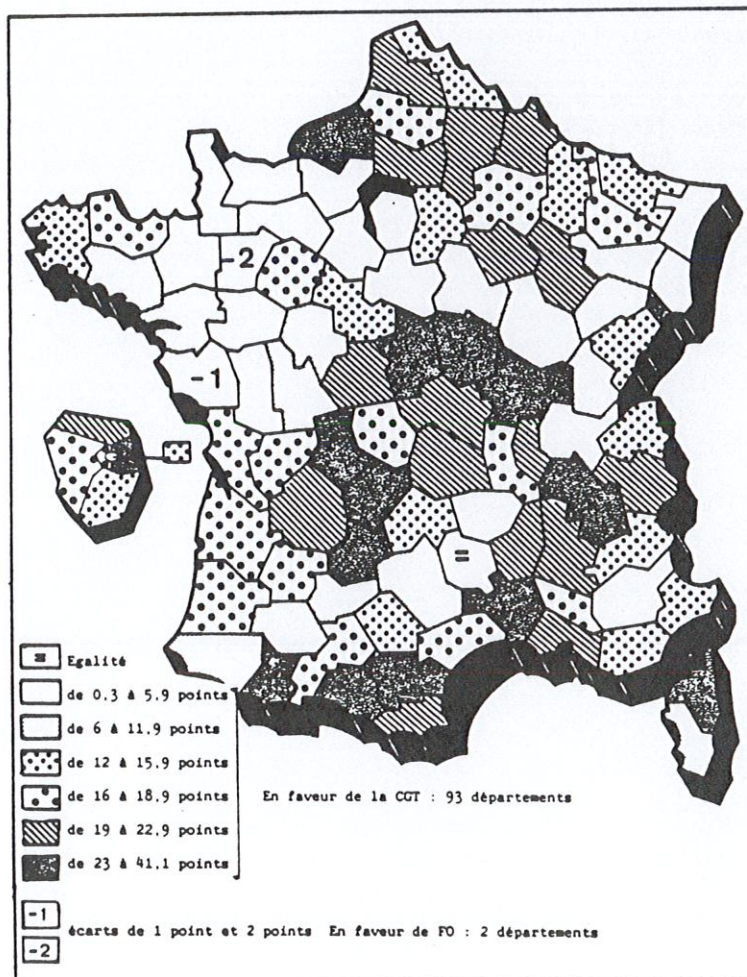
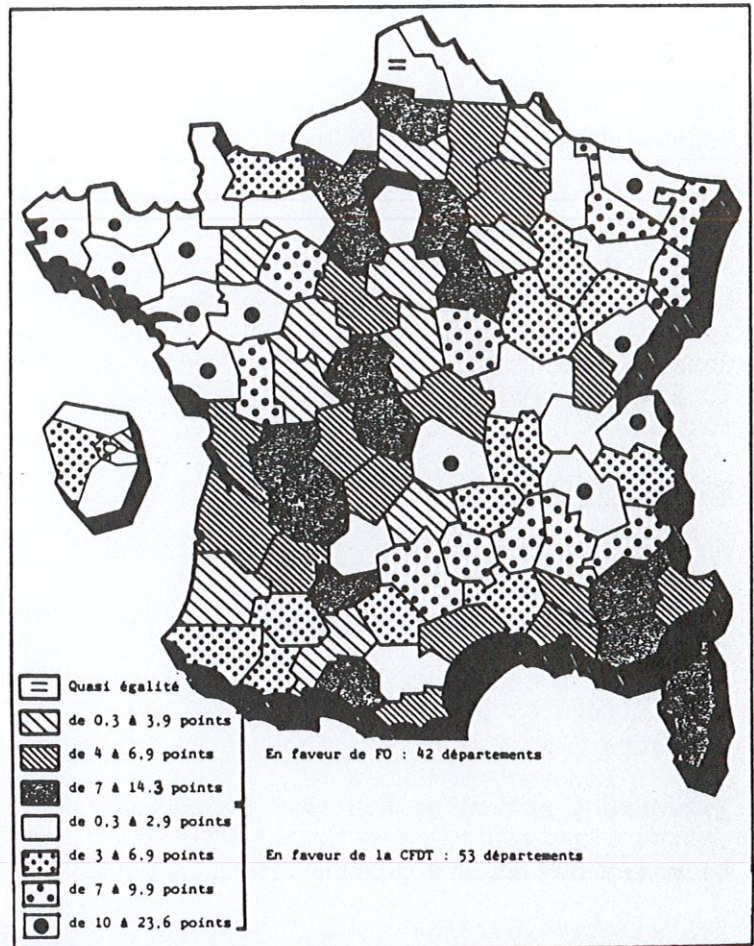
Tous les départements du Centre 6/6 ont des écarts favorables à FO, 5 sur 6 dans PACA, 3 sur 3 dans le Limousin, 3 sur 4 dans Poitou-Charentes, 2 sur 2 en Corse, 3 sur 4 dans Champagne Ardennes.

COMPARAISON ENTRE CGT ET FO

Partons là encore des 31 départements constituant les "zones de force" CGT en 1987 et voyons comment ils se répartissent sur la carte des scores FO en 1987 (carte 20). On a 8 départements FO "forts", 13 "moyens", 10

Carte 22

1987 Ecart CFDT-FO
(toutes sections)
% des exprimés



Carte 23

1987 Ecart entre CGT
et FO (toutes sec-
tions) % des
exprimés

"faibles. Dans un peu plus d'un quart des cas "force" CGT et "force" FO coïncident. Dans à peine 1/3 des cas à la "force" CGT s'oppose la "faiblesse" FO. La situation de concurrence est donc limitée.

Opérons de même en partant cette fois des "zones de faiblesse" CGT : 32 départements et voyons leur répartition sur la carte FO 20. On a pour FO 9 départements "forts", 12 "moyens" et 11 "faibles". Dans un peu plus d'un tiers des cas "faiblesse" CGT et "faiblesse" FO coïncident. Dans un peu plus d'un quart des cas à la "faiblesse" CGT correspond la "force" FO ; la situation de concurrence est donc limitée à quelques départements.

ECARTS ENTRE CGT ET FO (Carte 23)

L'écart national moyen est de 15,9 points en faveur de la CGT. L'examen par départements met en évidence une quasi égalité dans 1 seul département : la Lozère. L'écart n'est en faveur de FO que dans deux départements : Vendée (1 point), Mayenne (2 points). Dans 93 autres départements, l'écart est en faveur de la CGT. On peut distinguer 6 classes dans ces 93 départements.

1) de 23 à 41,1 points : 16 départements. Tous, sauf 3 (Val de Marne, Seine St Denis et Seine Maritime) sont situés au Sud d'une ligne Belfort-Nantes. Dans 9 l'écart dépasse 25 points : Ariège (41,1), Haute Corse (34,2), Val de Marne (29,2), Isère (28,3), Seine St Denis (27,9), Seine Maritime (27,3), Haute Vienne (27,2), Corrèze (26), Cher (25,9).

2) de 19 à 22,9 points : 17 départements

3) de 16 à 18,9 points : 17 départements

4) de 12 à 15,9 points : 15 départements

5) de 6 à 11,9 points : 15 départements

6) de 0,3 à 5,9 points : 13 départements

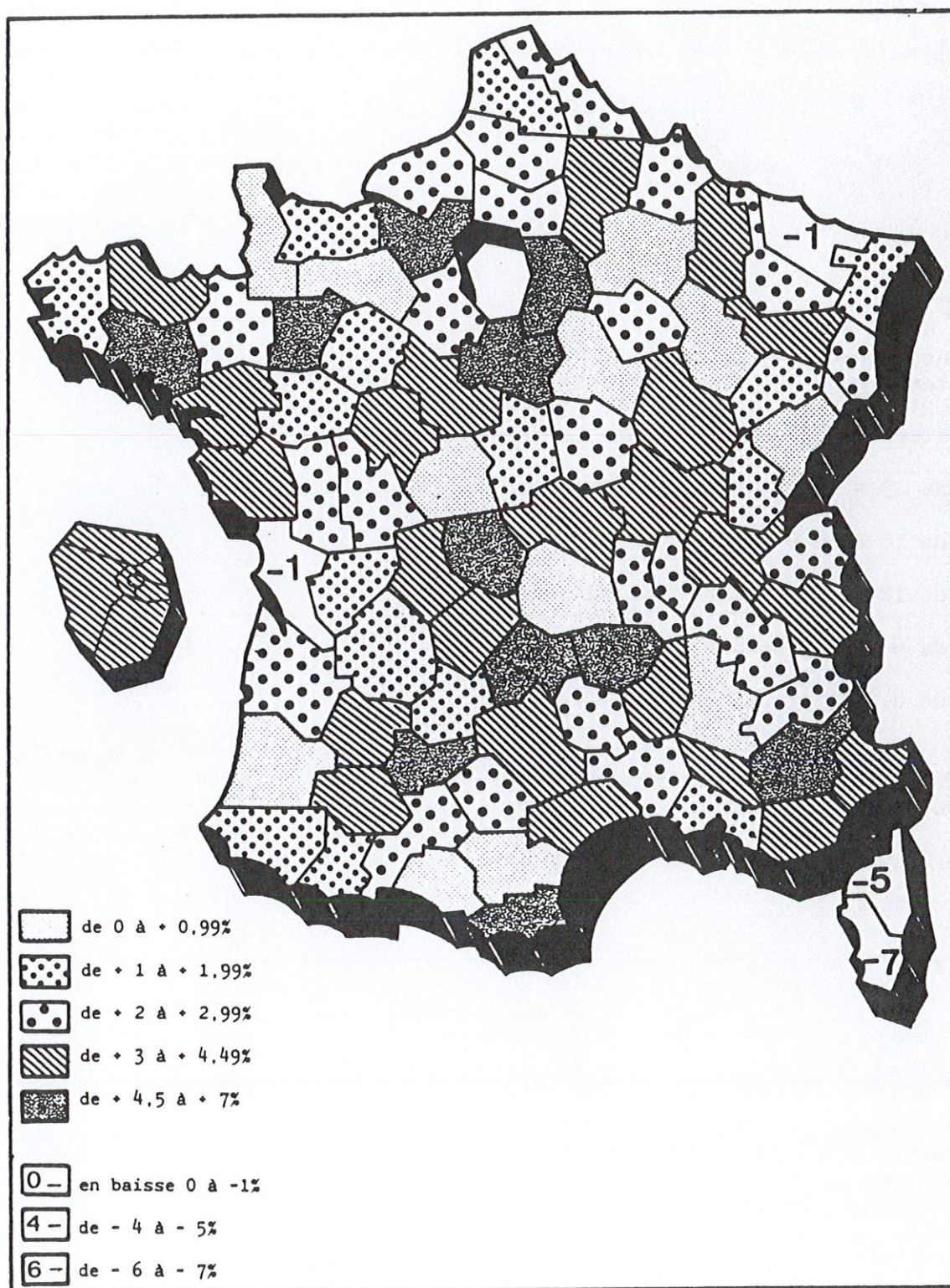
Les classes 4, 5 et 6 correspondent aux départements dont les écarts sont inférieurs à la moyenne nationale, on en a donc 43 auxquels on ajoute les 2 où FO a un écart favorable et celui qui est à égalité, soit 46 au total. Les départements se répartissent donc à peu près également, un peu plus (50) au-dessus de la moyenne en matière d'écart, qu'en dessous (46).

EVOLUTION DES POURCENTAGES 1982-1987

A part un département stable (Moselle) et 3 en baisse : Charente Maritime (- 0,3), Haute Corse (- 4,3), Corse Sud (- 6,7), tous les autres départements sont en progression, mais pour 3 d'entre eux celle-ci est insignifiante : Ariège (+ 0,04), Yonne (+ 0,17), Doubs (+ 0,2). C'est donc 89 départements qui sont en progression réelle : + 0,3% et plus. On peut y distinguer 5 classes.

Carte 24

F0 Tous collèges - Différence par rapport aux exprimés (1982-1987)



EN PROGRESSION (Carte 24)

- 1) de 4,5 à 7 points : 11 départements (maximum Eure : 6,7)
- 2) de 3 à 4,4 points : 30 départements
- 3) de 2 à 2,9 points : 23 départements
- 4) de 1 à 1,9 point : 15 départements
- 5) de 0,3 à 0,9 point : 10 départements

* Si l'on considère les deux premières classes, soit 41 départements, on trouve parmi ceux-ci 11, soit en gros le quart, qui font partie des 32 départements comportant le plus grand nombre d'inscrits (+ de 122 000). Ces 11, c'est-à-dire les 8 départements de l'Ile de France plus les Alpes Maritimes, le Loiret et la Loire Atlantique, regroupent 26,8% du total des suffrages FO, soit plus du quart. Parmi ces 41 départements, on trouve aussi 13 départements parmi les 32 ayant le moins grand nombre d'inscrits (- de 62 000) et 17 départements "moyens". La progression de plus de 3% touche donc les différents types de départements, mais les "moyens" sont privilégiés. Si l'on calcule en valeur absolue il faut souligner pour FO l'intérêt de la progression dans les 8 départements d'Ile de France.

* Regroupons maintenant les rares départements en baisse, les "stables" et ceux qui ont une progression inférieure à 2%, on a un total de 32 départements. Sur ces 32, on a 13 départements parmi les 32 comportant le moins d'inscrits (- de 62 000) et 9 parmi les 32 avec le plus d'inscrits (+ de 122 000), ces 9 rassemblent seulement 13,9% du total des voix FO. Les progressions sensiblement inférieures à la moyenne nationale concernent donc principalement les départements "petits" (13) et "moyens" (10).

* Les progressions autour de la moyenne : 25 départements de + 2 à + 2,9% concernent dans 12 cas (soit près de la moitié) de "gros" départements (+ de 122 000).

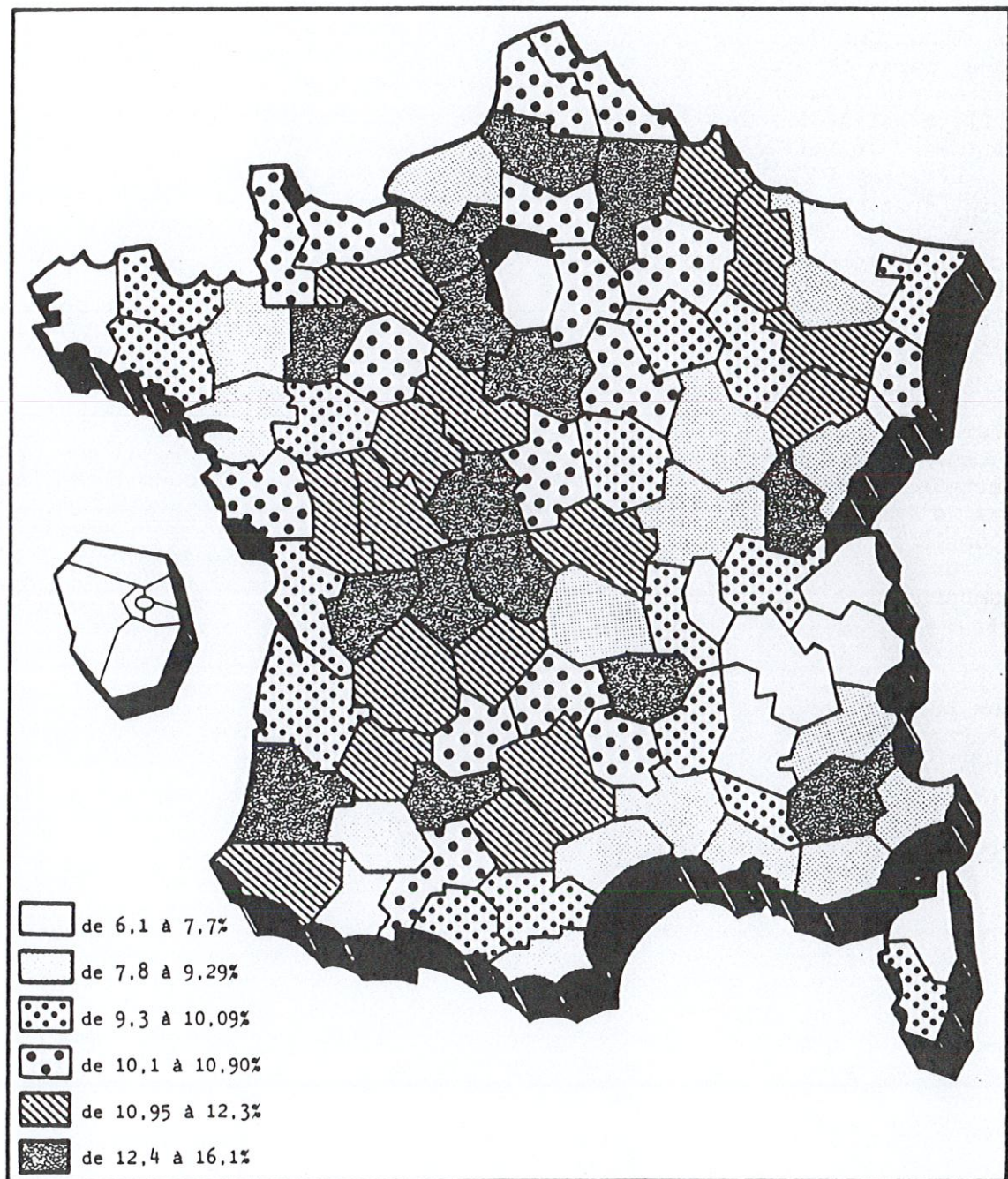
RAPPORT ENTRE EVOLUTION DE 1982 A 1987 ET SCORES

* Prenons les 33 départements qui progressent le plus de 1982 à 1987 (progression supérieure à 3,2%) et voyons comment ils se répartissent sur la carte des scores FO en 1982 (carte 21). On a 10 "forts", 12 "moyens", 11 "faibles". La progression forte touche donc indifféremment les départements quel que soit leur score initial. Suite à la progression, la répartition en 1987 est la suivante (carte 20). On a 14 "forts", 10 "moyens", 9 "faibles" donc pas de véritables bouleversements malgré une translation vers le haut.

* Considérons maintenant les 32 départements qui progressent de moins de 2% et les rares stables ou en baisse. En 1982, on compte parmi eux : 14

Carte 25

FO 1987 Scores par départements (toutes sections)
% par rapport aux inscrits



"forts", 10 "moyens", 8 "faibles". Les faibles progressions où les rares baisses touchent donc en priorité les départements où FO est déjà "fort" : 14 sur 32.

Suite à l'évolution, quelle est la situation en 1987 ? On a 12 "forts", 10 "moyens", 10 "faibles". Donc des modifications insignifiantes sauf pour la Haute Corse qui passe de "fort" à "faible", mais ceci ne porte que sur 728 suffrages.

LES SCORES EN POURCENTAGE PAR RAPPORT AUX INSCRITS

Du fait du grand nombre d'abstentions, nous allons, comme pour CFDT et CGT, étudier les scores par rapport aux inscrits. La carte 25 donne les pourcentages par rapport aux inscrits dans les divers départements. Les classes ayant le même nombre de départements que sur la carte 20 (% par rapport aux exprimés) nous pouvons faire des comparaisons.

"ZONES DE FORCE" FO

Sur les 15 départements de la 1ère classe, on a 11 départements communs sur les cartes des inscrits et des exprimés. Sont présents chez les inscrits seulement : Indre, Landes (classe 2 des exprimés), Aisne et Haute Vienne (classe 3). Sont présents chez les exprimés seulement : Lot et Garonne, Indre et Loire (classe 2 des inscrits), Manche et Yonne (classe 3).

Ces différences sont à mettre en rapport avec l'importance respective des abstentions. Dans le groupe de 4 départements présents seulement chez les inscrits, le pourcentage d'abstention le plus fort (Landes : 46,5) est inférieur de 4,6 points au pourcentage le plus faible (Lot et Garonne : 51,1) du groupe des 4, présents seulement sur la carte des exprimés. L'écart maximum est 17,8 points (Manche : 57, Haute Vienne : 41,2).

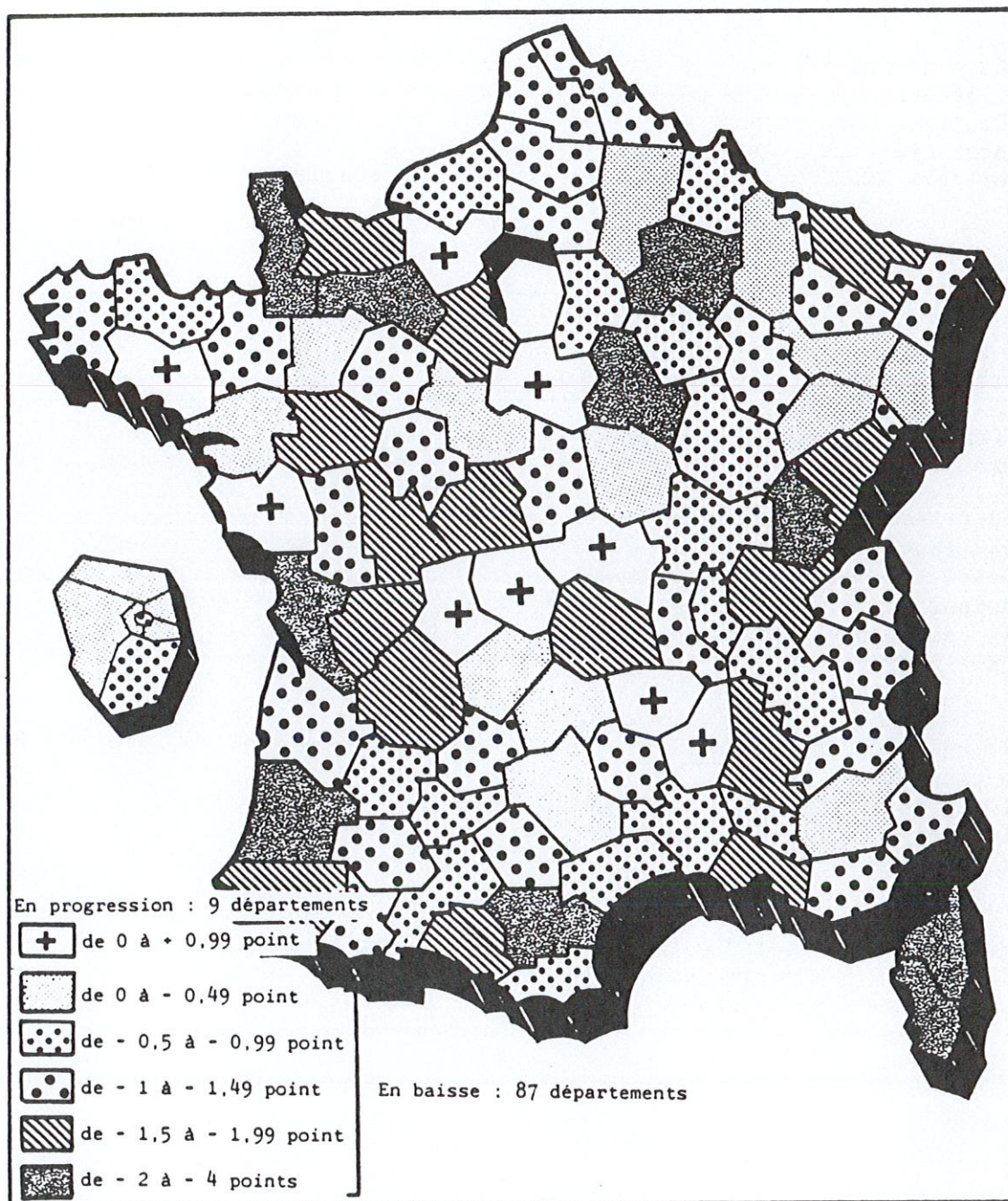
* Si on considère les classes 1 et 2, soit 31 départements : 15 + 16) dans chaque cas, on a seulement 21 départements communs, soit 10 présents exclusivement dans l'un ou l'autre cas. Sur la carte par rapport aux inscrits : Aisne, Haute Vienne, Tarn, Corrèze, Deux-Sèvres, Meuse, Ardennes (classe 3 des exprimés), Aveyron, Allier et Haute Saône (classe 4).

Sur la carte par rapport aux exprimés : Manche, Yonne, Seine et Marne, Cantal, Marne (classe 3 chez les inscrits), Ain, Charente Maritime, Corse Sud (classe 4), Var et Alpes Maritimes (classe 5).

Ces différences (presque un tiers des départements considérés) sont à mettre en rapport avec l'importance respective des abstentions. Dans le groupe de 10 départements présents chez les seuls inscrits, 9 départements sont dans les deux classes d'abstentions les plus faibles (- de 49%), 1 seul : Ardennes (49,2%) est dans la classe moyenne. Tandis que pour le groupe des 10 départements présents chez les seuls exprimés, les 10 sont dans les deux classes d'abstentions les plus élevées (52% et au-delà). L'écart le plus faible entre départements appartenant aux deux groupes respectifs est de 4,9 points (Ardennes 49,2, Marne 54,1).

Carte 26

F0 Différence des scores par rapport aux inscrits 1982-1987
(toutes sections)



"ZONES DE FAIBLESSE" FO

Nous ne considérerons que les 16 départements de la classe 6 aussi bien chez les inscrits que chez les exprimés. Sur les 16, 13 sont communs. Sont présents seulement dans la classe 6 par rapport aux inscrits : Essonne, Val d'Oise, Savoie (tous en classe 5 par rapport aux exprimés). Inversement, sont présents seulement dans la classe 6 par rapport aux exprimés : Puy de Dôme et Doubs (classe 5 des inscrits), Ariège (classe 4).

Comme nous sommes dans la classe la plus basse (6), c'est dans les départements présents seulement chez les inscrits que les pourcentages d'abstention sont plus élevés : Essonne (59,4), Val d'Oise (58,3), Savoie (61,5). Pour l'autre groupe de 3 on a : Doubs (45,1), Ardèche (44,5), Puy de Dôme (49,3). Donc un écart minimum entre les deux groupes de 9 points. On observerait le même phénomène en regroupant les classes 5 et 6.

EVOLUTION DES SCORES 1982-1987 CALCULES PAR RAPPORT AUX INSCRITS

Alors que dans le cas de la CFDT et de la CGT tous les scores calculés par rapport aux inscrits sont en baisse de 1982 à 1987, dans le cas de FO on note 9 départements en progression, certes faible (de + 0,04 à + 0,91) mais évidente, alors que 87 sont en baisse de - 0,05 à - 3,92 (Haute Corse) (voir carte 26).

EN PROGRESSION

Parmi les 9 départements en progression, 7 conjuguent une nette progression des exprimés (de + 3,8 : Allier, à + 6,5 : Loiret) et une augmentation des abstentions inférieure à la moyenne, ne dépassant pas 12 % (Morbihan).

Les deux autres : Eure et Haute Loire compensent une progression plus forte des abstentions (13 et 12,9%) par une croissance forte des exprimés (+ 6,7 et + 6,6). Ce sont les deux scores les plus élevés pour la croissance des exprimés.

EN BAISSSE

On peut répartir les 87 départements en 5 classes :

- 1) - de 2 points et plus : 10 départements
- 2) - de 1,5 à 1,99 point : 15 départements
- 3) - de 1 à 1,49 point : 26 départements
- 4) - de 0,5 à 0,99 point : 18 départements
- 5) - de 0,2 à 0,49 point : 18 départements

Si l'on considère les 10 départements de la 1ère classe, tous, sauf le Jura (+ 1,6) ont une progression par rapport aux exprimés inférieure à 1 point ou sont en baisse (cas des deux Corses et de la Charente Maritime). En outre, 9 sur 10 ont une progression des abstentions forte ou relativement forte (3 premières classes de la carte 3), seule la Marne fait exception avec + 11,2 points de progression. On a donc ici, contrairement

à ce que nous avons observé pour la plupart des départements en progression, conjugaison d'une croissance faible ou d'une baisse des exprimés avec une progression relativement forte des abstentions.

*

VII - LES VOIX CFTC : ENSEMBLE DES COLLEGES

SCORES PAR RAPPORT AUX EXPRIMES (COMPARAISON 1982 - 1987)

Nous allons comparer les cartes 27 et 28. Les fourchettes de scores sont sensiblement différentes, mais les classes comportent le même nombre de départements.

ZONES DE "FORCE" CFTC

Dans la classe 1, nous avons, en 1987, 16 départements de 10,6 à 17,8% (score du Bas Rhin) et en 1982, 16 départements de 11,8 à 18,3% (score de la Lozère).

Parmi ces 16 départements, nous en avons 12 communs en 1982 et 1987. Sont présents en 1982 et absents en 1987 : le Finistère, les Côtes du Nord et la Haute Savoie (passés en classe 2), la Meuse (en classe 3). Ils sont remplacés en 1987 par le Nord, le Pas de Calais, la Haute Loire, l'Aveyron (venus de classe 2).

En 1987, sur les 16 départements de la classe 1, 5 seulement sont en progression de + 0,2 (Pas de Calais) à + 1,3 (Haut Rhin), 11 sont en perte de vitesse : de - 0,4 (Nord, Aveyron, Deux Sèvres) à - 2,3 (Vendée). On a donc ici une érosion des zones de "force".

* Ajoutons à la classe 1 la classe 2 (16 départements dans les 2 cas), on a donc un total de 32 départements (8,5% et plus en 1987 ; 9,3 et plus en 1982).

En 1987 et 1982, on a sur les 32 : 26 départements communs.

Sont absents en 1987, la Meuse, l'Yonne, la Dordogne, le Gers (passés en classe 3), le Calvados (en classe 4), Belfort (en classe 5). Ils sont remplacés par : la Loire, l'Indre et Loire, l'Ille et Vilaine, la Meurthe et Moselle (venus de la classe 3), le Var et les Vosges (de la classe 4).

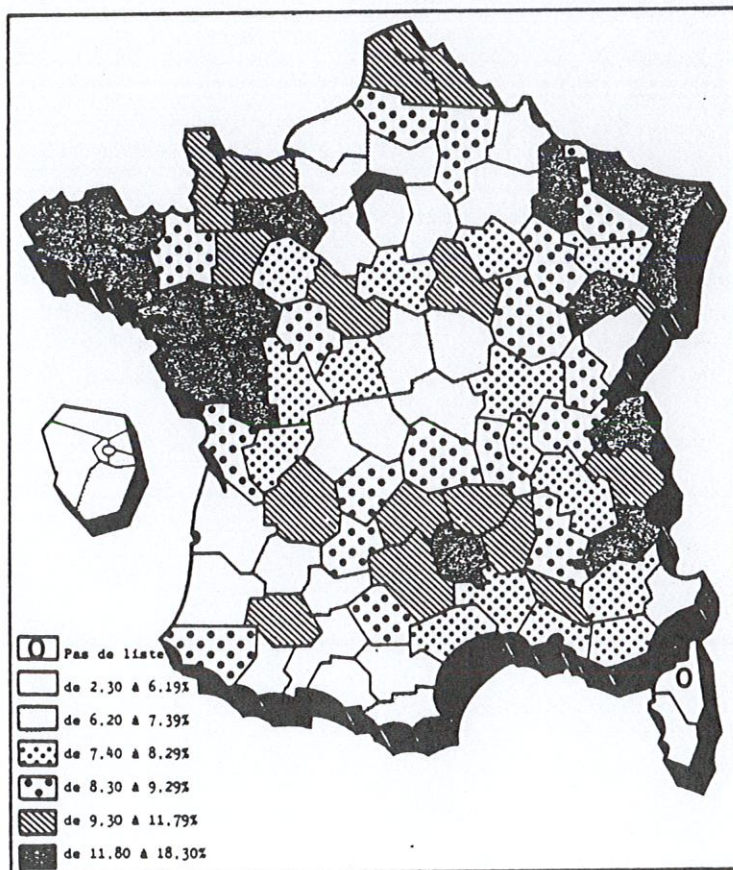
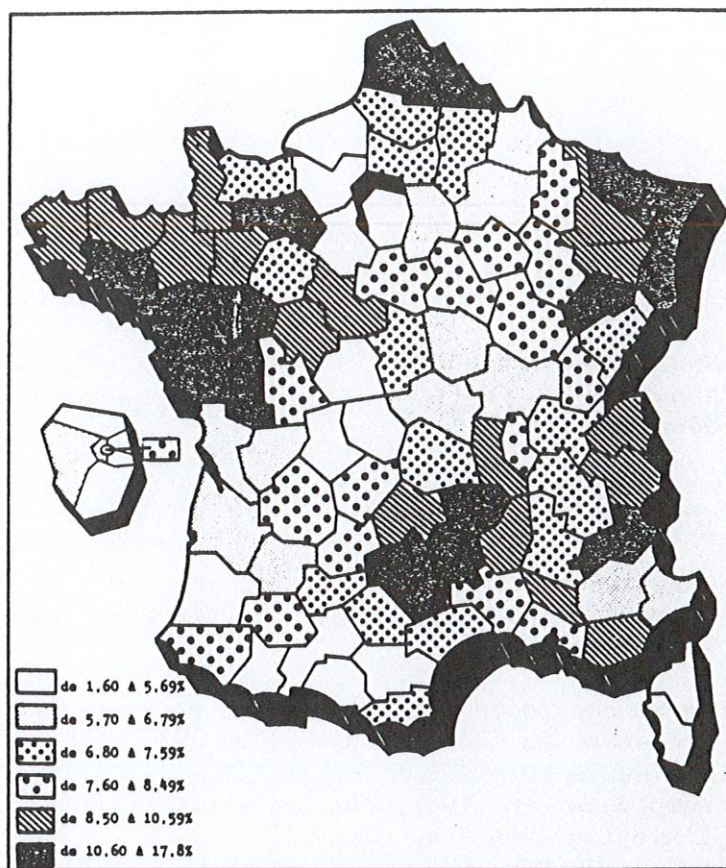
* Ces 32 départements sont répartis en 5 "blocs" d'inégale importance.

Il faut citer d'abord :

- le bloc du "grand Ouest" 11 départements auxquels on peut rajouter 2 départements voisins (Indre et Loire et Loir et Cher),
- le bloc du sud-est du Massif Central (6 départements),
- le bloc de l'est (6 départements),
- 3 départements en bordure de la frontière italienne,
- le Nord-Pas de Calais.

Carte 27

CFTC 1987 Scores par
départements
(toutes sections)
% des exprimés



Carte 28

CFTC 1982 Scores par
départements
(toutes sections)
% des exprimés

* En 1987, parmi les 32 départements des zones de "force" CFTC, 12 sont parmi les 32 ayant le plus grand nombre d'inscrits (+ de 122 000) et 9 sont au contraire parmi les 32 ayant le plus petit nombre d'inscrits (- de 62 000).

ZONES DE FAIBLESSE CFTC

Dans la classe 6, on a 16 départements (- de 5,70 en 1987), (- de 6,20 en 1982). Notons qu'en 1982, il n'y a pas de liste CFTC en Haute Corse. Sur les 16, on a seulement 10 départements communs en 1982 et 1987. Sont absents en 1987 la Gironde, la Seine et Marne, les Yvelines, les Hauts de Seine (passés en classe 5), le Doubs (en classe 4), Paris (en classe 3). Ils sont remplacés par l'Eure, l'Essonne, la Haute Vienne, la Seine Maritime, la Creuse (venus de classe 5) et l'Indre (de classe 4).

* Ajoutons, à la classe 6, la classe 5 (16 départements dans les deux cas). On a donc 32 départements (moins de 6,8 en 1987 et moins de 7,40 en 1982). Sur les 32, 26 sont communs. On a donc la même situation que pour les zones de force, c'est-à-dire une assez grande stabilité.

* Parmi ces zones de faiblesse, on peut citer :

- L'Ile de France (sauf Paris) : 7 départements auxquels s'adjoignent la Haute Normandie, l'Eure et Loir et la Marne. Donc, un bloc du Bassin parisien de 11 départements.

- Le nord du Massif Central (6 départements, de la Nièvre et la Saône et Loire à l'Indre et la Haute Vienne).

- Le sud-ouest avec deux blocs :

- . un de 5 départements qui va des Charentes aux Landes,
- . un de 4 départements, des Hautes Pyrénées à l'Aude.

- On a en outre des départements plus ou moins isolés : Corse, Ardennes, Belfort, Alpes de Haute Provence et Alpes Maritimes.

* Parmi les 32 départements des zones de faiblesse, on a en 1987 : 12 départements parmi les 32 ayant le plus grand nombre d'inscrits (+ de 122 000), c'est-à-dire le même nombre que pour les zones de "force" et 12 départements parmi les 32 qui ont le moins d'inscrits (- de 62 000) ; on n'en avait que 9 dans les zones de "force".

COMPARAISONS AVEC LES AUTRES CENTRALES

AVEC LA CFDT

Prenons les 32 départements CFDT faisant les meilleurs scores en 1987 (plus de 25,7%) et voyons comment ils se répartissent sur la carte CFTC des scores 1987 (carte 27). On a 23 départements "forts", 8 "moyens" et 1 "faible". Donc, dans près de 3/4 des cas "force" CFDT et "force" CFTC coexistent, alors qu'il n'y a qu'un seul département : la Nièvre où à la "force" CFDT correspond la "faiblesse" CFTC.

La coïncidence est le cas notamment de 10 départements du "Grand Ouest", de 6 départements de l'Est, de 4 départements du Sud-est du Massif Central.

AVEC FO

Voyons comment les 31 départements des zones de "force" FO se répartissent sur la carte CFTC des scores 1987. On a 9 départements "forts" CFTC, 9 "moyens" et 13 "faibles". En gros, dans 30% des cas "force" FO et "force" CFTC coexistent (c'est beaucoup moins que dans le cas de la CFDT). Dans 42% des cas à la "force" FO correspond la "faiblesse" CFTC.

La coïncidence concerne 3 départements du "Grand Ouest", 2 du centre, 2 du Sud-est du Massif Central et enfin les Vosges et le Var.

AVEC LA CGT

Réalisons la même opération que pour FO. Les 31 départements "forts" CGT se répartissent ainsi sur la carte CFTC : aucun "fort", 12 "moyens", 19 "faibles". Il n'y a donc, dans aucun département, coexistence de la "force" CGT et de la "force" CFTC. Dans 61 % des cas, à la "force" CGT correspond la "faiblesse" CFTC.

VIII - LES VOIX CGC : ENSEMBLE DES COLLÈGES

SCORES PAR RAPPORT AUX EXPRIMES (COMPARAISON 1987 - 1982)

Comparons les cartes 29 et 30. Les fourchettes de scores sont différentes, compte tenu de la baisse de la CGC, mais les classes comportent le même nombre de départements.

ZONES DE "FORCE" CGC

On a 16 départements dans la classe 1 en 1987 et 1982 (8,35% et plus en 1987 ; 11,5% et plus en 1982).

En 1982, le score le plus élevé était celui des Hauts de Seine (16,4%). C'est toujours le même département en 1987, mais il est à 11% (perte de 5,4%, soit une perte d'un tiers du pourcentage).

Sur les 16 départements de cette classe 1 : 11 sont communs en 1982 et 1987. Sont absents en 1987 le Rhône, l'Essonne, le Var, la Meurthe et Moselle (passés en classe 2), la Côte d'Or (en classe 3). Ils sont remplacés par le Loiret (venu de la classe 2), la Corse Sud, la Saône et Loire (de la classe 3), le Nord (de la classe 4), la Meuse (de la classe 5). Le passage du Nord de la classe 4 à la classe 1 s'explique par la présence de nouvelles listes en 1987 (7 dans l'industrie, 12 dans le commerce, 5 dans l'agriculture, 13 dans les activités diverses). Ces 37 listes nouvelles apportent 5 494 voix. Le cas de la Meuse est identique : 1 seule liste en dehors de l'encadrement en 1982, 8 listes en 1987, donc 7 nouvelles apportent 507 voix sur un total de 1 574.

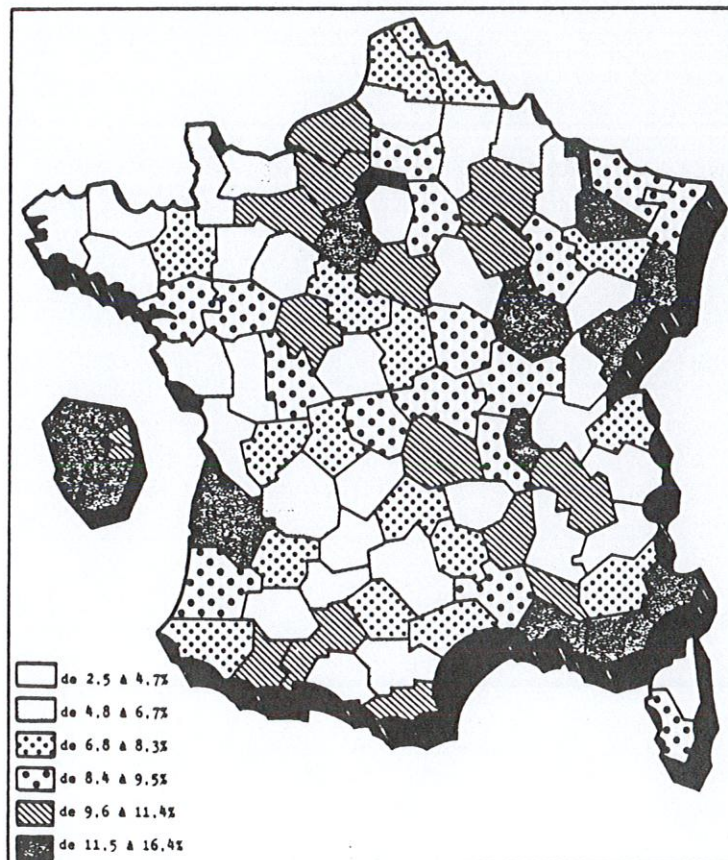
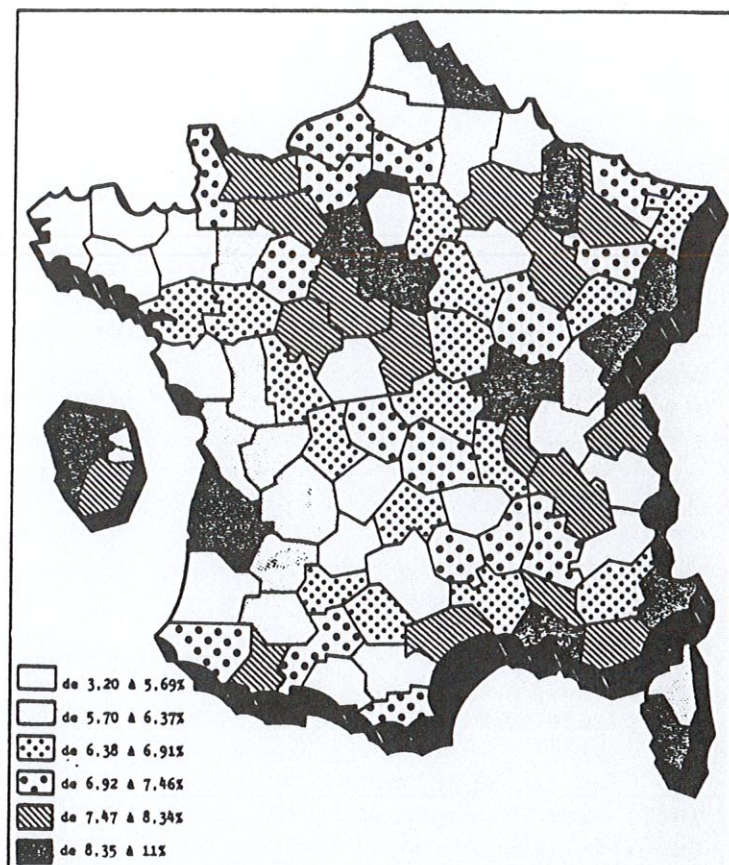
Dans la classe 1, telle qu'elle est en 1987, mis à part 3 départements : Nord, Meuse et Corse Sud, les 13 autres sont en recul parfois très net : Hauts de Seine (- 5,4), Paris (- 5,3), Val d'Oise (- 4,5), Belfort (- 4,1), Gironde (- 3,7), Alpes Maritimes (- 3,5), Bouches du Rhône (- 3,4), etc.

Ajoutons à la classe 1 la classe 2 (16 départements). On a donc 32 départements (9,6% et plus en 1982 ; 7,48% et plus en 1987). Sur les 32, on en a 22 communs. Sont absents en 1987 : la Côte d'Or, le Puy de Dôme, l'Eure, les Pyrénées Orientales, la Seine Maritime, l'Ardèche et la Haute Garonne (passés en classe 3), la Seine Saint Denis, le Val de Marne et l'Aube (en classe 5).

On a donc 3 départements qui passent des zones de "force" aux zones de "faiblesse" : pertes de 4,1% pour la Seine Saint Denis, 4,4% pour le Val de Marne, 3,5% pour l'Aube. Pourtant, la CGC présente 3 listes nouvelles dans l'Aube ; dans la Seine Saint Denis, on a une liste de plus dans l'agriculture, mais qui n'apporte que 14 voix ; dans le Val de Marne même chose, la nouvelle liste agricole apporte 23 voix. Les 10 départements absents en 1987 sont remplacés par Corse Sud, Saône et Loire et Haute Marne (venus de la classe 3), Nord, Hérault, Cher, Haute Savoie et Loir et Cher (dans la classe 4), Meuse et Calvados (de la classe 5). Nous

Carte 29

CGC 1987 Scores par
départements
(toutes sections)
% des exprimés



Carte 30

CGC 1982 Scores par
départements
(toutes sections)
% des exprimés

avons déjà traité du cas de la Meuse et du Nord, on trouverait de même 13 listes nouvelles dans le Calvados, 3 dans le Cher, 12 dans l'Hérault, 5 dans le Loir et Cher, 6 dans la Haute Savoie. Les passages des classes 4 et 5 aux classes 1 et 2 s'expliquent donc toujours par la présence de nouvelles listes.

* Parmi les 32 départements des zones de "force" CGC, on compte 17 départements, soit plus de la moitié parmi les 32 ayant le plus grand nombre d'inscrits (+ de 122 000) et 5 seulement parmi les 32 ayant le moins d'inscrits (- de 62 000). Ceci confirme ce que nous avons déjà signalé : la concentration des forces CGC dans quelques "gros" départements. Le phénomène était encore plus net en 1982 puisque l'on comptait 19 gros départements (au lieu de 17) et notamment 7 de l'Ile de France (au lieu de 5).

* A noter que les 2/3 des départements de zones de "force" CGC se situent au nord d'une ligne Nantes-Genève. Parmi les régions ayant le plus de départements "forts", on peut citer : le Centre (5/6), l'Ile de France (5/8), Provence-Côte d'Azur (4/6), Rhône-Alpes (3/8), Lorraine (2/4), Champagne-Ardennes (2/4), Basse Normandie (2/3), Franche Comté (2/3) et de par leur poids les départements du Nord, de la Gironde et du Haut Rhin.

ZONES DE "FAIBLESSE"

Dans la classe 6 on a 16 départements en 1982 et 1987. Sur les 16, 9 seulement sont communs aux deux élections. Sont absents de cette classe en 1987 : Mayenne, Deux-Sèvres, Charente Maritime, Gers, Haute Corse (passé en classe 5), Yonne (en classe 4), Drôme (en classe 3). Le passage de la Drôme en classe 3 s'explique par l'existence en 1987 de 8 listes nouvelles. Pour l'Yonne qui passe en classe 4, on note 7 listes nouvelles. Ces 9 départements absents en 1987 sont remplacés par : Ardennes, Vendée, Haute Loire, Aveyron, Finistère (venus de la classe 5), Ille et Vilaine (de la classe 4), Landes (de la classe 3). Avec la disparition d'une seule liste dans l'agriculture qui n'apportait que 76 voix, les Landes passent de 9,2% en 1982 à 5,1% en 1987 (-4,1%) : en voix la CGC perd près de 2 000 voix, en gros 60%. Examinons un autre cas, celui de l'Ille et Vilaine : malgré 7 listes nouvelles, la CGC passe de 6,9% en 1982 à 5,4% en 1987. Elle perd 2 780 voix, soit 40% des voix obtenues en 1982.

* Si l'on ajoute les classes 5 et 6, on obtient 32 départements. Sur ces 32, 24 sont communs.

* Sur les 32 départements des zones de faiblesse CGC, 5 seulement font partie des 32 départements ayant le plus grand nombre d'inscrits (+ de 122 000), mais 16, c'est-à-dire la moitié sont parmi les 32 départements ayant le moins d'inscrits (- de 62 000).

COMPARAISON AVEC LES AUTRES CENTRALES

AVEC LA CFDT

Considérons les 32 départements où, en 1987, la CFDT fait les meilleurs scores et voyons comment ils se répartissent sur la carte 29 (CGC 1987): on a 5 départements CGC "forts", 15 "moyens" et 12 "faibles". Dans 15% seulement des cas, à la "force" CFDT correspond la "faiblesse" CGC.

AVEC LA CGT

Voyons comment les 31 départements des zones de "force" CGT se répartissent sur la carte 29 : on a 8 départements CGC "forts", 8 "moyens", 15 "faibles".

Dans un peu plus d'un quart des cas, "forces" CGT et CGC coïncident et dans près de la moitié, à la "force" CGT correspond la "faiblesse" CGC.

AVEC FO

Effectuons la même opération avec les 31 départements des zones de "force" FO. On a 9 départements CGC "forts", 11 "moyens", 11 "faibles". Dans 29% des cas, "forces" FO et CGC coïncident, dans 35% des cas, à la "force" FO correspond la "faiblesse" CGC.

AVEC LA CFTC

Opérons de même pour les 32 départements des zones de "force" CFTC. On a 9 "forts", 11 "moyens", 12 "faibles", c'est-à-dire pratiquement la même situation que dans le cas de FO.

- TABLE DES MATIERES -

**Tome I : Analyse des résultats
globaux**

- I - ABSTENTIONS
- II - LES RESULTATS GLOBAUX NATIONAUX
- III - CONCENTRATION ET DISPERSION DES VOIX
- IV - ANALYSE DES RESULTATS DEPARTEMENTAUX CFDT
- V - LES VOIX CGT : ENSEMBLE DES COLLEGES
- VI - LES VOIX FO : ENSEMBLE DES COLLEGES
- VII - LES VOIX CFTC : ENSEMBLE DES COLLEGES
- VIII - LES VOIX CGC : ENSEMBLE DES COLLEGES

**Tome II : Etude des diverses
sections**

INDUSTRIE

COMMERCE

ACTIVITES DIVERSES

AGRICULTURE

ENCADREMENT